

Robert Stanfield

Le fédéral doit se retirer des programmes de santé

M. Robert Stanfield, qui s'adressait hier aux militants conservateurs du Québec, a déclaré que son Parti, s'il est porté au pouvoir, entend reconnaître concrètement le droit des provinces à établir leurs propres priorités dans le domaine des soins de santé.

A cette fin, il indique une solution possible: "Le gouvernement fédéral doit se retirer des programmes de santé à frais partagés." Il doit ensuite remettre aux provinces une plus grande part des revenus fiscaux "en assurant évidemment dans ce partage une péréquation appropriée".

Sans être parfaite, dit-il, cette solution est de loin préférable à la situation dans laquelle se débattent les provinces actuellement puisque celles-ci sont astreintes à faire les frais de programmes qui leur ont été imposés et pour lesquels Ottawa voudrait maintenant limiter sa participation financière.

Un gouvernement conservateur, a poursuivi le leader fédéral, adopterait une politique tout à fait différente à l'égard de tous les programmes à frais partagés et des subsides fédéraux.

"Et cette nouvelle approche s'appliquerait tout aussi bien au développement régional qu'à la sécurité sociale... Nous ferons en sorte que les municipalités, les provinces et les régions puissent dans toute la mesure du possible fixer leurs propres priorités et assumer leurs propres décisions."

Au cours d'un entretien avec la presse, à la suite de son discours, M. Stan-

field a été invité à préciser sa pensée au sujet des programmes de sécurité sociale et de sécurité du revenu. Consentirait-il à laisser à une province le droit d'administrer elle-même un programme si les normes canadiennes étaient respectées?

"Je ne suis pas encore fixé là-dessus", a-t-il répondu.

Quoi qu'il en soit, a-t-il affirmé dans son discours, un gouvernement conservateur procéderait à une véritable consultation pour déterminer dans quelle mesure le gouvernement fédéral doit

s'impliquer dans les programmes à frais partagés.

"La décision serait faite de façon collégiale", a dit M. Stanfield qui, en cas de victoire électorale, s'engage à mettre fin au "temps de décisions unilatérales par Ottawa".

"Une chose est certaine, en tout cas, et c'est que si le gouvernement actuel reste au pouvoir, les provinces seront perdantes (dans le secteur des soins de santé): elles auront à maintenir les standards présents tandis que le fédéral limitera sa participation financière.

Ceci me semble absolument inacceptable."

C'est un plaidoyer en faveur d'un "fédéralisme souple et décentralisé" qu'a fait le chef du PC qui se dit convaincu "qu'il est impérieux de reconnaître les priorités provinciales dans des domaines essentiels comme dans les secteurs secondaires".

D'autre part, après avoir dénoncé "l'incapacité administrative" et l'inaction du gouvernement libéral, M. Stanfield s'est en particulier élevé contre la

Voir page 2: Robert Stanfield

L'équipe de Claude Dupras prépare un "plan d'attaque"

par Michel Roy

Cinq faits importants ont dominé en fin de semaine le congrès des conservateurs du Québec qui réunissait à Montréal 650 délégués et environ 400 observateurs:

● La jeune équipe de l'ingénieur Claude Dupras, élue à la direction de l'Association, a balayé l'ancien état-major qui dirigeait l'avocat Claude Nolin depuis deux ans; aussitôt, M. Dupras — que ses adversaires tenaient responsable de l'échec électoral du Parti au Québec — s'est engagé à mettre en oeuvre un "plan d'attaque" à la fois pour faire élire un plus grand nombre de députés lors du prochain scrutin, réorganiser complètement les structures du Parti et favoriser une participation réelle des membres aux travaux et à l'action du Parti.

● M. Robert Stanfield, présent à chacune des étapes du congrès, a réitéré à plusieurs reprises sa volonté bien arrêtée d'affirmer davantage son leadership sur l'aile québécoise de son Parti, de multiplier ses tournées en province, d'accroître sa participation à la prochaine campagne électorale fédérale au Québec; il se félicite toutefois de constater que la position de son Parti s'est nettement améliorée au Québec depuis le 30 octobre, grâce en partie à "l'excellent travail" accompli aux Communes par MM. Claude Wagner et Heward Grafftey.

● M. Marcel Masse, désormais membre en règle du Parti conservateur, a pris part aux assises du week-end en qualité de délégué officiel et compte annoncer aujourd'hui même sa décision de se porter candidat du PC dans la circonscription de Berthier. L'adhésion au Parti de l'ex-ministre de l'Union nationale est accueillie avec enthousiasme et fierté par les militants

qui voient en lui un homme politique capable de contribuer notablement à la crédibilité du Parti et à la motivation de la "base", traditionnellement réticente à la défaite. Au surplus, l'amitié qui lie M. Masse à M. Roch LaSalle, député indépendant de Joliette, pourrait peut-être susciter le retour de ce dernier au Parti qu'il a quitté.

Voir page 6: Claude Dupras



Le député de Saint-Hyacinthe, M. Claude Wagner, félicite l'ingénieur Claude Dupras qui a été élu hier, avec toute son équipe, à la tête de l'aile québécoise du Parti conservateur. M. Dupras a annoncé immédiatement qu'il mettrait au point un plan d'attaque dans le but de relancer la fortune du parti au Québec.

Les conservateurs québécois s'intéressent d'abord aux problèmes de relance économique

par Pierre O'Neill

Les conservateurs du Québec sont avant tout intéressés à la relance économique, relativement soucieux du bien-être social mais aucunement préoccupés par les questions constitutionnelles.

C'est ce qui ressort des résolutions et délibérations du congrès de l'aile québécoise du Parti conservateur, en fin de semaine, au Reine-Elizabeth.

Des quelque quarante résolutions adoptées par l'assemblée plénière, la très grande majorité concerne les politiques

économiques du parti et vise notamment: le gel des prix, la relance économique, des réductions d'impôts ou de taxes, un contrôle plus serré des dépenses gouvernementales, une politique de mise en marché et des allègements d'impôts favorisant la petite entreprise, de meilleures conditions pour l'agriculteur de l'Est.

Au plan social, les délégués conservateurs ont notamment proposé: d'abaisser graduellement l'âge d'admission à la

retraite à 60 ans, de mettre en place des mécanismes permanents de consultation fédérale-provinciale sur le problème de la pauvreté, d'assurer une diffusion systématique et de faciliter l'accès aux lois de protection du consommateur.

Les congressistes ont par ailleurs réclamé des politiques d'immigration visant à intensifier le recrutement d'immigrants francophones, diriges prioritairement vers le Québec; des bureaux d'immigrations seraient établis dans tous les pays francophones.

Des rapports politiques entre Ottawa et Québec ou encore du partage des juridictions, aucune résolution n'y touche de loin ou de près. Tout au plus, les délibérations auront permis d'effleurer le problème linguistique. La majeure partie des travaux s'est poursuivie en français mais quelques délégués anglophones s'en sont plaints. L'ancien président de l'Association progressiste-conservatrice du Québec, M. Paul-O. Trépanier, est alors intervenu pour rappeler que le français était la langue de travail et qu'un anglophone devrait se sentir honteux de ne pas parler français au Québec. Le président de l'assemblée est parvenu à calmer les esprits en soulignant les efforts que fait M. Robert Stanfield pour s'exprimer en langue française.

Mais il ressort plus encore que les délégués ont manifesté un manque d'intérêt probant aux travaux de fin de semaine. Selon les rapports officiels de l'organisation du congrès, 1,000 délégués se sont inscrits mais le nombre de participants aux délibérations de la séance

plénière n'a jamais dépassé deux cents délégués. A un certain moment même, on ne comptait que 38 délégués dans la salle.

On attendait des deux seuls représentants conservateurs du Québec à la Chambre des communes une participation d'une particulière intensité aux travaux du congrès. Or, le député de Brome-Missisquoi, M. Heward Grafftey, s'est absenté tout l'après-midi de sa

Voir page 6: Les conservateurs

au gré du temps

Dénigrement

L'enquête sur le crime organisé qui n'a donné lieu en ses débuts qu'à des solos de mutisme commence à faire du bruit. Le deuxième mouvement donne allègrement lieu à des déclarations tonitruantes.

Celui qui mène la danse peut rentrer dans sa cachette et s'applaudir. Il se sera pour un temps rendu célèbre.

Aux juges la délicate tâche de faire partager dans ses dires en espérant que le tout ressortisse plus à la calomnie qu'à la médisance.

Pourquoi n'y a-t-il pas, les entendra-t-on dire, un bill contre les mauvais langues?

Louis-Martin TARD

L'évasion fiscale contribuait au financement des films québécois

par Robert Guy Scully

SAINT-ADELE — Axée au départ sur la discussion de problème "classiques", tels celui de la compétition entre les industries d'Etat (Office national du film) et l'industrie privée, le pouvoir d'achat des sociétés fédérales (commandites des ministères, de l'ONF lui-même, séries de Radio-Canada), le rôle des institutions provinciales (OFQ, Radio-Québec), la seconde et dernière journée du congrès des producteurs de cinéma québécois a fini par soulever la question plus délicate — et plus importante — du fameux "tax shelter".

Cette forme d'évasion fiscale aurait permis à la majorité des longs-métrages québécois produits par l'industrie privée ces dernières années d'obtenir leurs fonds auprès d'investisseurs privés. Il appert toutefois que les ministères fédéral et provincial du revenu vont refuser, quand ce n'est pas déjà fait, les déclarations d'impôt faites dans l'espoir d'obtenir le "tax shelter". Certaines révisions ("reassessments") de déclarations seraient déjà en cours, au grand désarroi des investisseurs qui, évidemment, comp-

taient faire un coup d'argent presque sans risques. Leur désarroi est manifestement partagé par plusieurs producteurs qui on a vu prendre la parole samedi, car ces derniers ont pu compter sur la promesse du "tax shelter" pour encourager toutes sortes d'investisseurs, individus ou compagnies, à placer de l'argent auprès d'eux. On mentionne le nom d'une importante compagnie propriétaire de gratte-ciels, une autre qui s'occupe de sport professionnel: elles se sont toutes retirées de certains projets qui devaient se réaliser en 1973, lorsqu'elles ont appris que l'évasion fiscale ne serait plus possible, et qu'il leur faudrait investir dans le cinéma en prenant les risques habituels.

On sait que cette industrie, particulièrement dans le cas du petit marché québécois, a un taux de risque très élevé, qui n'encourage guère le capital. Autre conséquence: le ministère du Revenu peut faire marche arrière, et réclamer des sommes dont il a déjà consenti la déduction. Ce qui fait, selon les producteurs, que de nombreux investisseurs sont pris au piège.

Les investissements cinématographiques pour "raisons d'impôt" n'étaient pas chose secrète: on pouvait souvent entendre, dans les milieux de cinéma, que tel ou tel avait investi "pour raisons d'impôt". Contrairement à ce qu'on a

pu croire, cependant, il ne s'agissait pas d'une déduction préférentielle accordée consciemment par les gouvernements aux capitalistes désirant investir dans le cinéma. Il s'agissait plutôt d'une faille dans la loi ("loophole") qui a été exploitée librement, les investisseurs — et les producteurs — croyant que la déduction serait consentie par le Revenu. Il semblerait au contraire que les fonctionnaires des ministères concernés aient mis en doute la validité de ces réclamations depuis un certain temps déjà.

Voir page 6: Films québécois

L'hélicoptère abattu

Gauvin réclame une enquête sur les lieux mêmes du drame

SAIGON (d'après la CP et l'AFP) — Il est essentiel que les survivants de l'hélicoptère de la CICS abattu au Sud-Vietnam puissent se rendre sur les lieux du drame pour vérifier si les débris n'ont pas été déplacés depuis le 7 avril.

Selon une déclaration officielle du GRP, l'hélicoptère à bord duquel le

capitaine Charles Laviolette a trouvé la mort, s'était écarté du couloir aérien qui lui était assigné. Toutefois, le témoignage des pilotes du second hélicoptère, ainsi que les déclarations du capitaine J.-M. Laplante, de Québec, tendent à établir que l'hélicoptère abattu n'avait pas dévié de son chemin et qu'il se trouvait tout au plus à 6 milles — et non à 15 — de Khé Sanh.

Dans une déclaration hier à Saigon, M. Michel Gauvin, chef de la délégation canadienne à la CICS, après avoir insisté sur la nécessité de cette nouvelle enquête sur les lieux du drame, a évoqué une révélation du New York Times selon laquelle les débris de l'hélicoptère abattu ont été déplacés depuis le 7 avril pour donner plus de crédibilité à la version du GRP.

Le New York Times a appris ce détail par une "fuite" des services américains de renseignement.

Circonstance troublante: M. Gauvin a révélé que le GRP s'était catégoriquement refusé à permettre aux techniciens canadiens d'accompagner les officiers de la CICS sur les lieux, au lendemain du drame.

Le Vietcong n'a autorisé que la présence de deux officiers de chacune des

Voir page 2: Michel Gauvin

M. Gendron le reconnaît

Le bill 63 est un obstacle psychologique insurmontable

Le président de la Commission sur le statut de la langue française au Québec s'est dit prêt, hier, à devancer les échéances concernant l'abolition du bill 63. La commission avait recommandé il y a quelques semaines d'attendre trois ou cinq ans avant de prendre une décision à ce sujet. Le bill 63 accorde aux parents entière liberté quant au choix de la langue d'enseignement de leurs enfants.

Interrogé à l'émission "Le choc des idées", au canal 10 de Montréal, par le directeur du DEVOIR, M. Claude Ryan, le professeur Jean-Denis Gendron a dit craindre que la question du bill 63 "constitue un obstacle psychologique insurmontable" pour les francophones et empêche le gouvernement d'élaborer une politique linguistique.

"Le fait qu'on n'ait pas recommandé l'abolition immédiate du bill 63 a jeté du discrédit sur le rapport", a reconnu M. Gendron. Dès lors, pour éviter que cette réaction nuise à l'objectif de l'instauration d'une politique linguistique, objectif qui paraît primordial au président de la commission, il est prêt à devancer les échéances qu'il avait lui-même recommandé de respecter. "Oui, absolument, ça me paraît très important", a répondu M. Gendron à une question précise en ce sens.

Un peu plus tôt, le président de la commission avait expliqué que l'abolition du bill 63 ne lui paraissait pas être une question urgente, d'où la recommandation d'attendre encore trois ou cinq ans avant de prendre une décision. Il avait alors souligné que même

Voir page 2: Le bill 63

Serreau et Cacoyannis voulaient adapter les Belles-Soeurs à Paris

par Michel Bélair

Michel Tremblay vient de refuser que les Belles-Soeurs soient présentées à Paris dans une mise en scène de Michel Cacoyannis.

C'est le Théâtre de la Tempête de Jean-Marie Serreau qui s'est chargé de demander les droits qui lui auraient permis de monter la pièce.

Tremblay s'oppose formellement à ce que son texte soit adapté et à ce qu'il soit mis en scène par quelqu'un d'autre qu'André Brassard. Le drama-

turge québécois a tenu à préciser qu'il s'objectait à une telle proposition jusqu'à ce qu'une version québécoise des Belles-Soeurs ait été présentée en France.

La demande a été faite par lettre. Tremblay se dit touché de l'intérêt montré par deux hommes de théâtre aussi connus que Jean-Marie Serreau et Michel Cacoyannis. Il lui semble toutefois primordial qu'un texte québécois comme les Belles-Soeurs soit d'abord présenté en "version originale" et il

tient mordicus à ce que la pièce soit mise en scène par André Brassard. Tremblay précise d'ailleurs que c'est là le contenu de la réponse qu'il a adressée à MM. Serreau et Cacoyannis.

L'affaire s'est déroulée en fin de semaine et Michel Tremblay avoue n'avoir eu aucune hésitation à transmettre son sentiment aux deux intéressés. C'est là le deuxième chapitre de l'histoire des Belles-Soeurs à Paris. On se

Voir page 2: Les Belles-Soeurs

L'Art Culinaire au Restaurant

Chez Vito

le spécial des hommes d'affaires

Table d'hôte

Tél. 735-3623

5412 Côte des Neiges

Montréal

suites
de la première
page

ROBERT STANFIELD

position de MM. Turner et Trudeau à l'égard de l'inflation, du chômage et des prix.

"Nous estimons, a-t-il dit, que l'imposition du contrôle temporaire des prix et des revenus serait une mesure plus équitable et plus humanitaire que le recours à un nouveau ralentissement délibéré de l'économie."

A cet égard, la solution proposée par le gouvernement ne lui paraît pas satisfaisante. "Le gouvernement s'est contenté d'établir un comité d'enquête, lequel vient de recommander l'établissement d'une commission de contrôle."

Mais il est clair, a-t-il noté, que cette commission n'aura pas l'autorité nécessaire pour imposer ses décisions et contrôler effectivement les prix. C'est pourquoi les députés conservateurs, qui faisaient partie du comité parlementaire, ont recommandé l'institution d'un contrôle réel des prix et des revenus durant 90 jours.

MICHEL GAUVIN

délégations à la CICS et il a insisté pour que ces officiers viennent du centre régional de Hué, et non pas du quartier général de la CICS à Saigon, a précisé M. Gauvin.

Le colonel Bentley MacLeod, de Kingston et le major Jim Murphy, de Saint-Jean, N.B., représentaient le Canada. Toutes les délégations ont signé une déclaration par laquelle elles reconnaissent que l'appareil avait dévié de sa route.

A Ottawa, vendredi, le ministre des Affaires extérieures, Mitchell Sharp, a dit à la Chambre des communes qu'il avait des raisons de croire que les deux hélicoptères s'étaient écartés de leur route.

M. Gauvin a déclaré hier qu'il a lui-même rapporté cette version à M. Sharp. M. Gauvin admettait alors la déclaration du GRP mais précise qu'il se doit de considérer également la version des pilotes du second hélicoptère.

Samedi, Hank De Voll, de la zone du canal de Panama, et Mark Motchies, de Butte, Montana, pilote et co-pilote du second hélicoptère, ont affirmé, dans des interviews, que les deux hélicoptères essuyèrent une fusillade à environ six milles à l'ouest de Khé Sanh.

A l'atterrissage du second hélicoptère, les personnes qui étaient à bord signé-

rent une déclaration dans laquelle elles reconnaissent que les deux appareils avaient dévié de leur route.

M. Gauvin réplique qu'elles furent forcées de signer cette déclaration craignant de perdre leur liberté si elles ne la signaient pas.

Pour sa part, l'organe de l'armée nord-vietnamienne a blâmé hier l'ambassadeur Gauvin pour "sa déclaration sans scrupule" mettant en cause Hanoi dans la destruction de l'hélicoptère de la CICS.

Le journal, cité par l'Agence de presse nord-vietnamienne, a accusé le chef de la délégation canadienne à la CICS de "manquer d'objectivité et de protéger les sombres desseins des Etats-Unis et de l'administration de Saigon". Le Quan Doi Nhan Dan rappelle que M. Gauvin a affirmé qu'il y avait une "possibilité raisonnable" que l'hélicoptère ait été abattu "non par l'une des deux troupes au Sud-Vietnam, mais par des troupes dont la présence au Sud-Vietnam n'est pas conforme à l'accord de Paris."

YVON DUPUIS

Seul le premier est aux mains des crédistes, le siège est détenu par M. Antoine Drolet. Dans Saint-Sauveur, M. Armand Bois a été expulsé du parti pour avoir refusé de se rallier à M. Dupuis, après le congrès de février dernier. Ces six autres sièges sont détenus par les libéraux.

Accueilli avec enthousiasme par les militants de la capitale, en fin d'après-midi, M. Samson a principalement parlé d'élections. Il a de nouveau sommé le premier ministre Bourassa de déclencher des élections partielles dans Missisquoi et dans Marguerite-Bourgeoys. Il y a là une "obligation morale" pour le chef du Parti libéral, selon lui. Missisquoi est vacant par suite du décès de l'ex-premier ministre unioniste Jean-Jacques Bertrand. En se retirant de la vie politique, Mme Claire Kirkland-Casgrain a d'autre part "ouvert" le comté de Marguerite-Bourgeoys, considéré comme une forteresse libérale quasi-imprévisible.

A part son défi à M. Lévesque, au cas hypothétique où M. Bourassa se déciderait également à déclencher des élections partielles dans Dorion, où le chef du PQ sera candidat aux prochaines élections générales, M. Dupuis a principalement attaqué dans son discours le ministre des Affaires sociales, M. Claude Castonguay.

"Il faut, a-t-il dit, enrayer la marche socialiste de Castonguay avant qu'il ne soit trop tard."

Le chef de l'aile parlementaire créditiste, M. Camil Samson, a aussi pris la parole à cette réunion et il a désigné M. Castonguay comme l'ennemi numéro un au Québec.

Selon les leaders créditistes, le ministre des Affaires sociales "deshumanise" de plus en plus le domaine des soins de santé et est en train "d'étatiser" les professions libérales, à commencer par les médecins et les avocats.

Parlant de "ses" députés, dont il vante le travail à l'Assemblée nationale, le

chef du RC a d'autre part annoncé qu'il venait de les nommer "candidats officiels" dans leurs circonscriptions respectives en vue des prochaines élections générales prévues pour 1974.

LES BELLES-SOEURS

souvent en effet qu'il y a à peine quelques mois, la pièce de Tremblay avait créé une controverse à la suite du refus du ministère des Affaires culturelles du Québec de subventionner la présentation de la pièce en France. On avait alors parlé de raisons officielles, mais, un peu partout on affirmait que les directives émanaient du ministre de l'époque, Mme Claire Kirkland-Casgrain, pour qui la pièce n'était pas exportable à cause, principalement, de son langage.

La carrière des Belles-Sœurs ne s'en poursuit pas moins à Toronto où la critique l'a acclamée de façon unanime. Même dans cette ville canadienne, on s'en rappellera, Michel Tremblay avait tenu à ce que son texte soit mis en scène par André Brassard et il a lui-même supervisé la traduction anglaise. Ses exigences face à la demande de MM. Serreau et Caocoyannis ne sont donc pas nouvelles.

Il est donc encore possible que les fameuses Belles-Sœurs soient enfin montées à Paris si les deux hommes de théâtre français acquiescent aux demandes formulées par le dramaturge québécois. Invité à préciser les raisons pour lesquelles il s'oppose formellement à ce que son texte soit mis en scène par Caocoyannis, Michel Tremblay a souligné que ses exigences lui semblaient aller de soi. "Je n'ai strictement rien contre Caocoyannis que j'aime beaucoup, mais comment voulez-vous qu'il puisse lui donner une version des Belles-Sœurs alors qu'il ne connaît strictement rien au Québec". Donnant plus de précision là-dessus, Tremblay dit qu'il est même prêt à effectuer quelques changements à son texte de façon à ce qu'il soit intelligible pour les Français. Ces changements seraient toutefois mineurs et Tremblay tient à ce que son texte demeure un texte québécois.

LE BILL 63

les études démographiques les plus pessimistes établissent à 79% la proportion des francophones au Québec en 1991.

La commission Gendron, a dit son président, n'a pas cherché à se défilier devant le règlement de cette question.

Quant aux solutions possibles, M. Gendron n'en voit pas beaucoup. Il n'a pas pris position très clairement non plus, si ce n'est de dire qu'il pouvait se produire de la discrimination. Le problème est de savoir si tous les immigrants, sans exception, doivent envoyer leurs enfants à l'école française ou si, dans le cas des immigrants de langue anglaise, il y aura précisément une telle exception, celle d'envoyer les enfants dans le système scolaire anglais, qui continuera d'exister.

Les prises de position récentes d'associations représentant la communauté

italienne du Québec, au sujet de la langue d'enseignement des enfants, n'ont pas, semble-t-il, modifié la pensée du professeur Gendron sur cette question. "Je serais porté à écrire la même chose", a-t-il dit, après qu'on lui eut fait remarquer que son rapport avait été rédigé en 1972. Il y a quelques jours, un congrès réunissant des membres de la communauté italienne avait fait voir une grande mesure d'acceptation d'une éventuelle politique québécoise décrétant le français comme langue d'enseignement des enfants d'immigrants.

D'autre part, interrogé sur l'a-propos du recours à l'incitation plutôt qu'à la coercition dans l'application d'une politique linguistique, M. Gendron s'est demandé s'il existait d'autres moyens dans le contexte actuel, celui d'un régime politique fédéral et d'un système économique capitaliste.

Il reste que les mesures proposées par la commission Gendron pour éendre l'utilisation du français dans toute les sphères d'activité au Québec relèvent d'une certaine coercition. M. Gendron a qualifié de "coercition morale" la recommandation de créer une commission ayant mandat de négocier avec l'entreprise privée le recours au français comme langue de communication interne des employés.

Cette commission ou régie recevrait son mandat de l'Assemblée nationale, et non du gouvernement, a dit M. Gendron, qui voit là une différence très importante de statut avec l'actuel office de langue française du gouvernement québécois.

La langue étant une question d'importance nationale, il faut que la régie proposée dépende de l'ensemble de la députation et non pas d'un seul parti politique. C'est donc également l'Assemblée nationale qui nommerait les membres de cet organisme de protection de la langue française.

La régie ferait rapport chaque année à l'Assemblée. Il serait possible alors à tous les citoyens de prendre connaissance des démarches faites auprès des compagnies et de juger de leur comportement. Dans la situation présente, les réactions de l'entreprise privée aux efforts de l'Office pour promouvoir le français au Québec échappent à la connaissance du public.

Même s'il estime que la situation du français dans le monde du travail au Québec est moins grave qu'on pouvait le croire dans certains milieux, M. Gendron reconnaît volontiers qu'il s'agit là d'une situation anormale, ou encore d'une situation "de colonisés". Selon les données recueillies par la Commission, même en province 49% des anglophones ont déclaré ne travailler qu'en anglais. Par contre, dans des secteurs d'activité bien délimités, l'utilisation du français par les francophones ne se faisait qu'à 28%.

Discutant du choix par la commission des expressions langue officielle ou langue nationale pour désigner le français et l'anglais au Québec, M. Gendron s'est montré ouvert aux suggestions. "Je n'ai aucune objection à ce qu'on change", a-t-il dit en particulier au sujet de la désignation de la langue anglaise. On pourrait parler de langue protégée, de langue communautaire, de langue à protection limitée, ou même n'utiliser aucune

désignation, quoique cette dernière possibilité ne lui paraisse pas souhaitable.

Enfin, parlant de la composition de la commission qu'il a présidée, M. Gendron a reconnu que certaines couches sociales auraient pu être mieux représentées, notamment les syndicats. Il est possible, pense-t-il aussi, que la nomination de sept commissaires au lieu de cinq aurait facilité la discussion.

LES GARDERIES

Suite de la page 3

qu'il s'agit là d'un profit abusif."

Outre ces deux importantes délégations, le colloque comprenait 4 représentants du fédéral, 8 du provincial, 5 du municipal; les Organismes familiaux associés du Québec avaient 40 délégués, la Campagne des fédérations 10, les services sociaux 10, les associations coopératives des parents 30, les garderies subventionnées par le provincial 30, les garderies privées 9 et divers autres organismes une vingtaine.

Même si les délégués des 32 garderies populaires du Québec ne représentaient qu'un peu moins du tiers de l'assemblée (96 sur 312), on les a sentis omniprésents toute la journée. Ils avaient décidé de prendre en main ce colloque, d'en faire leur affaire, de faire passer leurs recommandations. Ils se sont manifestés dans les ateliers; ils ont été appuyés dans la rue par les parents qui ont, par des pressions, réussi à obtenir le droit de participer à la plénière de 16h30 à titre d'observateurs; ils ont menacé à diverses reprises au cours de la journée de se retirer, ce qu'ils ont finalement fait en dernière heure, vers 18h15, considérant "qu'ils avaient été manipulés par des animateurs du gouvernement" au moment où les recommandations ont été votées dans un imbroglio incroyable. "Nous ne considérons comme valables, ont-ils déclaré, que les sept premières recommandations votées par l'assemblée."

Ils ont tout de même réussi à faire voter par l'assemblée l'essentiel de leurs propositions. Revendiquant l'établissement d'un réseau permanent de garderies populaires subventionnées par l'Etat et contrôlées par les usagers, ils ont réclamé que chaque garderie soit subventionnée annuellement par le bas du coût réel d'opération tel que défini par chacune des garderies impliquées. Ils ont demandé au gouvernement de planifier l'utilisation maximale des ressources d'une région en créant un réservoir commun de matériel et des banques régionales de personnes ressources pour conseiller les garderies qui feront appel à leur service.

L'assemblée a recommandé en outre la mise sur pied d'un bureau de développement de l'enfant ou comité de coordination composé des employés et des parents avec des représentants du municipal et du gouvernement pour établir des normes, simplifier l'obtention des permis, faire de la recherche et donner de l'information.

Le comité de liaison des garderies a proposé que l'organisation interne de chaque garderie relève de ses travailleurs et usagers. Ceci, dit-il, devrait comprendre autant l'engagement et le renvoi du personnel que la pédagogie et l'administration. Il n'est pas question d'une intégration aux CLSC (loi 63) ou à toute autre superstructure du genre.

Parmi les autres propositions des ateliers de travail sur lesquelles l'assemblée ne s'est pas prononcée faute de temps et de participants (à un moment il ne restait plus dans la salle qu'une trentaine de participants), signalons celle où l'on recommandait l'établissement d'un plan de développement du système des garderies au Québec avec un échéancier pour 1976.

Qu'elles aient été votées ou non en plénière, l'animateur a affirmé au terme du colloque que toutes les recommandations formulées dans les ateliers seront achevées vers les gouvernements fédéral et provincial.

De cette journée d'étude particulièrement mouvementée, il ressort une intention bien arrêtée des garderies populaires de poursuivre leur lutte jusqu'au bout. "Nous ne voulons pas, ont-elles affirmé, que le gouvernement contrôle l'organisation des garderies. Ce que nous voulons, ce sont des garderies, des pouponnières, des haltes pour les enfants au-dessus de 6 ans ouverts 24 heures sur 24, contrôlés par les parents et ceux qui y travaillent."

Il y a quelques années, on parlait du droit aux garderies des mères de famille au travail; aujourd'hui, on va plus loin: "Nos enfants ont droit aux garderies, disent les parents. Ils ont droit de jouer, de se socialiser, de se développer ensemble, sans discrimination aucune, dans un milieu créé pour eux."

CASTONGUAY

Suite de la page 3

guay qui a poursuivi à haute voix, dans un atelier, la réflexion dans laquelle il s'est engagé depuis plusieurs mois. Le gouvernement a un budget limité. On ne peut ignorer cette réalité. Il y a donc des priorités à établir, différentes possibilités à envisager. Supposons, dit-il, qu'il y a une somme d'argent disponible. Est-ce qu'il serait plus approprié de dire que l'on va augmenter les allocations familiales et laisser aux parents le choix de dépenser ce surplus d'argent comme ils l'entendent (en décidant par exemple de se servir de ce montant pour placer ses enfants dans une garderie) ou est-il plus valable de subventionner les garderies?"

"Nous, ce qu'on vous dit, a rétorqué une participante, c'est qu'il y a des besoins, ils créent les yeux. Trouvez de l'argent. Il faut à tout prix que ce qui a débuté par le moyen des garderies populaires continue."

C'est bien beau que l'on augmente les allocations familiales, a répondu une autre. Si on a l'argent, mais qu'il n'y a pas de garderies en nombre suffisant pour répondre à la demande, on ne sera pas plus avancé. De toutes façons, le surplus que l'on recevra si les allocations familiales sont augmentées suffira à peine à répondre à des besoins primaires comme l'alimentation."

LE CONFLIT

Suite de la page 3

bient de leur côté le français et l'anglais. Les francophones, a-t-il ajouté, ont tendance à devenir de moins en moins bilingues de sorte que nous pourrions d'ici quelques années nous retrouver devant le "paradoxe" suivant: les anglophones seraient parfaitement bilingues et les francophones ne connaîtraient que le français.

**POURQUOI FAIRE
LE TOUR?
VENEZ AU CENTRE!**

Le Relais
CHEVROLET LTÉE

**L'unique
dépositaire
CHEVRELAIS*
à Montréal**

* La CHEVRELAIS,
c'est l'exclusivité Chevrolet
alliée à la spécialisation
du RELAIS

Depuis 40 ans, l'angle des rues
Jarry et Lajeunesse est un centre
Chevrolet.

Le Relais
CHEVROLET LTÉE

ANGLE JARRY ET LAJEUNESSE

276-2541

VEGA, NOVA, CORVETTE,
CHEVELLE, CAMARO, CHEVROLET,
MONTE-CARLO ET CAMIONS

Selon le président de la CTF Le nouveau régime fiscal a semé une confusion passagère

VANCOUVER (PC) — Le nouveau régime fiscal fédéral a semé la confusion chez les conseillers fiscaux, aussi bien que chez les chefs d'entreprises canadiennes, a déclaré hier M. Denham H. Kelsey, président de la Canadian Tax Foundation (CTF).

Mais, cette confusion n'est que passagère, car au fond, la législation fiscale "est très efficace."

M. Kelsey, récemment élu président de la CTF, a toujours préconisé une législation fiscale qui soit simple, compréhensible et de nature à stimuler le développement économique.

Il avait présidé un comité de l'Institut canadien des comptables agréés, qui avait examiné le projet de réforme fiscale. Par la suite, en tant que citoyen privé, il avait soumis un mémoire à Ottawa sur le livre blanc concernant la réforme fiscale. Il a également déposé devant le comité des finances des Communes sur le livre blanc.

A son avis la structure finalement mise au point a besoin de rodage. Il voudrait, en outre, que les mécanismes chargés de ce rodage soient eux-mêmes rodés.

"Plusieurs conseillers fiscaux, dit-il, ont dû réapprendre leur métier, et il leur faudra encore au moins un an avant de bien le posséder."

En partie pour cette raison, et en partie dans l'intérêt d'u-

ne saine économie canadienne, M. Kelsey est opposé à tout amendement en profondeur du régime fiscal actuel.

Ce qui ne l'empêchera pas, pendant des années encore, à chercher à améliorer le système.

La CTF groupe 5,200 avocats et comptables et 640 sociétés.

Pour M. Kelsey, sa principale mission comme président de la CTF, consiste à apporter des ajustements à l'appareil fiscal afin qu'il fonctionne au mieux.

Il appuie l'idée d'une utilisation du régime fiscal pour influencer l'activité économique. Aussi, s'inscrit-il en faux contre le rapport Carter — publié avant la réforme fiscale — qui estimait que le fisc devait demeurer neutre. "Mon expérience, précise M. Kelsey, m'apprend que des résultats concrets ont pu être obtenus en se servant du régime fiscal pour stimuler l'économie."

"Les stimulants fiscaux ont fortement contribué au développement du Canada" dit-il.

Mais, M. Kelsey ne s'intéresse pas qu'à la législation fiscale fédérale, il se préoccupe aussi des grosses difficultés financières auxquelles se heurtent les gouvernements locaux, notamment les municipalités qui sont fortement tributaires de l'impôt sur la propriété.

PAESANO



Nos élégantes salles de style
Renaissance vous assureront
la meilleure satisfaction et
réussite pour vos banquets,
mariages et anniversaires.

5192, RUE CÔTE DES NEIGES

731-8221
MONTREAL

LA C'EST LE TEMPS!

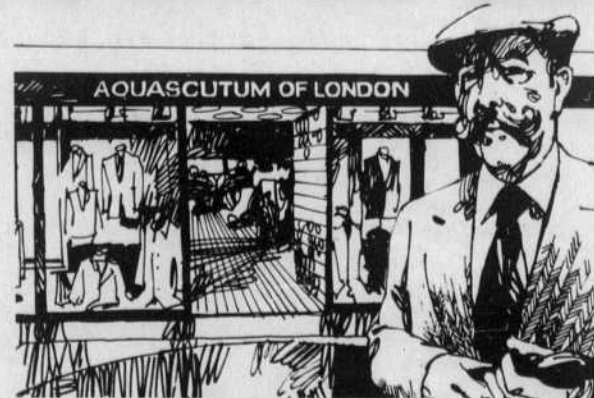


FAITES VOUS POSER
DES GOUTTIÈRES
HO-DO
EN EMAIL CUIT
NOS PRIX SONT IMBATTABLES!

ESTIMATION GRATUITE
322-4160
EXCLUSIVITÉ
**PRIMEAU
MÉTAL Inc.**

Vous êtes bricoleur? Demandez les "HO-DO" spécial pour bricoleur" chez votre marchand de matériaux de construction.

**Plus d'un siècle
de qualité
c'est ce que
vous trouverez**



**chez Aquascutum of London
Place Ville Marie**

Si vous êtes fanatique de l'impeccable et du parfait, alors votre magasin c'est Aquascutum of London situé Place Ville Marie. Vous y trouverez traditions, qualité et service — les trois symboles qui, depuis plus de 122

ans, ont fait la renommée dans toute l'Amérique du Nord de la maison située dans Regent Street à Londres. Aquascutum, c'est la marque unique qui offre toute la garde-robe et la gamme d'accessoires pour l'homme de grande classe.

Et si le magasin n'existe que depuis un an... son nom, lui, est centenaire.

Aquascutum
OF LONDON
le magasin de l'homme
PLACE VILLE MARIE, MONTREAL

Menacées de disparaître

Les garderies populaires réclament le maintien des subventions fédérales

par Renée Rowan

A la fin d'une journée tumultueuse où pendant les dernières heures a régné une grande confusion, les participants au 1er colloque sur les garderies au Québec qui avait lieu à Montréal, samedi, ont réclamé l'établissement d'un réseau de garderies populaires à but non lucratif, autogérées par les parents et les membres du personnel, et subventionnées par l'État.

Les 312 personnes qui ont participé à cette journée d'étude organisée conjointement par le ministère des Affai-

res sociales, le comité conjoint de liaison des garderies populaires et divers autres organismes impliqués ont en outre réclamé la création, avant le 15 mai prochain, d'un comité bipartite - ministère et garderies - composé majoritairement des garderies populaires pour étudier le problème de ces garderies et leur implantation au Québec.

La rencontre convoquée dans un but d'étude et d'information d'une part, et d'écoute des besoins des usagers d'autre part, s'est vite transformée en une tribune de combat pour les délégués des garderies populaires au Québec menacées de disparaître le 31 mai prochain et qui sont décidées à lutter jusqu'au bout pour demeurer en place. Les subventions accordées par le fédéral, par le biais du programme Initiatives locales, prendront fin à cette date.

Parce qu'il est très important pour les garderies populaires de demeurer organisées, conscientes qu'il est impossible au gouvernement du Québec, en un si court délai d'assurer la relève, l'assemblée a réclamé comme solution de transition (elle a bien insisté sur ce dernier aspect) le maintien des subventions fédérales aux garderies populaires déjà existantes et demandé qu'Ottawa leur en donne confirmation, par écrit, d'ici le 1er mai.

On a senti, tout au cours de cette journée, une opposition constante entre les délégués eux-mêmes à cause de leur option, délégués des garderies coopératives, des garderies privées, des garderies PIL et POP, etc.

Dans une entrevue accordée à l'issue de la manifestation qui a eu lieu rue Parthenais, à l'heure du midi, en face de la polyvalente Pierre Dupuis où avait lieu la rencontre, manifestation à laquelle ont participé quelque deux cents parents et membres du personnel des garderies populaires pour appuyer les revendications de leurs délégués, Anne Huet, du comité de liaison des garderies populaires, a expliqué la différence qui existe entre les garderies POP qui comptaient 96 délégués - 64 parents et 32 membres du personnel - et les garderies PIL représentées par 60 délégués - 40 parents et 20 membres du personnel.

"Les unes et les autres sont subventionnées par le programme des Initiatives locales, dit-elle, mais leur esprit est fondamentalement différent ainsi que leur politique interne. Les garderies POP tendent à être auto-gestionnaires et ne demandent aux usagers qu'un dollar par jour pour payer les frais du repas du midi et deux collations au cours de la journée, tandis que les garderies PIL font payer aux parents entre \$15 et \$20 par semaine, par enfant. Les garderies POP considèrent

Castonguay se met à l'écoute

"C'est le fédéral qui a lancé le programme des Initiatives locales. Ça ne relève pas de moi. Il appartient donc à Ottawa de prendre ses responsabilités et de définir ses politiques en ce domaine", a affirmé M. Claude Castonguay, ministre des Affaires sociales qui a assisté pendant quelques heures aux travaux du premier colloque sur les garderies au Québec qui avait lieu à Montréal samedi.

M. Castonguay répondait à une question d'un journaliste sur ce que serait son attitude le 31 mai prochain alors que prendront fin les subventions du programme Initiatives locales qui permettent actuellement aux garderies populaires du Québec de fonctionner. "Je ne suis pas ici pour faire des déclarations, a-t-il dit, ni pour annoncer des politiques."

Le ministre des Affaires sociales s'est contenté de demeurer à l'écoute respectant en cela le but premier du colloque. Il n'a prononcé aucun discours et a assisté à une partie de la plénière sans en aucun moment prendre la parole. Il avait auparavant circulé dans quelques ateliers de travail, intervenant le moins possible.

"Il est important, confiait-il aux journalistes qui l'ont suivi, d'écouter ce que les gens disent pour essayer par la suite d'ajuster des gestes posés par le gouvernement avec ce que la population croit nécessaire."

La question du financement des garderies a été samedi la préoccupation majeure des délégués: elle est constamment revenue sur le tapis toute la journée, dans tous les ateliers.

"La population est impatiente, c'est compréhensible, a reconnu M. Castonguay

Voir page 2: Castonguay



Portée sur un affût de canon, la dépouille du capitaine Lavolette a été conduite samedi au lieu de son dernier repos

Le capitaine Lavolette a été inhumé à Québec

QUÉBEC (PC) — Le corps du capitaine Charles-Eugène Lavolette, tué dans l'écrasement d'un hélicoptère au Vietnam, a été inhumé samedi, après des funérailles militaires.

Plus de 1.000 personnes bordaient la route du cortège et se sont rassemblées devant l'église Sainte-Monique, dans le quartier Les Saules de Québec.

La procession était formée de 176 membres du 12e régiment blindé du Canada, sous les ordres du capitaine Robert Bova d'Ottawa. L'orchestre du Royal 22e régiment a interprété des marches funèbres de Chopin et de Beethoven.

Le cercueil, porté sur un affût de canon, était surmonté de la casquette et de l'épée du capitaine Lavolette et enveloppé du drapeau canadien.

Devant l'église, pendant que l'on enlevait le cercueil de l'affût, l'orchestre a joué "Quand vous mourrez de nos amours", de Gilles Vigneault.

Le cardinal Maurice Roy, archevêque de Québec, a accueilli la dépouille, suivie de Mme Edith Lavolette, veuve du défunt, et de sa fille, Sandra, âgée de 9 ans.

Parmi ceux qui suivaient, on remarquait M. James Richardson, ministre de la Défense, le général Jean V. Allard, ancien chef d'état-major, Albert Béchard, député de Bonaventure et des Îles-de-la-Madeleine, représentait le ministère des Affaires extérieures, et Bohdan Plafkowsky, consul-général de la Pologne assistait aussi à la cérémonie, de même que Marc Cayer, agronome québécois qui a été détenu cinq ans au Vietnam.

■ aujourd'hui

Début du congrès de l'Association des entrepreneurs de travaux mécanisés, au Château Frontenac, à Québec. À l'ordre du jour: le déblaiement des chemins d'hiver, les heures de travail et la reconnaissance patronale.

À 11h, rencontre du ministre de l'Immigration, Jean Bienvenue, avec une délégation du Conseil des écoles ethniques du Québec, à son bureau de Montréal.

À 11h30, M. Michel Bélanger, président de la Bourse de Montréal et de la Bourse canadienne parlera de la fusion de ces deux bourses au déjeuner de l'Association des Assureurs-vie de Montréal, au Salon Joliette du Reine-Elisabeth.

À 12h, le ministre de l'Industrie et du Commerce, Guy Saint-Pierre, sera le conférencier de la Chambre de Commerce du district de Montréal, au salon Britannia de l'hôtel Sheraton.

À 12h30, le ministre William Tetley, des Institutions financières, parlera de la protection du consommateur au dîner-causerie du Club Richelieu, au Château Frontenac, à Québec.

À 13h, le député péquiste Claude Charron donnera une conférence dans le cadre de l'Opération Ressource, du Parti québécois, au Collège d'Aumont.

Le conflit dans les cégeps: vers un affrontement majeur?

Le ministre québécois de l'Éducation, M. François Cloutier, a déclaré hier soir à l'émission "Politique Atout" qu'il était "évident que si les syndicats d'enseignants remettaient globalement en cause un affrontement certain".

Depuis quelque temps, a poursuivi M. Cloutier, nous sommes, il ne faut pas s'y tromper, en présence d'un conflit entre syndicats et gouvernement. "Quand ce n'est pas la question des frais de scolarité, c'est le problème du classement. Chez les ouvriers, c'est le problème de la construction".

Pour sa part, M. Cloutier a dit vouloir travailler dans l'intérêt des enseignants et a ajouté que pour cette raison, il ne voulait pas remettre globalement en cause le présent système de classement parce que 90% des professeurs ont déjà été classés en fonction de ce système et que dans le cas des professeurs du niveau collégial, ceux-ci savaient que leur classement était provisoire.

Toutefois, M. Cloutier a rappelé qu'un comité avait été formé pour trouver des aménagements concrets et pallier ainsi un certain nombre de difficultés d'application.

Il a rappelé en outre que les collèges sont autorisés à verser une avance sur la rétroactivité mais que cette avance ne sera pas accordée à partir de la classe-

ment provisoire mais bien à partir du dossier du professeur compte tenu des décisions et des règles du manuel d'évaluation de la scolarité.

Interrogé en outre sur la mise en tutelle des collèges Vanier, Dawson et Saint-Laurent, le ministre a répondu qu'il n'avait pas eu le choix parce que ceux-ci avaient agi dans l'illégalité.

Voir page 2: Le conflit

De Stefano abattu à Chicago

CHICAGO (PA) — La police commence à fouiller dans le très volumineux dossier judiciaire de Sam De Stefano, dans l'espoir d'y trouver des indices qui lui permettraient de percer le mystère que constitue pour le moment la mort de ce magnat de la pègre, abattu à coups de feu samedi matin.

Il s'agit d'un dossier dont l'origine remonte à une quarantaine d'années.

De Stefano a été trouvé mort sur le plancher de son garage à Chicago.

Sa femme refuse de parler à la police. Elle a fait une crise d'hystérie en apprenant la mort de son mari.

De Stefano passait pour un membre du syndicat du crime à Chicago. On a dit de lui qu'il était usurier et qu'il torturait ses victimes pour retrouver son argent.

LES CRÉATIONS
PIERRE GÉRIN

— CONCEPTION DE MEUBLES MODULAIRES EXCLUSIFS —
— MURALES PLASTIQUES —

681-3712

Créateur du "Biblio-Bloc"

ÉCOLE DE RELATIONS INDUSTRIELLES
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
JOURNÉE-COLLOQUE

mercredi, le 18 avril 1973

ENDROIT

Seaway Capri Hotel
6445, Boul. Décarie
Montréal

Sujet:

La grève dans les services publics: Perspectives et solutions législatives.

Conférencier:

Prof. Jean Boivin, Département Relations Industrielles, Université Laval.

Table ronde:

M. Jean Brunelle, directeur général, C.D.E.
M. Ghislain Dufour, directeur général du C.P.Q.
M. Fernand D'Aoust, Secrétaire général, F.T.Q.
M. Norbert Rodrigue, Vice-président, C.S.N.

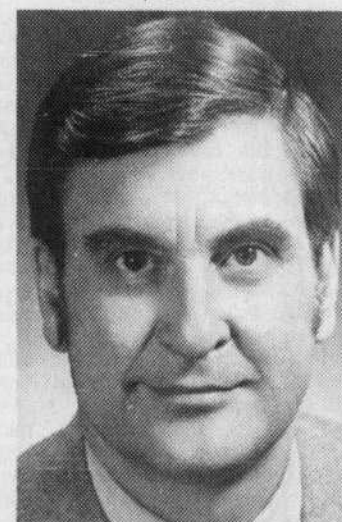
Information et inscription:

Viateur Larouche,
Relations Industrielles,
Université de Montréal,
C.P. 6128,
Montréal 101 Tél.: 343-7319



La Chambre
de commerce
de Montréal

Déjeuner-causerie
hebdomadaire
LUNDI, LE 16 AVRIL



M. GUY ST-PIERRE

Ministre provincial de
l'Industrie et du Commerce

Sujet:

Imagination et Dynamisme
futurs outils
du développement économique

Hôtel Sheraton Mont-Royal
12h30

Le public est admis

Renseignements: 866-2861

maigrir
c'est
rajeunir



dites adieu
à la cellulite

vous pouvez réussir les deux

prenez votre rendez-vous
dès maintenant au studio

josette ghedin

2030 rue crescent
téléphone 845 9323 845 7611

VIENT DE PARAÎTRE...

POUR CHANGER LA VIE

par Luc Racine et Guy Sarrazin

- L'épuisement des ressources, la pollution, l'accumulation d'armes destructrices, les génocides, le sous-développement, le drame angoissant que vit l'homme moderne.
- Une recherche scientifique qui dénonce les causes de ce drame, mais qui laisse aussi une porte ouverte sur l'espoir...

En vente partout au prix de \$3.50 — distribué par les Messageries du Jour, 8255, rue Durocher, Montréal 303 — Tél.: 274-2551

... AUX ÉDITIONS DU JOUR

EDITIONS DU
JOUR

Président et
directeur général
Jacques Hébert



éditorial

Lueurs d'optimisme chez les conservateurs

Si on le compare aux assises joliment plus structurées que tiennent d'autres partis politiques, le congrès que viennent de terminer au Reine Elizabeth les conservateurs québécois ne doit donner lieu à aucune complaisance.

Lorsqu'on tente de vérifier la qualité représentative et la maturité politique des délégués qu'on rencontre, au Québec, aux réunions de ce parti, on a souvent la sensation de toucher le vide. Une bonne partie de ces délégués donnent l'impression d'avoir survécu, par on ne sait trop quel miracle, à un orage qui aurait déferlé sur le Québec il y a dix ans. Quant aux figures nouvelles qu'on pouvait rencontrer au congrès de fin de semaine, on éprouve quelque mal à vouloir engager avec elles un dialogue politique exigeant: leur initiation politique reste, dans la plupart des cas, à faire ou du moins à remettre à jour. Que le congrès n'ait produit, dans ces circonstances, rien de vraiment original, il n'y a pas lieu de s'en étonner. Le contraire eût tenu du prodige.

Tout indique néanmoins que les délégués sont repartis vers leurs comités avec plus de motifs d'espoir qu'à l'arrivée. Cela tient à trois éléments nouveaux dont ils n'ont pas tort de tirer quelque espoir.

Dans une interview accordée à Claude Lemelin la semaine dernière, M. Robert Stanfield exprimait clairement son intention de prendre plus directement en main l'aile québécoise de son parti. A en juger par le discours qu'il a prononcé dimanche matin et par l'accueil que lui ont fait les délégués, cette stratégie semble devoir donner de bons résultats.

Lors de ses deux dernières apparitions à Montréal, M. Stanfield s'était contenté de glisser sur les raisons profondes qui expliquent l'échec chronique des conservateurs au Québec. Il avait attribué surtout à des défauts d'organisation la défaite retentissante du 30 octobre. Des politiques conservatrices qui ont depuis plus d'un demi-siècle tenu les Québécois à distance, il n'avait rien dit. A plus forte raison n'avait-il fait aucune ouverture pour l'avenir.

Or, le discours de dimanche marque à cet égard un net progrès. La partie économique du discours ne contenait rien de neuf, sauf qu'elle illustrait une fois de plus l'indiscutable continuité de la pensée de M. Stanfield à ce chapitre. La partie sociale, en retour, contenait maints passages qui ne sauraient laisser le Québec indifférent. A condition que M. Stanfield soit prêt, lorsque viendra la prochaine conférence fédérale-provinciale sur la sécurité sociale, à tirer des conclusions pratiques des prémisses qu'il posait dimanche, il se pourrait que son parti se soit enfin donné une orientation nettement différente de celle que s'approprie, semble-t-il, à défendre M. Lalonde à la conférence de la fin d'avril.

L'essentiel de la politique de M. Stanfield tient en quelques mots très simples: respect des priorités provinciales, décen-

tralisation, égalisation des chances par le mécanisme de la péréquation.

De cette politique, M. Stanfield a fait une application très intéressante au domaine des programmes de santé. Il a cependant ajouté qu'elle s'appliquerait aussi "à toute la question des programmes conjoints et des subsides fédéraux", ainsi "qu'au développement régional et à la sécurité sociale". Là où les provinces ne sont pas satisfaites des programmes mis de l'avant par le gouvernement central, le leader conservateur suggère qu'Ottawa se retire des programmes à frais partagés et remette aux provinces une plus grande part des revenus fiscaux "en assurant évidemment dans ce partage une péréquation appropriée."

Pareille politique serait plus acceptable, il va sans dire, pour le Québec. Si M. Stanfield était disposé à l'appliquer, par exemple, dans le secteur des allocations familiales qui sera de nouveau à l'ordre du jour bientôt, elle lui vaudrait de nombreux appuis nouveaux au Québec.

Un deuxième motif d'optimisme naît, chez les conservateurs québécois, de l'élection d'une nouvelle équipe dirigeante qui ne devrait pas tarder à se révéler plus dynamique que l'ancienne.

M. Claude Dupras, nouvellement élu à la présidence de l'Association, porte sans doute avec Brian Mulroney et d'autres une lourde part de responsabilité dans la débâcle d'octobre dernier. Il fut l'un des principaux auteurs de la stratégie qui centra toute la campagne des conservateurs sur la personne de M. Claude Wagner. L'erreur colossale dans laquelle il versa alors ne saurait être complètement excusée par des défauts d'organisation hélas trop réels.

Le nouveau président possède toutefois des dons de combativité que n'avait guère démontrés son rival défait, M. Claude Nolin. L'équipe qu'il avait réunie autour de lui était nettement supérieure à celle que dirigeait M. Nolin.

M. Dupras soulignait, au cours de la fin de semaine, la faiblesse insoupçonnée de l'organisation conservatrice au niveau des comités. Là réside, par-delà des handicaps idéologiques et psychologiques auxquels M. Stanfield semble résolu à remédier, la source principale des échecs répétés des conservateurs au Québec. M. Dupras a pu considérer, dans le passé, que la dualité dans l'organisation et la ligne de responsabilité (certaines choses dépendant de la direction nationale, d'autres relevant des dirigeants élus par les congrès québécois du parti) expliquait certains échecs. Il n'aura plus cette excuse. Pour la direction nationale du parti, il sera plus difficile, en retour, de passer par-dessus la tête des dirigeants québécois en matière d'organisation.

La tâche qui attend M. Dupras et ses collègues est certes énorme et aucun d'eux ne donne l'impression d'être un thauma-

turge. Pour la première fois depuis longtemps, on voit néanmoins accéder à la direction des conservateurs québécois une équipe jeune et résolue qui n'a pas l'air d'être résignée d'avance à la défaite.

M. Marcel Masse annoncera probablement aujourd'hui son intention de se porter candidat conservateur aux prochaines élections fédérales. Voilà un autre élément qui devrait encourager les conservateurs.

M. Masse sera sans doute candidat dans la région de Joliette ou de Berthier. Le fait qu'il y possède d'excellentes racines et que cette région soit l'une des rares où l'on trouve d'importants appuis conservateurs sera pour lui un actif indéniable. Si sa venue au parti pouvait aider à réconcilier M. Roch LaSalle, l'impact électoral de sa décision pourrait être intéressant pour les conservateurs.

Par-delà ces considérations, l'entrée de M. Masse dans le parti conservateur devrait aider à confirmer l'ouverture aux préoccupations québécoises que traduit le discours du leader national. Le député de Montcalm n'a point, que l'on sache, décidé de remiser les grandes revendications qu'il aimait formuler quand il était ministre à Québec. Ceux qui paraissent disposés à le recevoir n'ignorent rien, par contre, de ses attitudes passées.

Pourvu que M. Masse, tout en les assouplissant, reste fidèle aux grandes orientations qui ont guidé son action depuis son entrée dans la vie publique en 1966 et que, chez les conservateurs, on l'accepte comme tel, il pourrait être un facteur intéressant de renouveau pour le parti de M. Stanfield.

Les conservateurs ont besoin de M. Wagner. Celui-ci a d'ailleurs manifesté, depuis son entrée au Parlement fédéral, une dignité et une application qui seront un atout précieux au prochain rendez-vous électoral. Mais ils ont aussi tout intérêt à diversifier leur représentation québécoise. La connaissance du milieu que possède M. Masse, son dossier comme toute très positif comme ministre à Québec, sa compréhension des rouages de l'Etat moderne, ne seront pas des additions superflues dans l'arsenal très limité dont disposent les conservateurs.

Devant le congrès qui vient de se tenir à Montréal, il serait vain de parler de renaissance ou de résurrection. Les conservateurs québécois portent encore une lourde hypothèque dont maints comportements observés en fin de semaine rappellent la triste réalité. On a cependant vu surgir, pendant ces deux jours, quelques motifs d'optimisme. Ces espoirs, même s'ils ne devaient pas se réaliser, valent infiniment mieux que l'espèce de résignation chronique devant l'échec à laquelle on avait malheureusement fini par s'habituer chez la vieille garde qui vient de rendre les armes à une équipe plus jeune.

Claude RYAN

Le fédéralisme et les priorités provinciales

par ROBERT STANFIELD

(...) Je voudrais parler d'un sujet qui me tient au cœur et que je considère d'une importance primordiale, celui de la décentralisation. Je sais que je touche un domaine particulièrement délicat en ce qui concerne le Québec, car la majorité des affrontements entre les deux paliers de gouvernement ont très souvent eu leur source dans des politiques fédérales que le Québec jugeait trop centralisatrices. D'ailleurs, le Québec n'est pas seul à protester. Les provinces de l'Ouest et l'Ontario ont maintes fois exprimé du mécontentement à l'égard de programmes conjoints, préfabriqués à Ottawa, et qui ne tenaient aucunement compte de priorités ou de circonstances particulières.

Pour ma part, j'ai toujours affirmé que le précon d'un fédéralisme souple et décentralisé, l'estime que dans le cadre national il doit absolument y avoir place pour l'initiative provinciale et régionale. Je crois qu'il est impérieux de reconnaître les priorités provinciales dans des domaines essentiels comme dans les secteurs secondaires.

Et quand je dis cela, je n'ai pas l'impression de porter atteinte à la notion essentielle d'un gouvernement central fort. Je suis convaincu qu'il y a de la place dans notre système pour deux niveaux de gouvernement, qui soient tous deux actifs et forts, et qui coopèrent loyalement et efficacement. C'est ce concept qui nous fait défaut depuis trop longtemps et d'après moi, c'est là la base même du fédéralisme.

Les politiques de santé

Prenons par exemple le cas de la santé. Il y a quelques années le gouvernement libéral a réussi à imposer aux provinces ses vues et ses priorités touchant les soins de santé. Et aujourd'hui que le coût de ces programmes atteint des proportions exorbitantes, le gouvernement Trudeau cherche la porte de sortie facile.

Voici des programmes dont le gouvernement a conçu lui-même les principes et les modalités, des programmes auxquels il a obligé les provinces à se soumettre après leur en avoir vanté les mérites, et maintenant il déclare qu'ils ne fournissent pas une valeur proportionnelle à ce qu'ils coûtent.

Plus encore, non seulement le gouvernement se

● Le leader national des conservateurs était dimanche matin l'invité d'honneur du congrès tenu à Montréal par l'aile québécoise de son parti. M. Stanfield a profité de la circonstance pour préciser la position de son parti en matière de fédéralisme et de décentralisation. Voici le texte intégral de la partie de son allocution que M. Stanfield a consacrée à ce thème.

dit aujourd'hui insatisfait de ces programmes, mais il a l'indécence de vouloir limiter ses responsabilités financières, tout en forçant les provinces à maintenir les leurs. Pour ma part, je ne conçois pas qu'un gouvernement provincial conscient de ses responsabilités vis-à-vis ses électeurs puisse accepter cela.

C'est pourquoi, il nous faut sérieusement envisager des alternatives. L'une de ces alternatives, c'est que le gouvernement fédéral doit se retirer des programmes de santé à frais partagés; et qu'il doit le faire en remettant aux provinces une plus grande part des revenus fiscaux, en assurant évidemment dans ce partage une péréquation appropriée.

Ce n'est pas une solution parfaite, je l'admetts, mais ce serait encore préférable à ce que le gouvernement Trudeau se propose de faire. De plus, ce serait une reconnaissance évidente du droit des provinces à établir leurs propres priorités dans un domaine essentiel, sans aucune intervention fédérale.

Si nous devons adopter cette formule décentralisatrice, il faudrait nous assurer bien sûr que les avantages du programme soient transférables d'une province à une autre.

Nous devons aussi évidemment faire le nécessaire dans un contexte de péréquation, pour stimuler l'égalité dans la qualité des services existants.

Une chose est certaine en tout cas, et c'est que si le gouvernement actuel reste au pouvoir, les provinces seront perdantes. Elles auront à maintenir les standards présents tandis que le fédéral limitera sa participation financière. Ceci me semble absolument inacceptable.

Si nous devons fournir à travers le pays des soins médicaux correspondants à certains standards, il faut absolument la coopération

des deux paliers de gouvernement. Or, il est clair que cette coopération ne sera pas possible tant que le gouvernement Trudeau sera au pouvoir.

Un gouvernement progressiste-conservateur, j'en prendrais l'engagement, ne se retirerait pas des programmes en abandonnant les provinces à leur sort, et en insistant pour faire respecter sa propre version de standards nationaux.

Finies les décisions unilatérales

Un gouvernement progressiste-conservateur procéderait à une véritable consultation pour déterminer dans quelle mesure le gouvernement fédéral doit demeurer impliqué. La décision serait faite d'une façon collégiale. Le temps des décisions unilatérales par Ottawa, l'époque de l'attitude arrogante "C'est à prendre ou à laisser"... ces jours-là seraient bel et bien finis. Et dans la mesure où le gouvernement fédéral demeurerait engagé, il paierait une portion pleine et équitable du coût de ces programmes.

C'est dans cet esprit de collégialité d'ailleurs, que j'avais préconisé au cours de la dernière campagne électorale, la convocation immédiate après notre arrivée au pouvoir d'une conférence fédérale-provinciale sur les Priorités de Demain pour définir les problèmes les plus urgents, discuter les solutions à court et à long terme, et déterminer les grandes lignes d'une stratégie économique nationale.

En somme, un gouvernement progressiste-conservateur voudrait adopter une autre approche à toute la question des programmes conjoints et des subsides fédéraux. Et cette nouvelle approche s'appliquerait tout aussi bien au développement régional qu'à la sécurité sociale. Comme premier ministre, je voudrais voir s'établir un concept de souplesse, de consultation et de coopération dans les relations entre les divers niveaux de gouvernement. Nous ferons en sorte que les municipalités, les provinces et les régions puissent dans toute la mesure du possible, fixer leurs propres priorités et assumer leurs propres décisions. Nous verrons à faire la preuve enfin que le gouvernement central peut être un catalyseur d'entente et un facteur d'unité dans notre Confédération.

Une déclaration de la Ligue des droits de l'homme

Droits des minorités et de la majorité au Québec

A la suite de la publication du rapport Gendron, la Ligue des droits de l'homme vient de faire connaître, dans une déclaration rendue publique en fin de semaine, sa position sur la question complexe des droits de la majorité et des minorités au Québec. La Ligue rappelle la gravité et l'urgence d'une situation qui commande une intervention immédiate des pouvoirs publics. Elle rejette la fausse dualité franco-anglais que certains voudraient imposer et préconise l'adoption d'une Charte québécoise des droits de l'homme d'ici 1974. Après quoi elle formule les principes directeurs dont devrait s'inspirer la politique des pouvoirs publics. Voici de larges extraits de cette déclaration...

(...) Nous pensons que les droits des minorités ethniques ne doivent pas être sacrifiés sous la fausse dualité linguistique (langue française-langue anglaise) qui préside au débat culturel au Québec. Pour nous, les cultures des différents groupes ethniques ont une valeur égale en droit, qui découle de la diversité même des fondements de leur présence propre en terre québécoise, et aucune langue seconde ne doit être reconnue comme prioritaire par rapport aux autres. Nivelier les cultures des différents groupes ethniques au Québec par une langue seconde unique, c'est établir une division et un déséquilibre qui n'est point justifié par une juste évaluation des droits de ces groupes, l'un par rapport à l'autre aussi bien que dans l'ensemble qu'ils forment en regard de la majorité québécoise. Qui d'entre nous en effet saurait départager, pour les hiérarchiser, les mérites divers de la présence des groupes Esquimaux, Indiens, Anglo-saxons, Italiens, pour ne nommer que ceux-là, et compte tenu surtout des différences extrêmes entre leurs caractéristiques culturelles, leur passé en terre québécoise, et le nombre de leur population respective?

L'Etat a l'obligation de définir pour tous les droits de la majorité et des minorités ainsi que de créer et de maintenir les mécanismes institutionnels qui assurent la définition, la diffusion et la protection de ces droits.

Nous ne croyons pas aux effets magiques de lois multiples et épar-

ment, de l'Assemblée nationale, une loi-cadre qui définisse une série de programmes dont les objectifs soient clairs pour tous, dont les étapes de réalisation, d'évaluation et de correction soient établies ainsi que les mécanismes d'implantation et de soutien. Ces programmes devraient respecter les situations propres à divers secteurs d'activité: travail, école, immigration, média, etc., et être animés et gérés par des représentants de la majorité et des minorités ethniques du Québec.

Les droits des minorités et de la majorité devront être définis dans une Charte québécoise des droits de l'homme, dont le gouvernement a également le devoir de doter le Québec d'ici 1974.

Tout litige dans l'exercice des droits des uns et des autres devrait être référé à la Commission québécoise des droits de l'homme, organisme chargé d'appliquer la Charte. Soulignons à ce sujet qu'il n'y a certes pas lieu de créer le poste d'un ombudsman spécial pour les droits linguistiques et culturels. Ces droits ne doivent pas être considérés isolément des très nombreux autres droits que la Charte et la Commission préserveront pour tous les Québécois.

Les principes directeurs

Voici les principales recommandations de la Ligue quant à la définition et à l'exercice des droits linguistiques et culturels des minorités et de la majorité.

1) La majorité québécoise francophone est une minorité dans l'environnement nord-américain.

En raison de cette situation et de son histoire, la majorité doit protéger sa langue et sa culture de façon spéciale et exceptionnelle. Il s'agit en fait pour la majorité d'exercer par cette protection son droit collectif à la vie de nation.

2) L'obligation de la majorité envers elle-même autant que les impératifs de justice et d'attention à la valeur des cultures qui sont véhiculées par les minorités vivant au Québec, fonde la reconnaissance des droits de toutes les minorités culturelles au Québec. Cependant, cette reconnaissance ne saurait signifier la constitution de réseaux ou de systèmes d'institutions qui permettent aux minorités de vivre en marge de la culture québécoise et de la langue française qui en est le véhicule.

3) La langue du Québec est le français.

L'Etat doit adopter les mesures qui s'imposent en toutes circonstances dans tous les secteurs de la vie québécoise sans exception, pour rendre plénier l'exercice du droit collectif des Québécois à vivre en français. Un engagement collectif extrêmement déterminé doit accompagner et soutenir des mesures énergiques de la part de l'Etat pour assurer la qualité de la langue parlée et écrite dans tous les services publics, en particulier à l'école.

4) La langue de communication de l'Etat, des organismes judiciaires ou administratifs, de l'enseignement, des corporations publiques, des municipalités, est la langue française.

Les citoyens québécois et les immigrants dont la langue n'est pas le français, au moment de l'adoption d'une loi-cadre sur les droits linguistiques et culturels des minorités et de la majorité au Québec, ont droit à une assistance spéciale de l'Etat, à titre individuel, dans leurs rapports avec les pouvoirs publics, les organismes judiciaires ou administratifs, les corporations publiques et les municipalités, afin qu'aucun d'eux ne soit victime de discrimination ou de coercition au cours des prochaines années.

5) Partie intégrante de l'organisation sociale, le système scolaire doit promouvoir, à tous les niveaux, le développement de la société québécoise et la langue française qui en est le véhicule.

Pour les citoyens québécois et les immigrants dont la langue n'est pas le français, au moment de l'adoption de la loi-cadre désignée précédemment, l'Etat subventionne, à l'intérieur du réseau francophone, l'enseignement dans une langue seconde, proportionnellement aux effectifs locaux ou régionaux des minorités concernées et selon des programmes de transition équitables pour la majorité et les minorités.

Le développement d'un seul réseau, francophone, ne saurait signifier un nivellement, une uniformisation absolue. Il doit promouvoir au sein du système scolaire québécois l'existence de plusieurs communautés ethniques et l'apport diversifié de leur richesse culturelle propre.

Un service de l'enseignement de la langue anglaise doit être assuré sur l'ensemble du territoire et être d'une très grande qualité, parce qu'il convient de faciliter à tout

Québécois l'exercice du droit à la communication dans la langue de l'environnement anglophone canadien et nord-américain. Ce service doit être accessible à tous, y inclus ceux qui auraient choisi une autre langue que l'anglais comme langue seconde.

6) L'Etat a l'obligation de permettre aux Indiens et aux Esquimaux de développer leur langue propre comme langue première et de veiller à ce que la langue française leur permette autant de diffuser leur culture au sein de la majorité francophone que de s'y développer.

7) Pour assurer la pleine participation au développement de la collectivité de tous les individus et groupes qui la composent, l'Etat doit s'assurer que tous les milieux et instruments de travail soient identifiés, développés et promus dans la langue française. Ce principe doit notamment informer l'élaboration, la rédaction et l'application des conventions collectives, les communications internes au sein des entreprises et les rapports des entreprises avec l'Etat québécois.

8) L'Etat fait en sorte que toute minorité puisse développer sa propre vie culturelle et la diffuser adéquatement en employant à ces fins sa propre langue.

9) Tout immigrant admis au Québec, après l'adoption de la loi-cadre désignée précédemment, aura choisi de venir y vivre en français en s'intégrant à la société qu'il accueille et en respectant les normes établies pour la majorité.

10) L'Etat a l'obligation, en toutes circonstances, d'informer l'immigrant de l'environnement social, linguistique et culturel de la société qu'il s'approprie à adopter et qui sera le sien. Si la société assigne à ses nouveaux membres l'ensemble des droits et devoirs des autres citoyens, elle a l'obligation, par l'entremise de l'Etat, d'accueillir et d'assister ceux qui agrandissent, par leur choix, la richesse humaine et culturelle qui la fonde.

Dans un domaine qui rejoint les fondements mêmes de l'avenir du Québec, chacun espère que des stratégies politiques de second ordre ne viendront pas anéantir les débats et les choix difficiles qui s'imposent avec urgence. Si nous voulons, nous pouvons comme société traverser cette expérience en construisant le mieux-être québécois, fondement et garant des droits et des libertés de tous et de chacun.

lettres au DEVOIR

L'Eglise et la politique

Dimanche, le 18 mars, la société Radio-Canada combattait les vœux des téléspectateurs en leur présentant à deux reprises (émissions Rencontres et 5D) M. l'abbé O'Neil, un de nos plus méritants et de nos plus intelligents sociologues. Je viens de relire l'article qu'il publiait dans L'Action-Québec du 22 janvier (page 4). M. l'abbé fait observer que "Jésus ne fut pas neutre" et souhaite que l'Eglise combatte avec plus d'énergie les injustices qui affligent le monde. A mon avis, elle l'a toujours fait et de la façon la plus efficace en s'attaquant à la racine des injustices humaines: la désobéissance aux lois divines. Hommes d'Etat, sociologues, psychologues et sexologues auraient présentement moins de problèmes insolubles sur les bras, si nous l'écouissions quand elle enseigne que le respect des droits de l'homme est impensable sans le respect des droits de Dieu. (Mat. 6, 38)

Nos chefs spirituels ont reçu le mandat de promouvoir un "rayonnement qui n'est pas de ce monde" (Jn. 18, 16). Au lieu d'inciter ses "compatriotes" à secouer le joug du conquérant, Jésus leur a commandé de payer le tribut à César (Mc. 12, 17). Loin de soulever les peuples qu'opprimait la domination romaine, les Apôtres prêchèrent l'obéissance (Rom. 13, 1). Moins portés que nous à la contestation, les premiers chrétiens "triomphèrent du mal de l'injustice" (Rom. 12, 21) par la patience, le silence, le pardon et le martyre. Je rends hommage à l'Américaine Dorothy Day (ne pas confondre avec la Doris du même nom!) qui nous l'a rappelé le 25 mars à l'émission 5 D. Je ne pense pas que l'on puisse jamais structurer une théologie où serait abolie "l'obéissance de la foi" (Rom. 1, 6) et confondus le profane et le sacré.

des religieux, avec la permission de leurs supérieurs, s'engagent dans les luttes politico-sociales, rien de plus souhaitable. Mais je ne crois pas qu'il faille entraîner pape et évêques, le Christ et ses Apôtres s'y étant refusés. On se souvient qu'au temps de Laurier, l'Eglise du Québec fut accusée d'ingérence abusive dans le temporel. Vu que la hiérarchie néflicie autant que nous des lumières du Saint-Esprit, j'aimerais que nous lui laissions décider où, quand et comment elle doit s'engager là où voisinent le sacré et le profane. J'admire la sagesse de Paul VI et celle de notre cardinal archevêque de Québec qui s'en tiennent au mandat que le ciel leur a confié. Si l'Eglise se prononçait dans un sens contraire à nos options, quelle serait notre réaction?

Jean BOUSQUET, O.P.

Sackville, N.B. le 26 mars 1973.

Un grand parc public à la place du Golf municipal

Monsieur le maire,

J'apprends par La Presse du 2 avril que ce ne sont pas cent acres qui sont monopolisés par les golfeurs du Golf Municipal mais 263. Or, comme il s'y joue 80.000 parties en 180 jours c'est une moyenne de 444 parties par jour, ou 222 golfeurs jouant deux parties de 9 trous! Donc, c'est plus d'une acre de verdure dont jouit chaque homme pratiquant son sport favori au cœur de la métropole!

Et elles leur enseigneraient probablement à taper sur autre chose! C'est de la graine de révolte que vous cultivez là: il est vrai qu'elle fut plantée avant vous. Alors que les défavorisés n'ont pas d'autos, eux, pour se déplacer, et doivent le plus souvent se contenter de la galerie. Quant à y être, pourquoi ne pas planter une rangée de peupliers, à cinq pieds de distance, le long de la clôture: ça leur en boucherait un coup aux plébéïens! Surtout ceux qui demeurent dans les maisons-appartements voisins le boulevard Rosemont.

Monsieur le maire, faites un grand parc public à la place du Golf Municipal afin que tous, handicapés, vieillards, femmes, enfants pauvres et riches puissent profiter de la verdure, surtout les beaux soirs d'été... comme au parc Lafontaine et au Mont-Royal!

Après tout, ce n'est pas un idéal de vie que de taper sur une petite pelote blanche toute la journée... aussi élastique fut-elle (la pelote, pas la journée).

Roger BOURGAULT

Montréal, le 8 avril 1973.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan
Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy
Directeur de l'information: Jean Francoeur
Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal 125. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Edition quotidienne: \$35 par année; six mois: \$19. A l'étranger: \$40 par année; six mois: \$22; trois mois: \$12. Editions du samedi: \$10 par année. Edition quotidienne, livrée à domicile par porteur: 90 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe; enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des
idéesdes
événementsdes
hommes

Le Xe anniversaire de "Pacem in Terris" 1

1963-1973: une nouvelle problématique de la paix

par le cardinal MAURICE ROY

Après un bref survol de ce qu'a fait Pacem in terris, "faisons nos comptes... comme au terme d'un exercice comptable", pour reprendre les propres expressions de Paul VI le 10 février dernier. Nous, c'est-à-dire le monde, la société civile, dont nous faisons partie — et nous, c'est-à-dire les chrétiens, le Peuple de Dieu. Pas pour des remords stériles, mais pour un nouvel aggrégement.

Reprenons brièvement les principaux exposés et appels de l'encyclique:

Qu'avons-nous fait de la guerre? La guerre totale n'a pas éclaté. La dissuasion, l'équilibre de la terreur a joué étrangement un rôle régulateur. Mais pour toujours? Et le monde s'est facilement accommodé, comme autant d'abîmes de fixation, des conflits localisés, même les plus longs et les plus sanglants, tel celui du Vietnam, pour faire la "part du feu"...

En même temps, la violence prolifère, comme substitut à la guerre totale et comme phénomène et concept collectif en recherche de signification.

La décolonisation? Elle n'a pas progressé autant qu'on l'espérait depuis 1963. En certains Etats, seule une population coloniale minoritaire jouit des pleins droits politiques et sociaux.

La coopération à l'égard des pays techniquement développés s'est-elle soldée par une réussite? Je me promets de réitérer cette question, déjà posée aux plus hautes instances internationales, en septembre 1970, au seuil de la Deuxième Décennie du Développement. Quant à la dépendance des Etats, elle a changé de forme: un néo-colonialisme économique a souvent succédé à la colonisation politique antérieure. Il prépare un avenir lourd de menaces. Il en va de même des discriminations raciales, où les oppositions psychologiques se durcissent en institutions politiques.

Les Droits de l'Homme? Les chartes ont un revers: leur non-ratification; leur non-application. Combien de droits humains, si clairement revendiqués par l'Encyclique, sont encore lettre-morte! Ou encore, combien d'entre eux ont-ils été conquis par les procédures démocratiques décrites par Jean XXIII? Et combien n'espèrent-ils l'être que par la révolution violente?

La solidarité mondiale? Là encore, ces dix dernières années n'ont pas réalisé l'espoir de l'Encyclique (S 130-132). L'interdépendance joue, mais entre les riches, dont les économies ont de moins en moins besoin de, pays techniquement distancés et qui leur font bien sentir cette marginalisation. Pouvons-nous dire, sans mentir, que "notre humanité... présente une organisation sociale et politique

profondément transformée", où "l'on n'aperçoit plus de peuples dominés et de peuples dominés"? (S 42).

Nous pourrions continuer longtemps cette "confession générale" de nos lacunes et de nos fautes collectives; reconnaître l'exégèse partielle ou partielle, que nous avons souvent faite de cette Lettre au risque d'en dénaturer l'intention ou le contenu; les pages que nous n'avons pas lues, les valeurs confiées que nous avons enfouies, les appels que nous n'avons pas entendus, l'héritage que nous avons refusé.

Mais plutôt que de gémir sur ce passé, essayons de voir ce qui a changé, en comparant l'état présent du monde et de l'Eglise à celui de 1963. Alors nous pourrions peut-être mieux comprendre ce qu'il nous reste à faire pour actualiser, prolonger et compléter Pacem in terris, en fonction du nouveau contexte d'aujourd'hui.

Dans l'immense table des matières et des visions diverses de la paix, il me faut évidemment choisir, et d'abord renoncer presque entièrement à l'une des deux faces du problème: celle du Développement. Mater et Magistra l'ayant déjà abordé, Pacem in terris se contente de le rencontrer en chemin. Son thème s'en trouve à la fois allégé et accru, s'il est vrai que la paix a désormais pour nom et pour mesure la société.

On peut, semble-t-il — et c'est à cela que je me limiterai —, ramener ces différences des deux contextes à trois points principaux.

UN REMODELAGE PLANETAIRE

Le contexte que trouvait Jean XXIII en écrivant sa Lettre était dominé par ces quatre composantes: un système bipolaire, basé sur l'équilibre de la terreur; accompagné d'une inégalité générale des nations par rapport aux deux Grands et où le Tiers Monde servait d'enjeu, chaque bloc s'efforçant de le faire basculer dans son camp; sans que les Nations Unies puissent intervenir autrement.

Le cadre que propose l'Encyclique est, au contraire, un système d'égalité entre les Etats; l'équilibre de la con-

fiance; l'aide au Tiers Monde dans le respect de son indépendance; et, au-delà des Etats-Nations, une autorité mondiale effective.

Dix ans après, les choses ont bien changé.

Regardons d'abord la carte

● Le 11 avril 1963, soit quelques semaines seulement avant sa mort, le pape Jean XXIII livrait au monde une encyclique sur la paix qui devait rester comme son testament spirituel aux hommes de bonne volonté. Dix ans après l'événement, le cardinal Maurice Roy, en sa qualité de président de la Commission pontificale "Justice et paix", a eu l'heureuse idée de tracer un bilan des résultats suscités par l'encyclique "Pacem in Terris" et de refaire pour l'époque actuelle la problématique qu'avait brossée Jean XXIII.

Dans l'extrait qu'on pourra lire aujourd'hui, le cardinal Roy décrit la manière dont se pose actuellement la question de la paix. Nous publions demain les "orientations" qu'il propose pour dénouer les situations nouvelles qui ont surgi.

du monde. Elle manifeste, entre autres, un transfert vers l'Océan Pacifique; l'émergence de l'Amérique Latine; le déplacement manifeste, aussi, vers l'Océan Indien; l'affirmation de l'Afrique et du monde arabe. Quant à l'Europe, elle vient de s'élargir: mais ni elle, ni l'Amérique du Nord ne sont plus le centre du monde.

A ce planisphère, il faut superposer la démographie: problème immense qui à lui seul ferait l'objet d'une longue étude.

La carte socio-politique a beaucoup changé, elle aussi. Pacem in terris la décrivait comme une somme d'Etats-Nations et atteignait ces diverses communautés nationales une à une, à la manière de l'O.N.U., comme autant d'entités totalement distinctes (Pacem in terris, S 42). Aujourd'hui, ces nations tendent à se regrouper en systèmes régionaux ou continentaux et deviennent désormais des partenaires internationaux. Nous assistons donc à un certain décloisonnement des nationalités.

En même temps, on constate, au sein de chaque nation, la tendance à des regroupements subnationaux davantage à échelle humaine et répondant à un besoin de communications interpersonnelles de plus en plus contredit par l'uniformisation de la vie sociale. Ce mouvement de diastole et de systole, de dilatation et de contraction par rapport à l'être national, déjà perceptible il y a dix ans à l'époque de Jean XXIII, semble être un fait marquant d'aujourd'hui, avec le rôle croissant des "forces transnationales" sous leurs diverses formes: économiques (entreprises multinationales); culturelles (mass-media); civilisation de l'image; idéologies, religions) etc. ...

Du bipolaire au multipolaire.

Mais le changement le plus voyant se situe au niveau de la politique mondiale: c'est le passage du système bipolaire ("bloc atlantique" et "bloc soviétique") à la multipolarité. Celle-ci entraîne une redistribution des rôles et une certaine suppression des divers rideaux tendus entre l'Est et l'Ouest. Comme chacun le sait, c'est le risque d'un choc frontal atomique qui a entraîné, pour une large part, ce dégel et cette neutralisation mutuelle sur le plan militaire. Mais c'est aussi l'accession de nouveaux pays à l'échelon des Grandes Puissances, ainsi que l'urgence nécessaire des échanges techniques et commerciaux. Nous avons vu, malheureusement, comment cette amélioration des relations Est-Ouest entre pays déjà ou presque industrialisés ne se vérifie pas, tant s'en faut, dans les rapports "Nord-Sud", c'est-à-dire dans les pays du Tiers Monde et, a fortiori, du "Quart Monde" (les nations et les catégories sociales marginalisées).

II

LA GUERRE

A) "Nous avons maintenant un après-guerre".

Ce jugement de Paul VI (28-1-73) lors de la cessation du conflit vietnamien, pouvons-nous l'appliquer à la guerre dans son ensemble?

Oui, sous un certain angle. Tout le monde le sent confusément: une page semble tournée, celle de la terreur nucléaire. Nous sortons de la guerre des nerfs. Une guerre totale est improbable actuellement. C'est une différence

logique et chimique, ne relève pas de la science-fiction. En 1973 comme en 1963, elles ne sont pas plus à l'abri d'une perversité ou d'une erreur d'emploi que la bombe atomique. Leur fabrication, leur stockage, leur transport sont

taire. Elle crée entre nations de nouvelles distances et de nouveaux clivages, bien éloignés de la description et des espoirs que formulait Pacem in terris quant à "l'égalité naturelle de toutes les communautés politiques et à leur droit... au développement" (S 88, 89, 138). Et elle introduit, par là même, de nouvelles tensions et oppositions, de nouveaux rideaux.

● Le transfert de l'international au national: du fait de diverses dissuasions, les rapports entre Etats tendent à se stabiliser, au point que la société internationale devient une société bloquée. Les conflits qui ne peuvent plus avoir lieu entre Etats se transportent à l'intérieur de chacun d'eux. Ils y fermentent et provoquent des explosions et des crises d'une extrême gravité.

C'est un autre univers que celui de Jean XXIII. Sa vision était celle d'une société ordonnée et hiérarchisée: une place pour chaque nation et chaque nation à sa place. De la base au sommet, de la personne à l'"autorité publique de compétence universelle" (S 137) la société forme une pyramide de corps intermédiaires (S 53) fondée sur le "principe de subsidiarité" (S 141-142). Chacun — individu, communauté de base ou Etat — lui apporte son concours actif, dans le respect de l'autorité et au service du bien commun. Réglée par une charte de droits et de devoirs mutuels, elle est animée par une volonté commune.

C'est une société de participation (S 31, 40, 53, 73, 146), orientée vers "l'avènement d'un ordre collectif" (S 31), bref une société d'assentiment.

Dix ans ont passé. Un changement radical s'est opéré. D'abord, le conflit, qui s'exprime par la violence, est un fait, un fait nouveau, dans son ampleur: cette violence est partout, dans les pays sans guerre et dans tous les corps sociaux. Au point qu'il faudrait aujourd'hui ajouter à l'Encyclique un nouveau chapitre: "Bellum in terris". Cette violence est pluriforme. On distingue aujourd'hui les violences physiques, qui mettent en jeu la vie ou la liberté matérielle des personnes ou des groupes.

III
VIOLENCE ET
CONTESTATION

Au dire des meilleurs experts, nous assistons à un double transfert:

● Le transfert du militaire à l'économique: l'impossible affrontement par les armes se mue en compétition économique. Celle-ci prend le relais de la guerre froide, de la guerre chaude et de la colonisation mili-

Mais — et c'est nouveau — on dénonce aussi, un peu partout, les violences structurelles: celles qui relèvent des institutions, des régimes, des législations; ou les violences culturelles, par exemple la pression exercée par les moyens audio-visuels, par le régime et les cadences du travail, les transports; les innombrables contraintes de la civilisation industrielle et de la technologie; celles du savoir et du pouvoir.

Mais ce qu'il faut signaler comme spécifiquement neuf, ce n'est pas tant la violence que la conscience de la violence. Jadis non perçue ou subie comme une fatalité, la violence est aujourd'hui pensée, analysée et voulue. Beaucoup l'interprètent comme une loi de l'histoire. On présente la société comme essentiellement conflictuelle. On compte sur la lutte des cultures, des classes ou des idéologies pour transformer la vie sociale. Cette visée dialectique poursuit ordinairement des buts concrets et limités, par exemple un changement de régime. Mais elle peut revêtir aussi une forme beaucoup plus radicale: lorsqu'elle met en cause la société elle-même. En ce cas, elle ne s'attaque plus seulement à un "système", mais à l'être social lui-même. Cette violence va beaucoup plus loin que les manifestations de rues ou même que les guerres civiles. Elle s'attaque au tissu social.

On mesure la distance qui sépare cette société de contestation de la société d'attestation dont Pacem in terris nous présente le modèle.

Pour Jean XXIII, hormis le cas d'une loi injuste qui légitime ou même exige soit la désobéissance civile soit l'insurrection (S 48-52), le devoir de tout citoyen et de toute collectivité, dans une vision démocratique, est le civisme, c'est-à-dire la contribution positive à la réussite politique, sociale, économique et culturelle de la communauté à laquelle on appartient, dans le respect des autres communautés.

Aujourd'hui se font jour — est-ce un "fait des temps"

ou un "signe des temps"? — un certain nombre de comportements qui aspirent à devenir des droits nouveaux, à s'inscrire dans les législations et les Constitutions (Pacem in terris, S 75, 77). Ainsi en est-il de l'objection de conscience de type militaire, qui a maintenant un statut légal dans un très grand nombre de pays. Mais on relève, en outre, depuis peu, une objection de conscience de type civil. Elle tend, elle aussi, à trouver une certaine existence juridique et à être invoquée, en divers lieux, sous le nom de "droit au dissentiment", comme une spécification du droit à la liberté d'opinion, reconnu par la Déclaration universelle des Droits de l'homme (article 19). Nous retrouverons ce problème un peu plus loin.

Lorsque ce civisme de dissentiment à l'égard des oppressions injustes se refuse aux violences corporelles, il prend l'appellation, dans certains cas du moins, de non-violence. Problème que Pacem in terris n'abordait pas encore, ce qui est une autre différence avec aujourd'hui, où l'esprit et les stratégies de la non-violence se répandent de plus en plus.

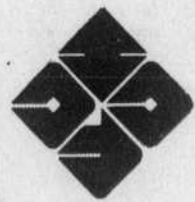
Il ne s'agit pas de s'étendre ici sur des problèmes d'une telle ampleur, mais seulement de les évoquer, comme une nouvelle problématique de la paix.

(à suivre)

la parole du jour

"L'amour est plus fort que la mort... Les grandes eaux ne pourront l'éteindre ni les fleuves le submerger." — Cantique des Cantiques 8,6-7 (cinquième siècle avant JC)

"Ne savez-vous pas quel est le jeûne qui me plaît? Dénoncer les emprisonnements injustes, faire tomber les liens de l'oppression, renvoyer libres les opprimés et briser tous les jougs, partager le pain avec un affamé, héberger les pauvres sans maison, couvrir celui qu'on voit nu et ne pas se débrayer devant un frère." — Isaïe 58,6-7 (texte du cinquième siècle avant JC)



CENTRE DE
FORMATION
ET DE
CONSULTATION

DIRECTION PARTICIPATIVE
PAR LES OBJECTIFS (DPO)

SESSION INTENSIVE
DATES: 15-16-17 MAI 1973

La direction participative par les objectifs est essentiellement une façon nouvelle de concevoir la tâche de l'administrateur en utilisant les données de base des sciences du comportement et de l'administration.

Diriger par les objectifs, c'est rechercher la réalisation de résultats jugés souhaitables par un individu et/ou par une organisation, plutôt que de se contenter de régler les problèmes au jour le jour en ignorant l'effet des décisions quotidiennes sur le futur.

Diriger de façon participative par les objectifs, c'est utiliser les ressources des membres de l'organisation dans la définition et la réalisation d'objectifs concrets et motivants plutôt que de leur imposer les objectifs de la hiérarchie.

CENTRE RÉSIDENTIEL : Centre Montfortain à Montréal

FRAIS de PARTICIPATION : \$75.00, n'incluant pas les frais de séjour

LE CENTRE DE FORMATION ET DE CONSULTATION

2336, chemin Ste-Foy,
Québec 10, P.Q.
Tél.: 683-2346 (Québec)
276-2681 (Montréal)

L'électrolyse?

L'électrolyse est une science médicale. Conscientieusement appliquée elle produit des résultats reconnus et définitifs. Avant de suivre les traitements à l'électrolyse pour l'enlèvement de poils superflus, vous devez être informé de ce qui suit:

1. Si vos périodes sont irrégulières, consultez votre médecin. Ceci peut être la cause de votre problème.



2. L'électrolyse ne peut être appliquée fréquemment au même endroit que plus d'une fois par mois.
3. Si vous ressentez un certain malaise dans l'épilation, comme par exemple arracher un poil, vous pouvez être sûre que les traitements à l'électrolyse ne sont pas efficacement donnés.
4. Une spécialiste honnête et bien entraînée ne devrait pas enlever le duvet naturel qui doit exister normalement sur le visage.

5. Un studio bien réputé ne devrait pas essayer de vous vendre des lotions ou des crèmes en plus de votre traitement à l'électrolyse. Ces produits sont absolument inutiles sauf glace et calamine.
6. Ne signez jamais de contrat, ou ne payez jamais comptant à l'avance. Vous devez au préalable, prendre seule la décision pour recevoir les traitements à l'électrolyse enlevant les poils superflus; prenez tous les renseignements nécessaires à ce sujet.

Demandez l'avis de votre médecin. Téléphonez-nous! Nous avons les connaissances médicales adéquates pour répondre avec précision à toutes vos questions. Il n'y a aucun frais de consultation ni aucune obligation de votre part.

Mireille Roy, Infirmière licenciée Électrologue
5056, Côte-des-Neiges — 739-8704

AUTO-ÉCOLE?

De préférence

LAUZON

VIENT DE PARAÎTRE...

LA VIE SEXUELLE

par Dr Lawrence Crawey, Dr James Malfetti,
Dr Ernest Stewart et Dr Nini Vas Dias.

- Reproduction, rôles respectifs de l'homme et de la femme, grossesse et naissance, développement psychosocial, préparation au mariage, planning familial, etc.
- Une vaste documentation expliquant toutes les phases du développement sexuel de l'être humain.

En vente partout au prix de \$3.25 — distribué par les Messageries du Jour, 8255, rue Durocher, Montréal 303 — Tél.: 274-2551

...AUX ÉDITIONS DU JOUR



Trudeau confirme qu'il demeurera à la tête du parti

par Claude Lemelin

OTTAWA — Dans un discours qui a été longuement applaudi par les libéraux de l'Ontario, le premier ministre Trudeau a déclaré samedi qu'il était plus résolu que jamais à se maintenir à la tête de son parti mais il a confirmé sa volonté de ne plus redevenir la "super-vedette" politique qu'il fut pendant son premier mandat, afin de permettre à ses ministres de se faire valoir et d'assumer leur part de responsabilité dans la conduite des affaires de l'Etat et sa justification devant l'électorat. Pour faire mousser l'ardeur partisane, M. Trudeau a exhorté aussi les militants ontariens à défendre à l'avenir avec plus d'énergie et de conviction les politiques libérales, "des politiques, leur a-t-il dit, dont vous n'avez pas à rougir". L'exhortation vaut particulièrement pour les politiques plus difficiles, comme l'égalité linguistique et la lutte contre les disparités régionales. "Car nous n'avons pas besoin de vous pour vendre les mesures populaires, comme la réduction des impôts."

"Je suis en politique pour de bon", a lancé le premier ministre, dans une péroraison qui devait lui valoir une ovation: "ne vous inquiétez pas pour moi et je ne m'inquiéterai pas pour vous".

Sur le ton de la confiance, M. Trudeau a dit qu'il entendait maintenir la "posture discrète" qui est la sienne depuis le 30 octobre dernier aussi longtemps que possible. Dans la mesure où cela sera compatible avec ses fonctions de leadership, "il faut que quelqu'un adopte une posture discrète, que ce soit moi, plutôt que mes ministres, mes députés ou les militants du parti. J'ai assez d'humilité pour tous vous autres", a-t-il poursuivi.

"Vous êtes les troupes de choc du parti. Vous devez être prêts à défendre les politiques libérales en toutes circonstances, a repris M. Trudeau. Bien sûr, il est normal que vous critiquiez nos politiques à l'intérieur des cadres du parti. Mais à l'extérieur, quand vous faites face aux tories ou aux néo-démocrates, de grâce résistez à la tentation de démontrer combien vous êtes brillant parce que vous allez plus loin que les gars d'Ottawa. Si vous devez vous en prendre à un gouvernement, attaquez celui de Queen's Park, pas celui d'Ottawa."

L'Ontario, a constaté le premier ministre, est une région absolument vitale pour le parti libéral. La base du parti est passablement solide au Québec. Elle l'est beaucoup moins dans les Maritimes et dans l'Ouest. C'est donc en Ontario que les libéraux gagneront ou perdront la bataille du pouvoir. C'est pourquoi, M. Trudeau s'intéresse plus qu'auparavant à l'organisation du parti dans cette province. Selon lui, le renforcement des assises du parti est l'un des deux tâches prioritaires pour les militants, l'autre étant d'expliquer beaucoup mieux aux électeurs la nature et la portée des politiques gouvernementales. C'est pourquoi, a dit M. Trudeau, les ministres ont

été délestés d'une partie de leur fardeau de travail, aussi bien au sein du cabinet que dans leurs ministères. "Bien sûr, a-t-il dit aux militants, notre situation minoritaire nous oblige à demeurer davantage à Ottawa. Mais vous ne devez pas hésiter à réquisitionner une bonne part de notre temps."

Auparavant, M. Trudeau avait répété qu'il n'envisageait pas d'élections générales à brève échéance, que les libéraux avaient été élus pour gouverner et qu'ils se proposaient de gouverner "pendant plusieurs sessions", à condition que les Communes le leur permettent.

"Nous devons nous préparer pour des élections, mais nous ne devons pas être trop pressés de les déclencher", a-t-il dit. Cependant, les libéraux ne sont pas prêts à tous les compromis pour rester au pouvoir: "Ne soyez pas mal à l'aise parce qu'il nous faut l'appui du NPD pour faire passer certaines de nos

initiatives libérales", a-t-il conseillé.

S'il y a de l'incertitude au pays, a poursuivi le premier ministre, elle est donc imputable aux conservateurs "qui ne cessent de se plaindre et de geindre au sujet de mesures comme les réductions d'impôt sur les profits des compagnies. La position des libéraux là-dessus est claire: nous sommes décidés à faire adopter ces mesures. La position du NPD est également claire: ils s'opposent aux mesures. Seule la position des conservateurs demeure incertaine..."

Le premier ministre a également répondu à quelques questions posées par les militants lors du "caucus", auquel il avait d'abord participé avec une quinzaine de ses ministres. Sa position sur la question québécoise demeure inchangée, a dit notamment M. Trudeau; les Canadiens français ont accepté le parti proposé par les libéraux, à savoir qu'il leur était possible de réaliser leurs objectifs

politiques dans le cadre canadien et que le Canada anglais était disposé à instaurer l'égalité entre les deux communautés linguistiques du pays. "Mais le reste du pays doit maintenant livrer la marchandise", a poursuivi M. Trudeau.

"Certains disent que l'égalité linguistique n'est pas une question prioritaire, que les questions économiques sont plus importantes. Mais c'est une dimension importante de la philosophie et de la politique libérale. Nous devons remplir les promesses que nous avons faites aux Canadiens français."

Enfin, M. Trudeau a annoncé que le projet de loi sur les dépenses électorales annoncé dans le discours du Trône serait une version améliorée de celui qui fut présenté au dernier Parlement, les modifications reflétant les critiques que celui-ci avait suscitées. "Même s'il suivait de très près les recommandations de la commission Barbeau."

suites de la première page

FILMS QUÉBÉCOIS

jà. Un article publié dans un quotidien torontois il y a quelques semaines indiquait que cette source de financement serait peut-être bloquée bientôt.

Samedi au congrès, en réponse à une question du producteur Greenberg, le sous-ministre du secrétariat d'Etat, M. Jean Boucher, abondait dans le même sens: "On ne peut pas continuer de croire que ce moyen détourné, qui a attiré des investisseurs parasitaires, puisse servir encore de base à l'économie du cinéma." C'est alors que se déclencha la discussion, et qu'on a pu saisir toute l'importance de ce problème pour les producteurs impliqués. Le réalisateur Denis Héroux (frère du nouveau président de l'APFQ, Claude Héroux) s'est indigné du terme "parasitaires", mettant en doute les connais-

sances de l'industrie du cinéma chez le sous-ministre, et a expliqué que selon lui, dans un petit marché, il n'y avait pas eu d'autre moyen de faire démarrer l'industrie.

Le distributeur Pierre David a fait une sortie énergique, en réaction aux propos de M. Boucher: "Si c'est là la position du gouvernement fédéral, alors il va y avoir une crise du long métrage au Québec d'ici quelques semaines. On n'en fera plus, ou presque. Il ne faut pas rêver en couleur: personne ne va investir dans le cinéma à ces conditions. Un avocat du fédéral que nous avons rencontré avait pourtant accepté le principe du 3 pour 1 (déduction de 300% sur un investissement au cinéma). Si vous le rejetez maintenant, je ne vois pas de solution, si ce n'est une participation massive de la SDICC (Société de développement de l'industrie cinématographique, qui participe déjà à la plupart des longs métrages) ou alors un arrangement de "first recap" (l'investisseur rentre dans son argent avant la SDICC, obtient la "priorité sur les profits"). MM. Héroux et Greenberg ont également souligné que le gouvernement leur avait "donné confiance", et qu'ils "s'attendaient à tout autre chose". Qu'arrivera-t-il aux financiers qui ont été "amenés à s'embarquer"?

A ces propos, M. Boucher répliqua que la même réponse avait été faite à un premier groupe de gens de cinéma, il y a un mois à Ottawa: le Revenu n'acceptera pas l'arrangement. A l'appui de sa position, il a cité un exemple "de l'ab-

surdité où cela pourrait nous conduire: un investisseur contribue \$300.000 à un film, et réclame à l'impôt une déduction de 60% de \$300.000. Nous sommes d'accord pour étudier de nouvelles formes d'incitation, que le même investisseur puisse réclamer 100 ou 115% de sa mise à lui. Mais un système de haut risque ne doit pas devenir une aubaine!"

L'aubaine en question n'est pas impossible: on cite le cas d'un médecin montréalais qui aurait investi à peine \$25.000 dans un long métrage à succès ayant coûté \$100.000. Déduisant — par un mécanisme que nous expliquerons plus bas — non pas une part de son investissement, mais de l'investissement total, l'investisseur en question récupère ses fonds, que le film fasse des profits ou pas. Le stratagème était encore plus lucratif dans le cas d'un film étranger. Comment fonctionnait-il?

L'investisseur au cinéma, comme celui qui investit dans d'autres domaines industriels, peut déduire 60% de sa mise, à l'impôt. Un producteur réunissant donc quelques fonds, (les siens, ceux du distributeur, ceux de la SDICC), s'il avait besoin d'une injection de capital privé, il allait voir un investisseur privé, et lui proposait, contre son capital, les droits de propriété des autres bailleurs de fonds. Ainsi, pour avoir placé le quart des capitaux, par exemple, l'investisseur pouvait devenir propriétaire du film en entier. Des documents étaient signés à cet effet. Le document pouvait spécifier que l'investisseur devait rembourser en dedans de quinze ans les sommes sur lesquelles il acquiescait des droits. Sauf que ce "prêt" était reportable d'année en année, et s'il n'était pas payé au bout de quinze ans, le "prêteur" reprenait possession de la pellicule, mais la valeur n'était nulle! Le prêt n'en était donc pas un: il permettait simplement à un des investisseurs, celui qui on voulait attirer, de déduire 60% de sommes considérables.

Les producteurs concernés devaient se réunir en caucus et faire au sous-ministre une contre-proposition, à la fin de l'assemblée de samedi après-midi. Cette contre-proposition n'a pas été faite, du moins pas devant les autres congressistes. En soirée, une autre série d'interventions passionnées est venue s'ajouter à celle de l'après-midi. Encore une fois, elle n'était pas le fait d'un sous-ministre calme et attentif aux questions posées, mais plutôt le résultat de certaines agressivités refoulées chez les producteurs, agressivités qui s'étaient dirigées plus tôt vers le représentant de la société Radio-Canada, Raymond David, ou le commissaire-adjoint de l'ONF, André Lamy. Rappelons que le banquet de clôture, samedi soir, devait être complété par une allocation du secrétaire d'Etat Hugh Faulkner; ce discours aurait été en quelque sorte le pendant du discours prononcé la veille par son homologue québécois François Cloutier.

CLAUDE DUPRAS

● M. Claude Wagner a participé activement à toutes les phases du congrès: partout, dans les salles et les couloirs, le député de Saint-Hyacinthe était entouré de militants admiratifs. L'autorité de chef de file québécoise est ainsi confirmée dans le Parti et le leader fédéral, ravi de sa contribution aux travaux de la Chambre et du caucus, ne tarit plus d'éloges à l'endroit de M. Wagner dont la presse anglophone du pays chante les qualités et les mérites depuis quelques semaines. A la presse qui l'interroge sur le rôle grandissant de M. Stanfield au Québec, M. Wagner répond avec le sourire que l'apport du chef national ne limite en rien l'action qu'il a entreprise pour le Parti dans la province.

● La participation des délégués aux travaux des ateliers dans la matinée de samedi et aux délibérations de l'Assemblée plénière dans l'après-midi s'est révélée presque désolante: il y avait 176 personnes dans la salle à 11 heures, 118 à 16 heures, 81 à 17 heures et à peine 40 à 17 h. 30. Peu nombreuses (19), les résolutions n'ont suscité qu'un intérêt limité et, sauf pour trois ou quatre propositions, les débats, souvent superficiels, trahissaient le peu de familiarité des participants avec les questions à l'étude, économiques et financières surtout, au point que M. Pierre Sévigny, ancien ministre de la défense, a proposé la création d'un comité parlementaire sur les prix et les revenus, sans même savoir que ce comité a effectivement été créé, qu'il a déposé son rapport, que les conservateurs ont publié un rapport minoritaire en faveur d'un gel temporaire des prix et revenus et que le gouvernement s'approprie justement à créer un mécanisme de surveillance des prix dont les conservateurs résistent à l'avis l'utilité. Il a fallu que M. Wagner intervienne pour le rappeler poliment à l'Assemblée. Le député de Saint-Hyacinthe, tout comme le nouveau président M. Dupras, ont vivement déploré l'insuffisance de la participation aux travaux de l'Assemblée et la qualité douteuse des textes soumis à l'étude. Plus encore: les rapports du président sortant, M. Nolin, du secrétaire, M.

Bernard Flynn, et du trésorier, M. André Langlais, ont été adoptés sans avoir été lus. Or, dans son rapport, M. Flynn déclarait sans détour que le secrétariat n'a pu accomplir son rôle convenablement, faute de directive de l'Exécutif!

Outre M. Dupras, ont été élus au bureau: MM. Jean-Marc Lavoie, 1er vice-président (ex-candidat conservateur dans Chicoutimi), Jacques Blanchard, vice-président de langue française; Ken Morris, vice-président de langue anglaise; Gaétan Lemire, secrétaire, et Roland Julien, trésorier. Les membres de l'équipe de M. Nolin ont tous été défaits. Ce sont M. Langlois, Mme Beaudin, M. Butler, M. Ouellet et M. Langlais.

Le discours de présentation de M. Nolin, dont l'agressivité à l'endroit de M. Dupras a stupéfié l'assemblée, devait contribuer à grossir la majorité des voix exprimées en faveur du nouvel élu.

Dans son discours à l'Assemblée et lors d'une conférence de presse, M. Dupras a expliqué que le Parti doit s'employer sans délai à quadriller le territoire électoral, à créer des équipes de six personnes (deux hommes, deux femmes et deux jeunes) dans chacun des pôles de chaque comté, suivant en cela la stratégie que Daniel Johnson avait conçue et réalisée jadis. Pour mener cette tâche à son terme, a-t-il dit, il faudra de six à huit mois. Si les élections interviennent plus tôt, il faudra alors s'attaquer à ceux des comtés où le PC a les meilleures chances de l'emporter. De plus, M. Dupras veut repenser les structures et l'organisation du Parti, de telle sorte que tous les militants puissent participer pleinement. Il insiste sur un point capital; il faudra décapiter et centupler les efforts. Rien ne sera jamais acquis aux conservateurs du Québec sans un travail herculéen. Le "travail", tel était du reste le slogan de la campagne de M. Dupras.

LES CONSERVATEURS

medi pour aller assister à la partie d'ouverture des Expos au Parc Jarry. De son côté, le député de Saint-Hya-

cinthe, M. Claude Wagner, a fourni, à la tête de sa délégation de comté, une participation de tous les instants. On aura également remarqué les interventions de l'ancien ministre de la Défense, M. Pierre Sévigny, et de Mme Sévigny, ainsi que la participation de M. Paul-O. Trepanier. Alors que s'achevaient les délibérations en plénière, un militant a souligné au leader national, M. Stanfield, que les plus récents "Gallup Poll" concluaient à la baisse de popularité du Parti conservateur. "S'il avait fallu tenir compte de ces sondages, a répliqué M. Stanfield, je n'aurais pu terminer la dernière campagne électorale!"

Les attendus joints à la résolution sur la relance économique soulignent que "nombre de chômeurs préfèrent l'argent de leurs prestations à un travail", que le système actuel ne prévoit aucune incitation au travail et qu'on assiste présentement à l'organisation d'un "régime d'entrepreneurs". Afin de remédier à cette situation et surtout relancer l'économie, les militants conservateurs suggèrent: d'exempter de toutes taxes, les matériaux qui entrent directement dans le coût de fabrication; d'introduire un crédit d'impôt spécial sur toute somme destinée à l'investissement, de resserrer l'application des lois "anti-dumping"; de prendre toutes les mesures nécessaires à l'avancement de la recherche industrielle.

Considérant par ailleurs qu'il est insuffisant de distribuer de l'argent "à droite et à gauche, comme cela se fait actuellement", le congrès préconise les mesures suivantes:

● assurer à tous les citoyens un revenu leur permettant de vivre au-dessus du seuil de pauvreté;

● établir un revenu national minimal garanti pour le Canadien incapable de travailler;

● mettre sur pied une conférence permanente fédérale-provinciale sur la sécurité sociale pour faciliter une consultation permanente et une démarche globale au problème de la pauvreté.

Enfin, les participants ont quelque peu traité de politique internationale et plus

précisément des relations avec l'Amérique latine. Aussi, il a été recommandé que le prochain gouvernement conservateur:

● procède à une révision des rapports avec les pays de l'Amérique latine;

● reconnaisse la nécessité d'augmenter considérablement les rapports culturels et économiques avec ces pays;

● étudie l'opportunité de devenir membre à part entière de l'Organisation des Etats-Américains (OEA).

Au cours d'une conférence de presse qu'ils donnaient en fin de congrès, MM. Wagner et Graffey étaient amenés à expliquer la faible participation des militants. Comment expliquer cette modeste participation, lui a-t-on demandé? Modeste, est un mot poli, a répondu M. Wagner soulignant toutefois que les élections entre MM. Dupras et Nolin avaient canalisé l'intérêt.

Les journalistes se sont alors tournés vers l'autre des deux représentants du Québec à Ottawa, M. Heward Graffey. Est-ce l'intérêt que suscitaient les élections à la présidence qui vous a décidé de vous rendre au Parc Jarry? "Non, répondait M. Graffey, j'aime les Expos."

Cancer et courses...

Entendue jeudi soir à la radio: une jeune femme téléphone à M. Paul Dupuis pour lui confier un problème grave: elle vient d'apprendre qu'elle est atteinte du cancer. Visiblement troublée, elle explique à M. Dupuis qu'elle ne sait pas si elle doit annoncer la nouvelle à son fiancé qu'elle doit épouser à l'automne.

Silence de M. Dupuis, puis: "Imaginez la situation contraire. Si c'était votre fiancé qui était atteint du cancer, préféreriez-vous qu'il vous informe de la situation? L'interlocutrice hésite puis répond un "oui, peut-être". Soudain, M. Dupuis l'interrompt: "Un moment, je vous prie: nous allons donner les résultats de la huitième course à Blue Bonnets!"

Le cardinal Roy dénonce la course aux armements

Dans ses "réflexions à l'occasion du dixième anniversaire de Pacem in Terris", le président de la commission pontificale Justice et Paix, le cardinal Maurice Roy écrit qu'il éliminer la guerre entraîne deux objectifs majeurs: "stopper la course aux armements et combattre l'impérialisme économique".

Dans ce texte d'une rare vigueur, le cardinal Roy dénonce la course aux armements comme un "danger, une tentation de chantage, une injustice, un détournement de fonds, un vol, une machine devenue folle, un erreur, le signe et la cause, pour un certain nombre d'Etats, d'une hégémonie d'intention ou de fait. Armer, même pour ne pas se servir de ses armes, c'est instaurer ou maintenir une conception impérialiste du monde en remplaçant le primat du droit par le primat de la force".

"Puisque, poursuit-il, l'économie prend le relais du militaire, la transposition s'impose: il faut combattre l'impérialisme économique (...). Le droit de légitime défense, le droit à l'identité nationale ou régionale doit être sauvegardé et défendu désormais dans les transactions internationales et dans les politiques étrangères avec autant de fermeté et de courage qu'en matière de sécurité nationale militaire".

Ce texte de l'archevêque de Québec est passé presque inaperçu. L'AFP en donnait mardi dernier un résumé de trois paragraphes. A la pro-nunciature à Ottawa de même qu'à la CCC, on ignorait son existence!

Datées du 7 avril dernier, ces réflexions, qui couvrent près de 90 pages de petit format, ont été adressées au pape Paul VI. "Mon désir, écrit le cardinal Roy, est de présenter quelques réflexions, simples et concrètes, pour mettre en évidence l'actualité vivante et durable de ce message de Jean XXIII, tant pendant les dix années écoulées, que dans les rapides et profondes transformations du monde d'aujourd'hui, et aussi pour le déroulement de l'histoire de demain".

Dans une première partie, le cardinal Roy tente de mesurer les échos et l'impact qu'a eus Pacem in Terris. Après avoir analysé son retentissement dans l'Eglise, l'auteur examine ce que l'encyclique a produit comme impact sur les comportements socio-politiques. Par rapport à la guerre et au désarmement, il note que "Jean XXIII a certainement contribué à changer la mentalité du plus grand nombre de chrétiens et par là, à renforcer cette "persuasion" que les éventuels conflits entre les peuples ne doivent pas être réglés par les recours aux armes mais par la négociation". En outre, l'encyclique a "apporté certainement un élément de réconfort idéologique aux grandes négociations des récentes années tels les négociations SALT, le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, les accords signés à Moscou entre les Etats-Unis et l'Union soviétique (mai 1972)".

Mais plus loin, le cardinal se demande: "Qu'avons-nous fait de Pacem in Terris?" "La guerre totale, répond-il, n'a pas éclaté. La dissuasion, l'équilibre de la terreur a joué étrangement un rôle régulateur. Mais pour toujours? Et le monde s'est facilement accommodé, comme autant d'abcès de fixation, de

conflits localisés, même les plus longs et les plus sanglants, tel celui du Vietnam, pour faire la "part du feu". En même temps la violence prolifère, comme substitut à la guerre totale et comme phénomène collectif en recherche de signification".

"La décolonisation? Elle n'a pas progressé autant qu'on l'espérait depuis 1963. En certains Etats, seule une population coloniale minoritaire jouit des pleins droits politiques et sociaux".

Le cardinal Roy constate que la "dépendance des Etats-Unis a changé de forme: un néo-colonialisme économique a souvent succédé à la colonisation politique antérieure". Il note aussi que les droits de l'homme ne sont pas respectés et qu'au plan de la "solidarité mondiale, l'interdépendance joue, mais entre les nations riches, dont les économies ont de moins en moins besoin des pays techniquement distancés et qui leur font bien sentir cette marginalisation".

Dans la seconde partie de son texte, le cardinal Roy procède d'abord à "un diagnostic de différence" entre la situation de 1963 et de 1973. (On trouvera en page 3 le texte intégral de ce passage). Il constate que s'est opérée depuis dix ans un "remodelage planétaire" et que le changement le plus voyant se situe au niveau de la politique mondiale: c'est le passage du système bipolaire ("bloc atlantique" et "bloc soviétique") à la multipolarité.

Le cardinal propose enfin des orientations pour l'avenir: on a déjà signalé au début de cet article cette double proposition de stopper la course aux armements et de combattre l'impérialisme économique. Le cardinal parle aussi de "remplacer la guerre par la dynamique de la paix" et, dans ce cadre, du "pouvoir du droit". C'est ainsi qu'il signale le "droit au dissentiment" c'est-à-dire la faculté de poser une objection de conscience de type civil, le "droit au non-alignement" sur la doctrine ou les actes d'un régime totalitaire.

Il faut aussi, précise-t-il plus loin, accroître l'autorité des organisations internationales: "Seul un effort convergent des Etats-Nations, des institutions internationales et de la communauté humaine peut assurer la maîtrise du devenir".

Après avoir parlé de "l'objet" de la paix, le cardinal axe ses réflexions sur le "sujet" de la paix. Ce sujet, dit-il, ce sont d'abord les personnes et à ce propos il semble indispensable de déceler les sources subjectives et psychologiques des conflits car à chaque jour s'allonge la liste des frustrations qui sont à l'origine des explosions sociales.

Mais il y a aussi, dit-il, un sujet collectif de la paix. A l'égard de ce sujet collectif, une priorité s'impose: "l'éducation à la paix et cela dans son sens le plus large: la transformation de l'opinion publique, la métamorphose de la mentalité mondiale". Le cardinal termine son texte par des réflexions sur la nature et l'ordre et sur la nature et l'histoire vus comme des réalités dynamiques. Il lance un appel au discernement des signes des temps et à la paix dans l'Eglise.

Vers une entente tactique entre conservateurs du Québec et RC?

par Pierre O'Neill

De confidences recueillies dans les coulisses du congrès de fin de semaine au Reine-Elisabeth et des importantes tractations qui eurent cours ces assises durant, il ressort que certains conservateurs de l'entourage de M. Wagner tentent de conclure une entente avec les créditistes provinciaux de M. Yvon Dupuis.

Les termes de ce pacte assureraient aux conservateurs que le Ralliement créditiste de M. Dupuis cesserait dans l'avenir toute espèce de collaboration électorale à l'égard des créditistes fédéraux de Réal Caouette. En retour, les conservateurs "laisseraient simplement tomber" l'Union nationale de Loubier et fourniraient l'appui discret de leurs organisateurs et leurs militants pour aider M. Dupuis à éliminer l'Union nationale et combattre plus efficacement les libéraux de M. Bourassa.

A ce congrès dont la faible participation des délégués est apparue décevante aussi bien à M. Claude Wagner qu'à M. Claude Dupras, l'ancien député de Sainte-Marie, défait aux élections du 30 octobre, M. Georges Valade, a su retenir sa part d'attention sans participer aux délibérations. Quelques jours plus tôt, il était question que les crédi-

tistes québécois aient invité M. Valade à rejoindre leurs rangs sous le leadership de M. Yvon Dupuis. On parlait même d'entretiens entre les deux hommes politiques. Devant les journalistes, M. Valade a reconnu qu'il fut sollicité par des représentants de plusieurs formations politiques pour oeuvrer sur la scène provinciale. Rien de plus.

Jadis, M. Georges Valade pesait lourdement dans les grandes orientations, sur les décisions fondamentales du Parti conservateur au Québec. Déjà en 1953, il était candidat dans Longueuil, puis en 1957, défait par M. Hector Dupuis, père d'Yvon, aujourd'hui chef du Ralliement créditiste. Il l'affrontait à nouveau en 1958 et remportait la victoire. Dans les quatre élections subséquentes, il était réélu et demeurait le seul conservateur sur l'île de Montréal. Depuis le scrutin du 30 octobre 1972, il n'est plus député de Sainte-Marie. Selon lui, les libéraux ont littéralement volé l'élection.

Par rapport à l'influence de M. Claude Wagner et l'intérêt que suscite l'adhésion de Marcel Masse, Georges Valade est conscient d'avoir perdu la place qu'il occupait jadis au sein du Parti conservateur.

Depuis la défaite du 30 octobre, Georges Valade a maintes

fois exprimé sa déception et n'a pas manqué à l'occasion de critiquer les dirigeants de la dernière campagne électorale.

Les rumeurs des derniers jours ont convaincu Stanfield qu'il valait mieux s'entendre avec M. Valade.

C'est au terme de cette rencontre avec le leader national du Parti conservateur, que M. Valade accordait une entrevue au DEVOIR. Il rappelle alors les caractéristiques qui constituent des éléments de similitude et de sympathie à l'endroit de M. Yvon Dupuis, par rapport à la philosophie de M. Loubier. Il explique que M. M. Dupuis, à l'instar des conservateurs du Québec, prône un fédéralisme décentralisé et souple. Il souscrit encore à la pensée de M. Dupuis lorsqu'il prêche une présence plus discrète de l'Etat "qui ne doit pas tout mener". Enfin, M. Valade est d'avis que M. Du-

puis répond à un sentiment populaire qui veut que le Québécois aime la liberté".

Dans un même temps, M. Valade résume son explication de la défaite du 30 octobre: selon lui, l'organisation du Parti conservateur au Québec n'a pas su vibrer aux problèmes des individus. "On a pas été assez terre à terre". M. Valade rappelle qu'il n'apprécie pas tellement les discussions philosophiques et préfère l'action pratique. "Je suis un pragmatique".

Néanmoins, M. Valade a répondu à l'invitation du chef national, M. Stanfield, qui l'a assuré d'une place de choix dans le parti. Aux journalistes, M. Stanfield a dit souhaiter la candidature de M. Valade qui demeurera dans le parti mais pourrait "réviser son orientation".



UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
SERVICE D'ÉDUCATION PERMANENTE
3333, Chemin de la Reine-Marie,
Tél.: 343-6090 (jour), 343-6992 (soir).

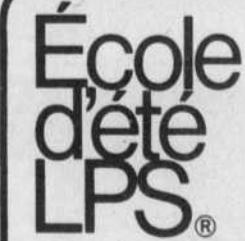
SESSION MAI-JUIN
COURS DU JOUR

- Les arts anciens au Québec
- Les Québécois dans le roman et le théâtre actuels
- Littérature: lectures de vacances
- Introduction à la psychologie
- Fondements psychologiques des relations interpersonnelles
- Espagnol intensif

COURS DU SOIR

- Les arts anciens au Québec
- Tourisme culturel: itinéraires à travers le Québec
- Comment mettre en valeur notre patrimoine national?
- Musique et chanson au Québec
- Communication avec soi et avec autrui
- Entraînement intensif à l'animation
- Relations parents-enfants
- Éléments d'économie
- Éléments de sociologie
- Étude normative du français parlé et écrit
- Espagnol intensif
- Présentation de l'Espagne
- Allemand intensif
- Présentation de l'Allemagne
- Français, langue seconde (session intensive)
- examen de classement et date limite d'inscription: 17 avril
- Anglais, langue seconde (session intensive)
- examen de classement et date limite d'inscription: 17 avril

BROCHURE SUR DEMANDE



École d'été LPS
80 leçons pour le prix de 44 (groupes de 6 max.)
Cours de conversation en anglais, espagnol ou allemand
Réservez dès maintenant pour mai, juin, juillet ou août



Montréal
878-2821
Étage "F"
Place Bonaventure

Québec
529-0331
4e étage,
500 est, Grande-Allée

Au niveau universitaire

Un colloque prône le regroupement des professeurs dans des syndicats accrédités

par Jean-Pierre Proulx

Une centaine de professeurs d'universités, réunis en colloque en fin de semaine à Montréal, ont adopté à la presque unanimité une résolution de principe prônant le regroupement "au sein de syndicats ou associations accrédités" des professeurs et chercheurs de chaque université.

Dans la même ligne, ils ont recommandé aux organismes professionnels et syndicaux déjà existants de se donner comme priorité de favoriser la syndicalisation locale selon le Code du travail comme première étape au regroupement provincial.

Ces résolutions ont été adoptées à la suite d'une analyse qui les a amenés à conclure à la "nécessité pour les professeurs de définir démocratiquement leurs conditions de travail et de participer collectivement à la définition de la place qu'ils doivent occuper dans l'université et dans la société".

Ils ont aussi pris note du fait "des interventions unilatérales et du pouvoir grandissant de l'Etat dans les universités et de la faiblesse légale des associations non accréditées pour négocier efficacement avec les administrations universitaires et le gouvernement".

Les débats, a-t-on pu constater, n'ont pas été très passionnés du moins sur le principe de la syndicalisation, quelques participants seulement s'y opposant franchement. Il n'a pas été possible d'autre part de mesurer vraiment combien de personnes ont pu changer d'opinion au cours des discussions.

Ce colloque avait été organisé par une quinzaine d'associations de professeurs des universités du Québec de même que par les syndicats universitaires accrédités ou non déjà existants. Signalons qu'actuellement seuls les professeurs de l'université du Québec de même que ceux de polytechnique de l'université de Montréal et ceux du département de science appliquée de l'université de Sherbrooke sont dûment accrédités. Les centrales syndicales comme la CEQ et la FNEQ avaient aussi prêté leur concours pour l'organisation de la rencontre.

L'invitation lancée quelques jours avant le colloque par la CEQ aux professeurs d'université de joindre ses rangs a d'ailleurs causé une malaise au début du congrès. Le président d'assemblée, M. Michel Roberge de l'université Laval, devait des ouvertures des travaux lancer cet avertissement: "Ce congrès n'appartient pas aux associations professionnelles ou syndicales qui veulent faire de ce colloque un genre de foire commerciale pour vendre leur étiquette".

On a d'autre part appris au cours du colloque que le juge Melançon, du tribunal québécois du travail, venait de maintenir la décision du commissaire enquêteur qui avait déjà refusé aux professeurs de l'université de Sherbrooke l'accréditation par faculté.

Cette nouvelle de dernière heure est venue donner un sens nouveau à une résolution du colloque précisant "qu'il appartenait aux professeurs de chaque université de déterminer le mode de syndicalisation le mieux approprié à la structure particulière de leur université (syndicat unique, syndicat à sections, fédération de syndicats), en visant comme objectif la mise sur pied

de la structure syndicale qui favorise le mieux un fonctionnement décentralisé et assure l'efficacité de la négociation".

C'est d'autre part par un vote serré (38 pour, 33 contre) que les membres du Collège ont demandé que la Fédération des associations de professeurs d'universités du Québec devienne "l'organisme regroupant sur le plan national les organisations locales de professeurs, qu'il s'agisse ou non de syndicats et que ces organisations soient affiliées ou non à des centrales syndicales". Par contre, on a battu (34 contre, 23 pour) une résolution demandant que "la FAPUQ négocie ce que les organisations locales conviendront de négocier au plan national".

Pour l'avenir on a recommandé la tenue de nouvelles sessions de travail associant des délégués de chaque association ou syndicat de professeurs d'université et on a confié l'organisation de ces sessions au comité d'organisation du colloque.

A la fin de la plénière de samedi après-midi, les professeurs ont réclamé la libération des trois chefs syndicaux. Un certain nombre d'entre eux se sont opposés, pour des raisons tactiques, à la résolution, et ils en ont proposé le dépôt mais leur motion a été battue. Ils faisaient valoir que dans leur université, les professeurs, en majorité, n'étaient pas favorables à l'élargissement des chefs.

A l'ouverture de leur rencontre, vendredi soir, les professeurs ont eu un long débat sur "l'originalité" du professeur d'université. Ainsi, M. Jean-Denis Gagnon, professeur du droit du travail à l'U de M, a émis l'avis que si les professeurs d'université ont des reticences à se syndiquer ce n'est pas parce que l'on n'aurait pas trouvé le modèle de syndicalisme qui puisse tenir compte de leur spécificité mais à cause de l'image qu'ils se font du syndicalisme. Historiquement, le syndicalisme étant né en milieu ouvrier, les professeurs d'université ne veulent pas être identifiés à des salariés.

Pour sa part, M. Léo Robark du département de relations industrielles à l'U de M, a tenté de montrer l'originalité du professeur d'université en affirmant que, plus que beaucoup d'autres salariés, il est appelé à participer à certains processus décisionnels et qu'en outre il est intéressé à la qualité du travail qu'il produit, de sorte qu'il ne peut pas séparer son intérêt propre de l'intérêt de son entreprise et des buts qu'elle poursuit.

Enfin, M. Pierre Vadeboncoeur de la CSN a déclaré

aux professeurs qu'à force de se poser des questions insolubles, ils n'arrivaient pas à se mesurer à l'action comme si on pouvait avoir au départ réponses à toutes les questions.

Une nouvelle méthode de détection peuplera l'aéroport de "fantômes"

LONDRES (AFP) — Les aéroports vont peut-être devenir aussi hantés que les châteaux écossais, mais au lieu d'être des ectoplasmes centennaires vêtus de draps, les fantômes seraient des passagers pleins de vie et tout nus.

Cette situation insolite se réalisera si les services de sécurité et de douanes décident d'utiliser la technique actuellement mise au point par deux électroniciens britanniques et intitulée "holographie à micro-ondes". L'holographie permet de former l'image en trois dimensions d'un objet donc avec volumes et rondeurs. L'holographie dite à micro-ondes va plus loin puisqu'elle permet d'obtenir l'image d'un homme et d'une femme mais en "oubliant les vêtements". D'où sa possible utilisation pour la détection d'armes ou autres objets prohibés.

Les deux ingénieurs, R. D. Orme et A.P. Anderson, de l'Université de Sheffield, dans le Yorkshire, affirment toutefois que ss images obtenues seront pudiquement floues, et qu'il sera presque impossible même de dire si on a devant soi un "fantôme" masculin ou féminin. "Sauf peut-être s'il s'agit d'un homme très fortement bâti" a précisé M. Orme.

RC-629 - SIBELIUS - Finlandia - Valse triste - etc. - Orch. Symph. de la Radio-Télé-Luxembourg, dir. R. Douthett.

RC-633 - CONCERTI POUR HARPE ET ORCHESTRE - de Boieldieu - Ravel - Haendel et Damase - Mireille Flour, harpe.

RC-634 - RECITAL FREDERIC CHOPIN - Ballade no. 1 - Polonaise no. 1 - Nectures nos 1 et 4 - Valses 7 et 14 - Paul Von Schillawsky, piano.

RC-644 - LES GRANDS MAÎTRES BAROQUES des 17e et 18e siècles - Marcello - Pergolesi - Leclair - Buxtehude - Telemann - Collegium Musicum Saarensis.

RC-662 - SCHUBERT - Fantaisie op. 15 - Moments musicaux op. 94 - Karl Engel, piano.

RC-666 - MENDELSSOHN - Symphonie no. 3 "Écossaise" - Orch. du théâtre. La Fenice de Venise - dir. E. Gracis.

RC-677 - BRAHMS - Sérénade en Ré majeur, op. 11 - Orch. Symph. du Gürzenich de Cologne - dir. G. Wand.

RC-678 - HAENDEL - Concerti grossi, op. 3 - J.P. Walley - P. Pierlot Collegium Musicum de Paris - dir. R. Douthett.

RC-679 - SPLENDEUR DES CUVRES - VIVALDI - Concerto en FA majeur pour 2 cors, cordes et clavier - TELEMANN - Ouverture pour trompette, hautbois, violons, alto, violoncelles, cordes et clavier - M. André - P. Pierlot - J.P. Walley, etc.

RC-686 - VIVALDI - 2 concerti pour piccolo et orch. - Concerto en LA mineur pour violon - Concerto en Ré mineur pour 2 violons - Roger Bourdin, piccolo - G.F. Hendel, violon. Orchestre de chambre de la Sarre, dir. K. Ristenpart.

RC-691 - SCHUBERT - Le livre des jardins suspendus op. 15 - 5 pièces pour orchestre op. 16 - Orchestre Symphonique du Gürzenich de Cologne, dir. G. Wand.

RC-704 - BRAHMS - 21 danses hongroises - Orch. Symph. de Hambourg, dir. H. Schmidt-Isserstedt.

RC-705 - SCHUBERT - Symphonie no 7 - Orchestre de la Sarre, dir. K. Ristenpart.

RC-706 - CHOPIN - 26 préludes - Paul Von Schillawsky, piano.

RC-708 - SATIE - Les Gymnopédies DEBUSSY - Syrinx - Danses prolantes et sacres - Orch. Radio Suisse Italienne, dir. R. Douthett.

RC-709 - TCHAIKOVSKY - Marche slave - Mozartiana - Casse - Noisette - Orch. des Canto Soli, dir. S. Baudo.

RC-713 - STRAVINSKY - L'oiseau de feu - Symph. en 3 mouvements - Orch. des Canto Soli, dir. R. Albert.

RC-714 - STRAUSS - Grandes valse - Orch. de Baden-Baden, dir. G. Sebastian.

RC-717 - SATIE - Musique pour piano à 4 mains - Francis Poulenc, Jacques Février, pianos.

RC-719 - MESSIAEN - Quatuor pour la fin du temps - D. Messiaen, piano - J. Pasquier, violon - E. Pasquier, violoncelle - A. Vacellier, clarinette.

RC-733 - BEETHOVEN - L'intégrale de la musique de chambre pour flûte Vol. 1 - J.P. Rampal - R. Veyron-Lacroix.

RC-734 - BEETHOVEN - L'intégrale de la musique de chambre pour flûte Vol. 2 - J.P. Rampal - A. Marion, flûtes - P. Hongne-basson, R. Veyron - Lacroix, piano.

RC-735 - BEETHOVEN - L'intégrale de la musique de chambre pour flûte Vol. 3 - J.P. Rampal - A. Marion, flûtes - R. Veyron Lacroix, piano.

RC-736 - HAENDEL - 4 concerti pour orgue et orch. - Orch. de chambre de Londres, dir. A. Bernard.

RC-740 - BARTOK - Musiques pour cordes, percussion et celesta - Orch. de Gurzenich de Cologne, dir. G. Wand.

RC-741 - LES CHEFS-D'OEUVRE D'OFFENBACH - La vie parisienne - La Périchole - La belle Héloïse - Orphée aux enfers - etc. - Orch. de la Sarre, dir. Karl Ristenpart.

RC-744 - J.S. BACH - L'art de la fugue - Vol. II - Orchestre de chambre de la Sarre, dir. Karl Ristenpart.

RC-748 - J.S. BACH - Suites pour orchestre nos 1 et 2 - R. Bourdin, flûte - Orchestre de chambre de la Sarre, dir. K. Ristenpart.

RC-749 - J.S. BACH - Suites pour orchestre nos 3 et 4 - Maurice André, trompette - Orchestre de la Sarre, dir. K. Ristenpart.

RC-750 - SPLENDEURS DU BAROQUE - J.S. BACH - Conc. pour violon, hautbois et orchestre - TELEMANN - Conc. pour trompette, 3 trombones, flûtes et cordes - HAENDEL - Concerto grosso en UT - Collegium Musicum de Paris, dir. R. Douthett.

RC-752 - BEETHOVEN - Symph. no. 3 "Héroïque" - Orch. Symph. de Londres, dir. J. Krips.

RC-754 - BEETHOVEN - Symphonie no. 6 "Pastorale" - Orch. Symphonique de Londres, dir. J. Krips.

RC-757 - BEETHOVEN - SYMPHONIE NO. 9 - avec chœurs de la B.B.C. Orch. Symphonique de Londres, dir. J. Krips (complet en un seul disque).

RC-762 - SCHOENBERG - Quintette pour instruments à vent - op. 26 - Ensemble instrumental à vent de Paris, dir. R. Douthett.

RC-763 - HAYDN - Intégrale des 5 concerti pour flûte, haut-bois et orch. Vol. 1 - J.P. Rampal - P. Pierlot - Collegium Musicum de Paris.

RC-764 - HAYDN - Intégrale des 5 concerti pour flûte, hautbois et orchestre, Vol. 2 - J.P. Rampal - P. Pierlot - Collegium Musicum de Paris.

RC-767 - CHOPIN - Les Nocturnes - Vol. 1 - Guimor Novas, piano.

RC-768 - CHOPIN - Les Nocturnes - Vol. 2 - Guimor Novas, piano.

RC-769 - LE LIVRE D'OR DE LA TROMPETTE - avec Maurice André - Albinoni - "Adagio" - VIVALDI - Conc. pour deux trompettes, etc. - Orch. de la Sarre, dir. R. Douthett.

RC-775 - LE CÉLIBRE CANON DE PACHELBEL - Collegium Musicum de Paris, dir. R. Douthett.

RC-779 - VIVALDI - 6 concerti pour flûte et cordes, op. 10 - Collegium Musicum de Paris, dir. R. Douthett - J.P. Eustache, flûte.

RC-784 - 4 SIECLES DE GUITARE CLASSIQUE - Bach - Sor - Scarlatti - Haydn, etc. - Alirio Diaz, guitare.

RC-789 - JEAN-PIERRE RAMPAL INTERPRÈTE J.S. BACH - Suite no. 2 pour flûte et cordes - Concerto brandebourgeois no. 4 - Aria pour flûte et cordes.

RC-790 - LE LUTH AU 18e SIECLE - St-Luc - Vivaldi - Haydn - Baron - Le trio au luth de Bruxelles.

RC-794 - J.S. BACH - Suite en sol pour guitare - Ramon Cueto, guitare.

RC-803 - UNE SOIRÉE DE BALLET - Tchaikovsky - Strauss - Delibes - Rimsky - Korsakov, etc. - Orchestre Symphonique de Londres, dir. T. Greene.

RC-805 - TCHAIKOVSKY - La belle au bois dormant - Casse-noisette - Le lac des Cygnes - Orchestre Symphonique de Londres, dir. T. Greene.

RC-806 - CONCERT À VENISE - Albinoni - Adagio - Bach - Jesus que ma joie demeure - Mozart - Petite musique de nuit - etc. - Collegium Musicum de Paris, dir. R. Douthett.

RC-808 - TCHAI KOVSKY - Concerto pour piano no. 1 - E. Guilleis, piano - Orchestre du théâtre Bolchoï.

RC-810 - BEETHOVEN - Conc. pour violon - David Oistrakh, violon - Orchestre Phil. de Moscou.

RC-811 - TCHAI KOVSKY - Symph. no. 6 "Pathétique" - Orch. des Concerts de Vienne, dir. K. Ritter.

RC-812 - TCHAI KOVSKY - MENDELSSOHN - Concerti pour violon - David Oistrakh, violon - Orch. Phil. de Moscou, dir. K. Kondrashin.

RC-819 - MOZART - Symph. nos 40 et 41 - Orch. des Concerts de Vienne, dir. K. Ritter.

RC-820 - MOZART - ROSSINI - OUVERTURES - Orch. des Concerts de Vienne, dir. K. Ritter.

RC-822 - MOZART - Conc. pour violon et arch. no. 5 - O. Distrakh, violon - Orch. Phil. de Moscou.

RC-824 - BEETHOVEN - Triple concerto pour piano, violon, violoncelle - OBORIN OISTRAKH - KNUSEVITSKY - Orch. Radio Symphonique de Moscou.

RC-825 - WAGNER - La chevauchée des Walkyries - Ouvertures "Les maîtres chanteurs" - "La Crépuscule des Dieux", etc. - Orch. des concerts du Conservatoire, dir. G. Sebastian.

RC-828 - BEETHOVEN - Symph. nos 5 et 8 - Orch. des concerts de Vienne, dir. K. Ritter.

RC-829 - VIVALDI - Conc. pour 2 mandolines - Orch. Académie Bell'Orso.

RC-830 - BERLIOZ - Symph. fantastique - Orch. des Canto Soli, dir. Louis Fournier.

RC-834 - GERSHWIN - Rhapsody in blue - Un américain à Paris - Orch. Symph. de Londres, dir. T. Greene.

RC-845 - CHOPIN - Les 14 valse - F. Kermann, piano.

RC-853 - BRAHMS - Conc. pour violon - O. Distrakh, violon - Orch. Phil. de Moscou - dir. K. Kondrashin.

RC-855 - SCHUBERT - Quintette pour piano et cordes - "La Truite".

RC-857 - PAGANINI - Conc. no. 1 pour violon - Orch. Phil. de Moscou, dir. V. Nebosine.

RC-858 - RECITAL DAVID OISTRAKH - Tchaikovsky - Tartini - Paganini - Vieux temps.

RC-860 - J.S. BACH - Concerto no. 1 pour piano - Concerto no. 2 pour 2 pianos - S. Richter - A. Yederskov, pianos.

RC-862 - MUSIQUE RUSSSE - Borodine - Danses poloviennes - Dans les steppes de l'Asie Centrale - MOUSSORGSKY - Une nuit sur le mont chauve, etc. - Orch. Phil. de Moscou, dir. K. Kondrashin.

RC-863 - DVORAK - Concerto pour violoncelle - M. Rostropovitch, violoncelle - Orch. Phil. de Moscou.

RC-867 - STRAVINSKY - "Le sacre du printemps" - Orch. Phil. de Baden-Baden, dir. J. Horowitz.

RC-871 - BEETHOVEN - Sonates "Appassionata" - "Clair de Lune" - Pathétique - Oratio Frugoni, piano.

RC-872 - LEURS AMOURS - BRAHMS - Valse no. 15 - Liszt - Réve d'amour Debussy - Clair de Lune - Schuman - Réverie - Chopin - Valse no. 3 - W. Klein, piano.

RC-876 - BACH - Magnificat - VIVALDI - Gloria - Orch. Pro Musica de Stuttgart - Chœurs de Radio Stuttgart.

RC-882 - MOZART - Concerto pour flûte et harpe - Les petits riens - Orch. de Vienne - dir. K. Ritter - W. Kofman, flûte.

RC-884 - PROKOFIEV - Pierre et le loup (Recitant Claude Dauphin) - HAYDN - Symphonie des jouets - Orch. Symph. de Vienne.

RC-885 - CHOPIN - Les Polonaises - Vol. 1 - G. Johansson, piano.

RC-886 - CHOPIN - Les Polonaises - Vol. 2 - G. Johansson, piano.

RC-894 - RODRIGO - Concerto D'Aranjuez - T. Santos, guitar - Collegium Musicum de Paris, dir. R. Douthett.

RC-896 - LE LIVRE D'OR DU CLAVICIN - par A. Van de Wiele - Direction artistique: R. Douthett.

RC-897 - LE LIVRE D'OR DE LA GUITARE - par Ramon Cueto - Direction artistique: R. Douthett.

RC-898 - LE LIVRE D'OR DE LA HARPE - par Marie Claire Jasmet - Direction artistique: R. Douthett.

NOUS AVONS UN NOUVEAU LOCAL SITUÉ DANS LE MÊME ÉDIFICE 3575, BERRI COIN SHERBROOKE

BEAUCOUP PLUS VASTE ET PLUS FONCTIONNEL POUR MIEUX VOUS SERVIR

Lorsque vous louerez votre première ou prochaine voiture, laissez-nous vous montrer notre plan de location.

Olds Cutlass, Buick Regal,	
Chevy Monte Carlo	\$113 par mois
Chevy Impala	\$107 par mois
Buick Riviera ou Electra	\$145 par mois
Cadillac Coupe de Ville	\$159 par mois
Eldorado & Mark IV	livraison immédiate

Toutes les voitures ci-haut mentionnées sont équipées d'un SYSTÈME DE CLIMATISATION, transmission automatique, servo-direction, servofreins, radio, pneus à flanc blanc, couvertures de roues spéciaux et vitres teintées.

- Premier 42,250 milles gratuit • 5¢ du mille additionnel • Entretien et assurance non inclus • \$300, et le 1er versement lors de la livraison
- LOCATION NETTE, 36 mois • SANS OBLIGATION D'ACHAT.

MAIN LINE OFFRE UN PLAN DE RABAIS SUR LE MILLAGE. Moins de 42,250 milles dans les 36 mois, vous recevez un rabais de 2¢ par mille. Exemple: Si vous ne faites que 42,250 milles au cours des 36 mois, vous épargnez \$200.

Main Line Auto Leasing

La location "sur-le-champ"

Prenez le métro. Retournez en auto

3575 rue Berri, Montréal Au nord de Sherbrooke
Tél. 849-5381 Ouvert tous les jours Samedi jusqu'à midi

le château d'aujourd'hui une merveilleuse histoire de bien-être...



6370-6375 ST-HUBERT, MONTREAL 277-4143



ALBUMS 2 disques Spécial 4.99

16006 - RECITAL DE GUITARE par Sebastian Maroto - Vivaldi - Bach - Villa - Lobos - De Falla - Schubert - etc.

16008 - J.S. BACH - Concertos pour violon nos 1 et 2 - TARTINI - Concertos pour violon en mi majeur, en ré mineur - HAYDN - Concerto no. 1 pour violon - L'ensemble instrumental de France - Jean-Pierre Walley, violon.

16009 - BEETHOVEN - Trios a corde en mi bémol majeur op. 3, en sol majeur, op. 9 no. 1, en ré mineur, op. 9 no. 2, en ut mineur, op. 9 no. 3. Le trio a cordes français.

16013 - L'OCUOR DE PARIS interprète XENAKIS - ANATORTIA - Marissa Amorima - PROKOFIEV - Quintette en sol mineur - MARTINU - Nonetto - (Grand prix Académie Charles Gou.)

16014 - CHEFS-D'OEUVRE POUR ORGUE - Les Grands Maîtres Baroques Allemands - Buxtehude - Böhm - Pachelbel, etc. - Jean Costa (orgue).

16016 - MOZART - Conc. no. 3 pour violon - Symphonie concertante pour violon, alto et orchestre - J.S. BACH - Conc. pour violon SCHUBERT - Rondo pour violon et orchestre - L'orchestre de chambre de Cologne - Patricia Fontanarossa (violin) - (Grand prix du conservatoire).

16001 - LES IMMORTELS - Interprétés par Michel Ditrach et sa guitare à 10 cordes - Pachelbel - Vivaldi - Bach - Albinoni - "Jeux interdits" - "Green-sleeves" etc. - etc.

16002 - RECITAL SASSANA MILDONIAN (harpe) Bach - Soler - Scarlatti - Fauré - Prokofiev - etc. (Prix Marcel Tournier).

16004 - VIVALDI - "Les quatre saisons" plus 4 concerti pour cordes - L'ensemble instrumental de France - Jean Pierre Walley, violon solo (Grand prix Académie Charles Gou.)

16010 - J.S. BACH - Intégrale des concerti brandebourgeois (version originale) - Jean-Pierre Rampal - Pierre Pierlot - Robert Veyron - Lacroix - Orchestre de chambre de la Sarre, direction Karl Ristenpart.

ALBUM 3 disques Spécial 6.79

CRC-4 - HAYDN - LA CRÉATION (Oratorio) - Orchestre et Chœurs du Gürzenich de Cologne, direction Gunter Wand (Grand Prix Académie du disque).

ALBUM 4 disques Spécial 8.99

CRC-5 - HAENDEL - Concerti grossi, op. 6 - Orchestre de chambre de toulouse, direction Louis Auriacombe.

ALBUM 4 disques Spécial 8.99

CRC-6 - MOZART - Les Grandes Symphonies nos 33-34-35-36-38-39-40-41 - Orchestre symphonique du Gürzenich de Cologne, direction Gunter Wand.

COMMANDES POSTALES

S.V.P. ajouter les frais postaux suivants. Dans la province de Québec:

1 microsilicon	27¢
2 microsilicons	45¢
3 microsilicons	75¢
4 microsilicons	85¢
5 microsilicons	1.05

Ontario et maritimes
Tarif Québec + .03
Saskatchewan et Manitoba
Tarif Québec + .10
Alberta et Colombie-Britannique
Tarif Québec + .15
Résidents au Québec
S.V.P. ajouter 8% taxe

TOUS NOS DISQUES à rabais de 25% jusqu'au 21 avril

LE MAGASIN DE MUSIQUE LE PLUS COMPLET AU CANADA
Ed Archambault INC.
500 EST, STE-CATHERINE, angle Berri

2 stations de STATIONNEMENT 849-6201 voisins du magasin

A la sortie du MÉTRO Berri-Ste-Catherine

CARTOUCHES ET CASSETTES

à rabais de 15%

COMMANDES TÉLÉPHONIQUES 849-6201

Livraison gratuite de toute commande de 5.00 ou plus, partout sur l'île de Montréal et la banlieue immédiate.

Nixon refuse pour le moment l'escalade en Indochine

WASHINGTON (par Claude Moisy, de l'AFP) — La situation en Indochine, onze semaines après la signature des accords de paix, a pris à nouveau l'allure d'une confrontation entre les États-Unis et le Nord-Vietnam.

Mais malgré la gravité de la situation militaire au Cambodge et le suspens créé par la mission-éclair du général Alexander Haig en Indochine, le président Nixon a décidé de s'abstenir, pour le moment, de toute décision dramatique.

La poursuite des opérations militaires, non seulement au Cambodge mais dans de nombreux secteurs du Sud-Vietnam, met M. Nixon dans une position difficile. Il a menacé le Nord-Vietnam de "vigoureuses réactions" contre les violations du cessez-le-feu. Mais ces réactions ne feraient que souligner la fragilité de la "paix dans l'honneur" qu'il s'est vanté d'avoir réalisée en Indochine.

L'ambiguïté de la position américaine est illustrée par les deux tendances contradictoires qui se manifestent actuellement à Washington.

D'un côté, le gouvernement, et principalement le Pentagone, accuse quotidiennement les Nord-Vietnamiens de continuer à infiltrer des hommes et du matériel au sud pour y renforcer leur potentiel militaire. Il les accuse aussi d'entretenir une "offensive très agressive" au Cambodge contre le gouvernement du général Lon Nol. Ces accusations répétées sembleraient justifier les "vigoureuses réactions" promises par M. Nixon.

Mais de l'autre côté, le Congrès et la presse manifestent quotidiennement leurs inquiétudes devant les risques d'un nouvel engagement des États-Unis en Indochine. Un mouvement s'est créé au sénat pour priver le président Nixon de tous les moyens de poursuivre les bombardements américains au Cambodge et de reprendre éventuellement les interventions aériennes au Vietnam.

La situation politique était déjà tendue aux États-Unis par toute une série de confrontations constitutionnelles entre le président Nixon et le Congrès à majorité démocrate, le gouvernement s'efforçant de calmer les appréhensions croissantes sur sa politique indochinoise.

Tout au long de la semaine, les porte-parole ont affirmé qu'il n'y avait pas vraiment de crise en Indochine, qu'il n'était absolument pas question d'y renvoyer des troupes américaines et que les bombardements sur le Cambodge n'avaient pour objectif que de terminer définitivement la guerre en amenant les communistes à accepter un cessez-le-feu comme cela s'est passé au Vietnam et au Laos.

Les dirigeants américains reconnaissent qu'ils ne sont toujours pas sûrs des véritables intentions de Hanoi. Ils continuent à se demander si le désengagement complet des États-Unis n'entraînera pas immédiatement une relance de l'offensive communiste au Sud-Vietnam pour régler le problème politique par la force plutôt que par la voie pacifique tracée par les accords de Paris.

Un nouveau front s'ouvre au Cambodge

PHNOM PENH (par l'AFP) — Les forces nord-vietnamiennes et khmères rouges ont ouvert hier un nouveau front en attaquant violemment deux positions gouvernementales le long de la Route numéro six, à une soixantaine de kilomètres au nord-est de Phnom Penh.

De violents combats, a déclaré hier soir le porte-parole du haut commandement khmer, se sont déroulés pendant la plus grande partie de la journée dans les régions de Taing Kauk et de Prakhou, soit à la limite de la zone contrôlée par les forces gouvernementales khmères.

C'est la première fois depuis plusieurs mois que les forces ennemies attaquent dans cette région. Les combats, a indiqué le porte-parole, ont fait dans les rangs ennemis trente morts dont des corps ont été retrouvés sur place et vingt-et-un morts et trente-cinq blessés dans les rangs khmères.

Le but recherché par le commandement ennemi en lançant ces violentes attaques pourrait être soit de couper la route qui relie Phnom Penh à la capitale provinciale de Kompong Cham, soit d'élargir la zone contrôlée par ses forces.

Au sud du pays, d'autre part, les combats se sont poursuivis autour des localités de Takeo et de Tramkhar, à cinquante kilomètres au sud et quarante au sud-ouest de Phnom Penh. Ces deux villes sont fortement menacées par les forces

nord-vietnamiennes et khmères rouges qui quotidiennement depuis plusieurs jours les bombardent et attaquent leurs positions de défense. La localité de Phnom Penh proche de la province sud-vietnamienne de Chau Doc a également été attaquée à précisé le porte-parole, sans donner aucune indication sur les pertes enregistrées lors de ces différentes attaques qui, a-t-il dit, ont toutes été repoussées par les soldats gouvernementaux.

Enfin les possibilités d'approvisionnement de Phnom Penh se sont améliorées avec l'arrivée hier dans la capitale de deux convois.

L'un, composé de trois pétroliers et de cinq remorqueurs avait remonté le Mékong depuis le port fluvial sud-vietnamien de Tan Chau. A la capitainerie du port de Phnom Penh, on déclare qu'aucun incident n'a été enregistré au cours du trajet.

Pour sa part, le maréchal Lon Nol a dénoncé, dans un message adressé pour le nouvel an bouddhiste, la collusion entre "les agresseurs vietcong et nord-vietnamiens" et "la réaction féodale". Face à ces dangers le président de la république a lancé un appel à "l'union de tous les khmers républicains".

Depuis trois ans, et pour "sauvegarder son indépendance et les institutions khmères républicaines qu'il a librement choisies", le peuple khmer, a-t-il affirmé, doit "lutter âprement contre les nostalgi-

informations internationales

Nixon et Pompidou mettent au point un futur "sommets"

WASHINGTON (par l'AFP) — Le président Richard Nixon a déclaré hier qu'il rencontrera prochainement le président Pompidou avant de faire un "grand tour d'Europe" à l'automne prochain.

Au cours d'une brève conversation avec le correspondant de l'AFP, M. Nixon a révélé qu'il était déjà en communication personnelle avec le président de la République française pour fixer la date et le lieu de leur prochaine rencontre selon leurs convenances mutuelles. Il a laissé entendre que cette rencontre ne se produirait ni à Washington, ni à Paris.

"Vous pouvez dire que nous y travaillons déjà ensemble" a déclaré M. Nixon en ajoutant qu'il était très désireux d'avoir des consultations avec le président Pompidou comme il en a eu avec le premier ministre de Grande-Bretagne, Edward Heath, et comme il va en avoir prochainement avec le chancelier Willy Brandt et M. Giulio Andreotti, premier ministre d'Italie.

Le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Gerald Warren, devait préciser par la suite que le président Pompidou viendrait aux États-Unis avant que M. Nixon n'entreprenne sa tournée en Europe à l'automne. Selon le porte-parole, le président Nixon visitera probablement la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne et l'Italie, dont les chefs d'État ou de gouvernement se seront rendus auparavant aux États-Unis.

M. Warren n'a pas été en mesure de préciser la date exacte du voyage de M. Nixon. Mais il a laissé entendre que le président pourrait se rendre dans d'autres pays que ceux déjà mentionnés.

La préoccupation de l'Élysée de reprendre le dialogue au plus haut échelon avec les États-Unis au lendemain des élections législatives était connue. Elle n'a rien à voir, estiment les observateurs, avec un quelconque "atlantisme" et encore moins avec un retour de la France au sein de l'OTAN. Elle s'ins-

crit surtout dans la perspective de la grande négociation commerciale avec les États-Unis et s'inspire du souci de "dépasser" les rapports franco-américains à la veille d'un débat qui ne sera pas facile.

On devine enfin dans les milieux dirigeants français le sentiment d'avoir trop longtemps, et souvent injustement, "porté le chapeau" de l'anti-américanisme. Ils entendent se disculper de cette réputation, qui n'a servi en fin de compte ni les Américains, ni les Européens, et a aggravé les malentendus. Il semble enfin que le président Pompidou considère que les progrès enregistrés par les ministres techniques, en matière monétaire ou commerciale par exemple, doivent être de temps en temps "consolidés" par des rencontres politiques, informelles et au plus haut échelon.

Makarios défie Grivas

de quitter la clandestinité

NICOSIE (d'après AP) — L'archevêque et président Makarios a défié hier son rival chypriote-grec, le général Grivas, de sortir de sa clandestinité et de proposer son programme au peuple de l'île au lieu d'œuvrer au rattachement de Chypre à la Grèce par une action terroriste.

Le président Makarios a fait cette déclaration au cours de sa première apparition depuis la décision prise vendredi dernier par trois évêques pro-Grivas, de le laïciser.

"Nous sommes actuellement en face d'une situation, a-t-il commenté, où des Grecs attaquent des Grecs, sous prétexte d'un rattachement de Chypre à la Grèce."

"Les raids, les attaques de postes de police et les vols d'armes constituent autant de gestes posés contre l'hellénisme chypriote et contre l'Enosis le rattachement."

Incursion saigonnoise au Cambodge

SAIGON (d'après l'AFP et Reuter) — Les troupes sud-vietnamiennes ont fait une brève incursion samedi au Cambodge afin de dégager la voie aux convois de ravitaillement vers Phnom Penh par le Mékong, apprend-on de sources bien informées dans la capitale sud-vietnamienne.

Les forces sud-vietnamiennes, soutenues par les chars, ont traversé la frontière près de la ville de Hong Ngu. Les troupes sud-vietnamiennes ont pénétré à deux kilomètres à l'intérieur du Cambodge avant d'être refoulées par un feu intensif nord-vietnamien, déclarent-elles de même source.

Cependant, on n'a jusqu'à présent aucune indication, à Saigon, sur l'importance des forces engagées du côté sud-vietnamien, ni sur l'ampleur de l'acrocrochage qui a eu lieu samedi.

L'offensive des Rangers était destinée à forcer deux divisions nord-vietnamiennes à se replier des rives du Mékong qu'elles occupent, empêchant par

des embuscades le passage des convois fluviaux qui tentent depuis une semaine de remonter le fleuve pour ravitailler Phnom Penh. Trois bateaux ont été détruits ou endommagés, notamment une péniche chargée de munitions qui a explosé, hier, après avoir été touchée de plein fouet en tentant de forcer le blocus.

Cette opération est une des plus importantes sinon la plus importante lancée par le gouvernement de Saigon depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu le 28 janvier au matin.

De source militaire, on déclare que l'entrée des Rangers en territoire khmer dépendra de la résistance qu'opposeront les forces nord-vietnamiennes.

Les forces de Saigon disposent de blindés et de transports de troupes leur permettant de pénétrer très rapidement en territoire cambodgien.

De source militaire, on indique que de violents combats se déroulent actuellement sur les rives du Mékong, en ter-

ritoire sud-vietnamien. Des renforts sont en état d'alerte, prêts à être acheminés d'urgence dans la zone des combats.

Montréal-Toronto

Les Vols d'affaires...

Service d'abord

CPAir



Nous prêtons sur hypothèque. Vendons des propriétés. Administrons les biens immobiliers. Planifions les successions. Investissons en votre nom. Offrons des régimes d'épargne-retraite... Et accordons des intérêts élevés à vos épargnes.

Canada Permanent est l'une des plus importantes compagnies de fiducie et de prêts hypothécaires du Canada. Incorporés et dirigés selon les règlements fédéraux, nous ne cessons de croître depuis 1855. L'actif que nous possédons et administrons aujourd'hui dépasse \$5 milliards. Et notre réseau de succursales modernes s'étend d'un bout à l'autre du Canada. Des milliers de Canadiens ont été plus que satisfaits de nos services de prêts hypothé-

caires, de fiducie, de biens immobiliers et de placement. Et de l'intérêt élevé que leurs épargnes leur rapportent selon les différents modes d'épargne que nous offrons. Que vous ayez \$5 ou \$5 millions, vous recevrez toujours chez Canada Permanent un accueil courtois et chaleureux. Et notre personnel sera toujours heureux de vous venir en aide et de vous donner des conseils précis et judicieux, dans de nombreux domaines. Venez nous voir!

SUCCURSALES:

MONTRÉAL 600 ouest, boulevard Dorchester
M. Daniel J. Sullivan, directeur
861-8855

WESTMOUNT 1326, avenue Greene
M. Donald B. Lane, directeur
931-7554

POINTE-CLAIRE 183 est, boulevard Hymus
M. Brendan F. Madigan, directeur
697-3883

SERVICE IMMOBILIER

MONTRÉAL 4014 ouest, rue Ste-Catherine
M. Johan Draper, directeur
937-9291

LAVAL 1600 Le Corbusier
M. Paul Legault, directeur
681-6491

POINTE-CLAIRE 183 est, boulevard Hymus
M. Lorne Ginn, directeur
697-4415

La Compagnie de fiducie Canada Permanent

Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada

7 millions d'Argentins aux urnes

BUENOS AIRES (AFP) — Sept millions d'Argentins se sont rendus hier aux urnes pour élire, au cours d'un second tour de scrutin, douze

gouverneurs et vice-gouverneurs et quatorze sénateurs. Au cours du premier tour, le 11 mars dernier, M. Hector Campora, candidat du Front justicialiste de libération, avait été proclamé président de la république.

M. Campora a mis fin jeudi dernier à la campagne électorale pour le second tour, en organisant un gigantesque meeting sur un terrain de football. A cette occasion, il a prononcé un discours dans lequel il a assuré qu'à partir du 25 mai prochain, date à laquelle il entrera en fonctions, "il n'y aura plus de pauvres souffrant de la faim et plus de prisonniers victimes de la répression".

Les justicialistes, qui ont déjà remporté une victoire lors du premier tour, sont également donnés vainqueurs du scrutin actuel dans la plu-

part des provinces.

Le second tour des élections se déroulera dans des conditions difficiles pour le pays qui doit affronter une importante activité des groupes de guérilla. L'Armée révolutionnaire du Peuple (ERP) détient notamment toujours le contre-amiral Francisco Aleman qu'elle avait enlevé le 2 avril dernier.

On craint, dans les milieux justicialistes, que l'arrivée au pouvoir de M. Hector Campora, ne suffise à mettre un terme à la violence.

Toutefois, les observateurs estiment que les nombreuses opérations de police auxquelles le gouvernement fait procéder dans le pays, indiquent qu'il veut permettre à M. Campora de prendre ses fonctions dans un climat de tranquillité et de confiance.

Jimmy Drumm arrêté à Belfast

BELFAST (par l'AFP) — M. Jimmy Drumm, mari de Mme Maire Drumm, présidente du Sinn Féin "provisoire", a été arrêté par l'armée britannique à Andersonstown, dans la banlieue de Belfast, apprend-on dans la capitale de l'Ulster.

M. Drumm, qui a une réputation d'être l'homme qui a passé le plus de temps en prison de toute la province, est soupçonné par l'armée d'être un membre de l'IRA provisoire.

Mme Maire Drumm est devenue présidente du Sinn Féin "provisoire" en janvier dernier après l'arrestation de M. Rory O'Brady.

Par ailleurs, un homme a été tué samedi soir par des coups de feu tirés par des occupants d'une voiture dans le quartier d'Ormeau Road, à Belfast.

Un gouvernement de coalition à Ankara

ANKARA, (AFP) — Un nouveau gouvernement turc a été formé hier par M. Naim Talu, ancien gouverneur de la banque centrale. C'est un gouvernement de coalition et non un cabinet "au-dessus des partis" comme ceux qui se sont succédés, sous la pression de l'armée, depuis le memorandum du 12 mars 1971.

Il est en effet issu du "protocole" signé vendredi à Ankara par MM. Süleyman Demirel, président du Parti de la justice, et Turgut Feyzioglu, président du Parti républicain de la confiance, et sera spécialement chargé d'organiser les élections générales qui doivent se tenir le 14 octobre prochain.

Le Baron Otard V.S.O.P.



Fine Champagne V.S.O.P. Baron Otard

Un aristocrate de Cognac arrive au Canada

Vendu partout au Canada par Les Distilleries Schenley du Canada, Ltée

DESIGNER D'INTERIEURS
YVON VALLEE Consultant en décoration Designer d'intérieurs 336-5877 Spécialiste du design de meuble résidentiel et commercial
DECORATEURS ENSEMBLIERS
LAURENT BÉRUBE DECORATEUR-ENSEMBLIER 8240 AÎME-RENAUD ST-LEONARD Mtl. 38 324-2580
VIAU, MORISSET, BEAULAC & ass. Consultants en décoration Designers en aménagement intérieur 5995 rue Monkland Montréal 261 Tél.: 488-2561
ARCHITECTES
DAVID & BOULVA ARCHITECTES 1253 ave. McGill College Suite 800 MONTRÉAL - 866-9854
ROLAND DUMAIS ARCHITECTE 3995 est. Sherbrooke MONTRÉAL 406 Tél.: 255-3611
Les architectes LONGPRE MARCHAND GONDREAU DOBUSH STEWART MONTRÉAL - 842-1401 Ottawa St-Jean, T.-N.

L'impossible choix du gouvernement libanais

BEYROUTH (AFP) — Le Liban vient de connaître l'une des semaines les plus agitées de ces dernières années: mardi, les commandos israéliens opéraient dans les rues de Beyrouth, jeudi, près de deux cent mille personnes s'arrachaient les cercueils de trois dirigeants palestiniens, aux cris de "Révolution, révolution".

Samedi, des installations pétrolières américaines étaient dynamitées dans le sud du pays. Dans cette tourmente, le chef du gouvernement, M. Saeb Salam, présentait sa démission à la suite, selon les observateurs libanais, d'un désaccord avec le chef de l'Etat, M. Soleiman Frangie, sur la responsabilité de certains officiers supérieurs à qui est reprochée la "passivité" des forces libanaises de sécurité lors du raid israélien.

Alors que la recherche d'une solution pacifique négociée du conflit israélo-arabe est bloquée, le Liban, tout entier, bien que n'étant pas l'un des pays du "champ de bataille", est devenu le seul "front arabe actif", le "front syrien" ne s'échauffant qu'occasionnellement. C'est en quelque sorte le "prix" que Beyrouth doit payer pour le cessez-le-feu de l'été 1970, qui ne concernait que l'Egypte, la Jordanie et Israël, dont les armées sont tenues de faire respecter le calme sur les frontières. Les Palestiniens sont aujourd'hui les seuls à continuer la lutte armée. Éliminés de Jordanie, muselés ailleurs, ils ont trouvé au Liban leur dernier refuge, et les soubresauts les plus violents du conflit israélo-arabe se font sentir du nord au sud du Liban, aucun "sanctuaire" n'étant plus à l'abri.

Alors que l'élaboration des grandes stratégies politiques se fait en dehors du gouvernement libanais, les ondes de choc du conflit viennent de plus en plus immanquablement mourir à Beyrouth. Depuis janvier 1972, au moins treize raids importants, certains durant plusieurs jours, ont été lancés contre le Liban. Ces coups de boutoir qui se succèdent bousculent l'équilibre intérieur du pays.

Le gouvernement libanais, qui n'a pas en main les clés du conflit, et ne peut ni ne veut engager avec la résistance palestinienne une épreuve de force qui risquerait d'emporter le pays dans la tour-

mente et serait contraire à ce qu'il considère être ses "devoirs" vis-à-vis du peuple palestinien, ne peut jamais aller au-delà d'un compromis qui apporte quelque apaisement jusqu'à l'épreuve suivante.

L'orientation prise depuis quelques mois par le conflit israélo-arabe devenu en grande partie une guerre secrète israélo-palestinienne, rend de plus en plus inconfortable la situation du gouvernement libanais, mais le choix qui lui est offert apparaît "impossible": les clameurs de la rue ont montré jeudi dernier de quelle sympathie et de quels soutiens la cause palestinienne bénéficie dans une large partie de l'opinion publique libanaise. Quant à faire du Liban, un pays du "champ de bataille", les moyens limités et la multiplicité des opinions et des croyances le rendent impossible à la fois sur le plan matériel et sur celui de l'unanimité nationale.

L'intensification de la lutte israélo-palestinienne ne laisse pas prévoir de répit. Le sabotage d'installations pétrolières américaines au Liban entre dans ce contexte passionnel. Après le raid de Beyrouth, Yasser Arafat a déclaré que la vengeance sera "terrible". Les organes d'information de la résistance palestinienne, et la presse officielle de certains pays arabes, ont accusé formellement les Etats-Unis et menacé de frapper les intérêts américains.

Devant le risque d'une vague d'anti-américanisme, le gouvernement américain a dénoncé "le mensonge géant" qui consiste à lui attribuer une part quelconque de responsabilité dans les événements de mardi dernier à Beyrouth.

La mort des trois dirigeants palestiniens a toutefois provoqué une émotion considérable dans le monde arabe. Dans le climat actuel, les appels à la raison ont peu de chance d'être entendus par tous. Les funérailles d'Abou Youssef, Kamal Adouane et Kamal Nasser, que ce soit celles de Beyrouth, ou celles, symboliques, qui se sont déroulées dans d'autres capitales arabes, ont été accompagnées des cris "Septembre Noir, vengeance". L'organisation clandestine pourrait, en définitive, être la grande bénéficiaire de la dégradation de la situation auprès de l'opinion publique palestinienne.

Mme Gandhi invitée au Pakistan

KARACHI (AFP) — M. Zulfikar Ali Bhutto, chef de l'Etat pakistanais, a renouvelé hier son invitation à Mme Indira Gandhi, premier ministre indien, de se rendre en visite au Pakistan dans le but de "résoudre les problèmes existant entre les deux pays et d'instaurer la paix dans le sous-continent indien".

M. Bhutto, qui parlait au cours d'une réception donnée en son honneur à Quetta, capitale de la province du Belouchistan, avait adressé une lettre d'invitation à Mme Gandhi, le 2 février dernier, mais les autorités pakistanaises avaient alors indiqué n'avoir pas reçu de réponse du

premier ministre indien.

Le président pakistanais a ajouté qu'il s'était rendu en juin dernier à Simla (où un accord entre les deux pays avait été signé) et qu'il appartenait maintenant à Mme Gandhi de se rendre à son tour à Islamabad "où toutes les incompréhensions peuvent être le mieux effacées par voie de consultations".

L'Inde, pour sa part, considère que des consultations préalables au niveau de hauts fonctionnaires sont nécessaires pour préparer un second sommet entre Mme Gandhi et M. Bhutto.

Fin de l'aide US à l'Ouganda

WASHINGTON (AFP) — Le retrait des conseillers américains travaillant en Ouganda devrait être terminé d'ici le début de juillet, marquant ainsi la fin de toute aide technique et financière des Etats-Unis au régime du général Amin a-t-on confirmé samedi dans les milieux officiels.

La décision de retirer le personnel de l'agence américaine pour le développement international, (AID) présente en Ouganda — une centaine de personnes en tout — est l'aboutissement du processus de dégradation des relations entre les deux pays qui a commencé il y a plu-

sieurs mois, et qui a été principalement alimenté par les violentes critiques du général Amin à l'égard de la politique vietnamienne du président Nixon.

L'aide américaine à l'Ouganda représentait des dépenses de l'ordre de \$1,6 million réparties en huit programmes éducatifs et agricoles.

Mais les 30 Ougandais suivant Etats-Unis des stages de perfectionnement seront autorisés à terminer leur programme d'études, malgré la cessation de l'aide, précise-t-on au département d'Etat.



Le réservoir de la Tapline quelques heures après l'explosion. 100.000 barils de pétrole en fumée.

(Téléphoto AP)

La guerre aux intérêts américains ?

ZAHIRANI (SUD-LIBAN) (par l'AFP) — Un réservoir contenant cent mille barils de pétrole brut a été complètement détruit par des charges explosives, samedi matin, dans le parc de la Tapline à Zahrani, à 30 milles au sud de Beyrouth.

Un second réservoir de pétrole brut de même capacité a été endommagé par un autre explosif mais il a pu être protégé à temps et les dégâts sont minimes. Le troisième réservoir du parc qui contient cent mille barils de fuel, est intact.

Les "gardes révolutionnaires libanais" ont revendiqué la responsabilité du dynamitage des réservoirs, dans un communiqué distribué samedi matin.

C'est la première fois qu'une telle organisation manifeste son existence au Liban.

Les "gardes révolutionnaires libanais" déclarent que l'opération contre les installations pétrolières américaines à Zahrani "est un coup porté au symbole de l'indigne alliance américano-séoudo-libanaise dirigée contre la liberté et l'indépendance de notre peuple, sous les auspices de notre gouvernement stépidé".

"Nous continuerons à frapper tous les repaires, les intérêts et les bases, sans merci et avec détermination", affirment les "gardes révolutionnaires libanais", ajoutant:

"Nous poursuivrons notre action tendant à détruire notre ennemi national et notre ennemi de classe par la violence armée organisée en vue d'assurer la marche en avant de la révolution des masses".

Pour leur part, les autorités militaires libanaises ont annoncé qu'elles avaient été informées par la résistance palestinienne près d'une heure et demie avant l'attentat de la nuit de vendredi à samedi contre les installations de la Tapline, de la présence d'une voiture de tourisme semant des clous sur la route Zahrani-Tyr (sud du pays).

Dans un communiqué publié à Beyrouth, le ministère libanais de la Dé-

fense indique que ces informations ont été données par un responsable du commandement de la lutte armée palestinienne (CLAP) au commandement militaire de la région sud.

"L'ordre a été aussitôt donné à une patrouille de l'armée de se lancer à la poursuite de cette voiture. En même temps, une vedette libanaise avait reçu l'ordre de patrouiller le long du littoral dans le secteur afin d'empêcher que des forces ennemies ne s'approchent de la côte", ajoute le communiqué.

"La patrouille militaire s'est immédiatement rendue sur les lieux où vingt minutes plus tard elle était rejointe par des renforts qui ont encerclé les installations de la Tapline et procédé à une fouille minutieuse. Les quatre douaniers qui se trouvaient sur les lieux ont déclaré que des éléments civils armés parlant arabe s'étaient infiltrés dans le parc de la Tapline et les avaient surpris

et ligotés. Ceci a été confirmé par des gendarmes qui se trouvaient à proximité du parc et dont l'un d'eux a ouvert le feu en direction des voix qu'il avait entendues", indique le communiqué.

"Après une fouille systématique, les forces armées ont trouvé et désamorcé juste à temps dix-sept charges minées, dont l'explosion aurait causé la destruction totale des installations de la Tapline et provoqué un incendie gigantesque qui se serait étendu aux régions voisines", ajoute le communiqué.

"En ce qui concerne la présence d'un bâtiment "ennemi" au large de la côte au moment de l'explosion, présence qui a été signalée par le "CLAP" à 02h10 locales au commandement militaire de Tyr", le communiqué affirme qu'il s'agissait d'un garde-côte libanais et qu'aucun bâtiment ennemi ou étranger ne croisait au large de la côte sud du pays".

La Tapline et l'Aramco

PARIS (AFP) — Les dépôts de pétrole à Zahrani, près de Saïda, qui ont été l'objet d'un attentat samedi appartiennent à la Tapline (Trans-Arabian Pipe Line Company) filiale de l'Arabian-American Oil Company (Aramco).

L'Aramco, fondée en 1933, est la propriété de quatre compagnies pétrolières américaines: la Standard de New Jersey, la Standard de Californie, Caltex et Mobil Oil. Sa concession en Arabie séoudite, la plus importante accordée dans le pays, couvre 272.000 km carrés. Depuis 1971, 62 pour cent de son revenu net sont versés au gouvernement de Ryad.

L'oléoduc de la Tapline, qui est la société de transport de l'Aramco, a été construit en 1950. Le pipe-line relie les champs pétroliers séoudiens au littoral méditerranéen sur 1.213 km de distance. Il traverse successivement la Syrie, la Jordanie et le Liban où le terminal se trouve précisément à Zahrani.

à la recherche d'une éventuelle bombe magnétique, toute la panoplie des mesures de sécurité a été déployée.

Pendant son voyage vers Israël, le QE II sera continuellement sous la surveillance de la Royal Navy et de la Royal Air Force.

Le QE II est enfin parti

SOUTHAMPTON (AFP) — Le Queen Elisabeth II a quitté Southampton hier pour Israël avec 3 heures de retard sur l'horaire prévu. Des mesures de sécurité sans précédent ont entouré le départ du paquebot, qui emmène un millier de passagers, la plupart des Juifs américains ou britanniques, aux célébrations du vingtième anniversaire de la fondation d'Israël. Le QE II pourrait en effet constituer une cible de choix pour une éventuelle action terroriste. Tous ceux, passagers et membres de l'équipage, qui sont montés à bord ont été fouillés ainsi que leurs bagages. Depuis son arrivée à Southampton, mercredi dernier, personne n'a pu s'approcher du navire, mieux gardé que la banque d'Angleterre, sans montrer patte blanche.

Cordon de policiers sur les quais, vedettes patrouillant le port et hommes grenouilles de la Navy inspectant la coque du bâtiment de 66.000 tonnes

Hawker Industries Limited

Avis de dividende sur actions ordinaires

AVIS est par la présente donné qu'un dividende de trente cents (30¢) par action sur les actions ordinaires en circulation de la Compagnie a été déclaré payable le 13 avril 1973 aux actionnaires inscrits sur les livres à la clôture des affaires le 30 mars 1973.

Par ordre du conseil d'administration

Le secrétaire
J. H. Ready

Le 16 mars 1973
TORONTO, ONTARIO

"Tout le monde au Fort!"

Le Festin au vin du lundi au vendredi de 6 à 10 p.m.

- Soupe à l'oignon gratinée
- Table de Salades Complimentaires
- Bifteck d'entrecôte grillée avec Pomme de Terre Idaho au four et Légumes Sautés "à la Fort"

ou

- Crevettes Géantes Sautées sur Riz Pilaf et Légumes
- Carafon de Vin Rouge ou Blanc
- Pain à l'ail
- Pâtisserie Française
- La Cafetière

\$5.95
Bon appétit

FORT de LIESSE MOTOR HOTEL

6705, chemin Côte de Liesse
(sortie Hickmore - Montée de Liesse)

Réervations: 739-2311 - Toutes les cartes de crédits
Stationnement gratuit — Musique de 5:30 à 10 p.m.

COGNAC MARTELL

plus de 250 ans de tradition française

VENDU DANS LES MAGASINS DE LA S.A.Q.

★★★ 12 oz: 124D
★★★ 25 oz: 124E
MÉDAILLON VSOP: 124F
CORDON BLEU: 124H

Pour renseignements:
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPORTATION
Téléphone: 932-7249

Importé de France

La BEI peut-elle vous aider?

Nos représentants seront aux endroits ci-dessous indiqués de 9:00 a.m. à 5:00 p.m.

Mercredi le 18 avril 1973	Jeudi le 19 avril 1973
DORVAL S. Bayer Hôtel Hilton Aéroport de Mtl	CHOMEDEY L. Dupuis Chomey Inn Ltd 590, boul. Labelle
LAVAL D. Blouin Le Vicomte Motel 1313, des Laurentides	MTL-EST - ANJOU Jean Bruneau Motel Lido 5905 est, Métropolitain, Mtl.
PTE-AUX-TREMBLES Jean Bruneau Hôtel de Ville de Pte-aux-Trembles 11953 est, Nte-Dame	POINTE-CLAIRE Michel Naggar Hôtel de Ville de Pointe-Claire 451, boul. St-Jean

En tout temps, vous pouvez communiquer avec un représentant de notre succursale:

Si vous avez besoin d'un prêt à terme pour vous établir en affaires, développer ou moderniser votre entreprise et que vous ne pouvez l'obtenir ailleurs à des termes et conditions raisonnables, rencontrez notre représentant.

BANQUE D'EXPANSION INDUSTRIELLE
bei

110 ouest, boul. Crémazie, Suite 601
Montréal 351, Qué. — Tél.: 382-2891

LA PASTORALE SCOLAIRE - 2

L'animateur tente d'adapter la religion à la vie des jeunes

par Jean-Pierre Proulx

Les animateurs de pastorale scolaire, écrivains-nous, vendredi, n'ont pas de normes d'action toutes faites. Ils doivent donc les inventer à mesure. Comment s'en tirent-ils? En pratiquant une "pastorale d'adaptation", répond Normand Wener dans une étude faite par le département de pastorale scolaire de l'université de Sherbrooke, étude qui fait suite à celle dont nous faisons état vendredi.

Il s'agit dans ce type de pastorale, pratiquée en fait par la majorité, "d'assumer tant bien que mal" les tensions entre toutes les idées religieuses "acquies" en pastorale et ce qui est remis en question par les jeunes, tout en "tentant d'améliorer l'acquis religieux et pastoral". Ce type de pastorale, ajoute M. Wener, "nous semble conforme à l'attitude générale de l'Eglise hiérarchique face au monde".

Mais il se pratique aussi une "pastorale d'application". Dans ce cas, on fonctionne selon "l'acquis" religieux et l'on refuse le "débat" des jeunes. A l'opposé, certains, minoritaires aussi, pratiquent une "pastorale d'invention"; on se montre attentif au "débat" des jeunes et on remet en question en même temps "l'acquis" religieux.

Revenant un peu plus loin sur ce qu'il appelle la pastorale d'adaptation, M. Wener explique que celle-ci insiste sur "la stimulation" des étudiants mais, en même temps, sur "l'interprétation de la tradition. Il s'agit ici de rejoindre les jeu-

nes, de favoriser leur créativité, leur initiative, mais en interprétant tout cela dans le cadre de l'idéologie religieuse officielle de l'Eglise. On s'appuie beaucoup sur le fait que les jeunes ont peu de connaissances religieuses. On met alors en oeuvre une pédagogie très active pour leur permettre d'approfondir et d'intérioriser la religion chrétienne. Les étudiants participent aux activités pastorales mais sans modifier le contenu en profondeur (un peu comme les laïcs sont appelés à participer dans le reste de l'Eglise). Au plan pédagogique, ces animateurs de pastorale déploient une grande activité. C'est le style de présence de l'accompagnement: démocratique face au cadre de l'intervention et manipulatif face à son contenu (...). Ce style de présence se retrouve majoritairement un peu dans chaque régionale, quels que soient le cycle du secondaire et les caractéristiques du milieu ambiant".

Outre cette interprétation sociologique de la situation, le dossier de recherche, d'où est tiré le travail de M. Wener, comprend aussi une analyse théologique de la situation. Cette analyse est de M. Louis Racine, directeur du département de pastorale scolaire.

Pour sa part, M. Racine reprend les trois types de pastorale décrits par M. Wener en tentant d'identifier les modèles ecclésiologiques qui y sont sous-jacents.

Il montre ainsi que "la pastorale d'application" s'ins-

pire de l'ecclésiologie traditionnelle ou classique. L'Eglise apparaît comme "dépositaire des biens du salut. Le monde a donc besoin d'elle pour ne pas perdre l'homme. En conséquence, l'Eglise a le devoir de modeler la civilisation et la culture de façon à assurer le salut. L'Eglise est entendue ici d'abord au sens de hiérarchie: celle-ci détermine ce qu'il faut croire et faire pour être sauvé".

"La jeunesse, dans pareil contexte, ne participe pas vraiment à la pastorale qui lui est destinée. En effet, le contenu du message chrétien étant défini par la hiérarchie, les jeunes (pas plus que les adultes laïcs) ne participent à son élaboration. La pastorale vise simplement à les intégrer à l'Eglise existante aux triples plans de la doctrine, de la morale et de la pratique chrétienne".

La "pastorale d'adaptation" elle, s'inspire plutôt, soutient M. Racine, d'une "ecclésiologie d'incarnation". L'Eglise apparaît ici "comme une communauté de foi, un lieu où est explicitée et célébrée la signification chrétienne de l'existence du monde. Reconnaisant l'autonomie et la sécularité du monde, l'Eglise se replie dans les réformes internes et se perçoit comme communauté vivante mais sans fonction sociale ou politique particulière".

Concrètement, cette vision de l'Eglise entraîne un type bien précis de pastorale. L'objectif est de révéler aux jeunes l'aspect chrétien des valeurs qu'ils vivent. "On ne vise

pas à transformer la jeunesse ou à en faire un facteur de transformation de la société: on tente d'explicitier le vécu en dégagant sa signification chrétienne." On utilisera beaucoup pour ce faire les techniques d'animation.

Mais, explique M. Racine, cette vision de l'Eglise est aussi sous-jacente à ce que M. Wener appelle la "pastorale d'invention". En effet, la pastorale se fait "adaptation" quand elle tente de "présenter le message en utilisant les mots ou les expériences des jeunes." Mais "par ailleurs, quand la culture jeune est identifiée au départ comme chrétienne et quand le pasteur ne se propose que de l'assurer l'émergence sans la mettre en dialectique avec un message qui la questionne, la pastorale qui s'ensuit est caractérisée par l'invention d'une nouvelle culture comprenant éventuellement une nouvelle religion".

Pour sa part, l'auteur privilégie un autre modèle de pastorale et qui s'inspire de la théologie politique de Metz et de Moltmann. Ici l'Eglise est vue comme le lieu où se vit la tension entre l'espérance chrétienne et la situation présente. Dans ce cas, le modèle, les jeunes apparaissent "comme une force" pour qu'advienne un "meilleur futur." La pastorale visera alors "à promouvoir au sein de l'Eglise une critique sociale inspirée et dynamisée par l'espérance" et contribuera "à l'apparition de nouveaux projets d'humanisation".

Des chiens chercheurs d'or...

MOSCOU (AFP) — Les savants soviétiques dressent des chiens pour prospecter l'or et les minerais rares indétectables par les moyens techniques connus, annonce samedi le journal "Moskovski Komsomolez" (le Komsomol de Moscou).

L'idée de se servir du flair des animaux pour effectuer des prospections géologiques est venue en 1962 à un géologue finlandais qui dressa un berger allemand pour détecter les roches sulfureuses. Les résultats furent concluants puisque le chien découvrit 1.330 échantillons alors que le géologue doté d'un appareillage technique classique n'en découvrait que 270.

L'expérience du géologue finlandais fut reprise en 1966 en URSS par une équipe de l'Institut de géologie de Moscou, qui avait dressé un premier groupe de cinq chiens

pour rechercher des roches minérales. Après quatre mois de dressage, indique le journal, les chiens étaient capables de détecter, jusqu'à une profondeur de treize mètres, les roches recherchées grâce à leur odeur spécifique.

Les premières expériences qui avaient été pratiquées en Carélie furent suivies de nombreuses autres effectuées dans diverses régions de l'URSS, ajoute le journal. On s'aperçut que seuls les chiens, notamment les bergers allemands, étaient capables de trouver des roches isolées de métaux rares comme le beryllium, le wolfram, ainsi que les pierres aurifères.

Des expériences analogues ont été faites par la suite avec des chevaux et des ours dont le flair était aussi sensible que celui des chiens.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

1) Les Investissements Val Inc.

"Avis est par les présentes donné que le 21ème jour de février 1973 sous le No. 248-5104, il a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la division d'enregistrement de Montréal, P.Q., un contrat de vente, cession et transport par Les Investissements Val Inc. à la Banque de Nouvelle-Ecosse, une banque canadienne à charte, de l'université des crânes et comptes de livres, actuels ou futurs de la dite Les Investissements Val Inc. Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'article 1571 (d) du Code Civil de la Province de Québec."

2) Laval Leasing Inc.

"Avis est par les présentes donné que le 21ème jour de février 1973 sous le No. 248-5103, il a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la division d'enregistrement de Montréal, P.Q., un contrat de vente, cession et transport par Laval Leasing Inc. à la Banque de Nouvelle-Ecosse, une banque canadienne à charte, de l'université des crânes et comptes de livres, actuels ou futurs de la dite Laval Leasing Inc. Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'article 1571 (d) du Code Civil de la Province de Québec."

3) Les Placements Glamour Ltée

"Avis est par les présentes donné que le 21ème jour de février 1973 sous le No. 248-5102, il a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la division d'enregistrement de Montréal, P.Q., un contrat de vente, cession et transport par Les Placements Glamour Ltée à la Banque de Nouvelle-Ecosse, une banque canadienne à charte, de l'université des crânes et comptes de livres, actuels ou futurs de la dite Les Placements Glamour Ltée. Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'article 1571 (d) du Code Civil de la Province de Québec."

4) Eddy's Garage Ltée

"Avis est par les présentes donné que le 21ème jour de février 1973 sous le No. 248-5100, il a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la division d'enregistrement de Montréal, P.Q., un contrat de vente, cession et transport par Eddy's Garage Ltée à la Banque de Nouvelle-Ecosse, une banque canadienne à charte, de l'université des crânes et comptes de livres, actuels ou futurs de la dite Eddy's Garage Ltée. Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'article 1571 (d) du Code Civil de la Province de Québec."

5) Eddy's Drive-Us Self Ltd.

"Avis est par les présentes donné que le 21ème jour de février 1973 sous le No. 248-5101, il a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la division d'enregistrement de Montréal, P.Q., un contrat de vente, cession et transport par Eddy's Drive-Us Self Ltd. à la Banque de Nouvelle-Ecosse, une banque canadienne à charte, de l'université des crânes et comptes de livres, actuels ou futurs de la dite Eddy's Drive-Us Self Ltd. Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'article 1571 (d) du Code Civil de la Province de Québec."

Ce 16e jour d'avril 1973, LA BANQUE DE NOUVELLE-ECOSSE.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

NO: 12-028920-73
DAME LISE DROLET, caissière, épouse commune en biens de Roger Giguère, résident et domicilié au 630, rue Maubourg, à Rosemont, district de Montréal.

Requérante
-contre-
ROGER GIGUERE, d'adresse inconnue.

Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé ROGER GIGUERE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée au greffe de la Cour de la Province de Québec à Montréal, le 12 avril 1973.

(S) WILFRED LEFEBVRE
REGISTRARE ADJ.

Me MARIO LAVOIE
3125, rue du Trianon
Montréal 427, Qué.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 18-000280-73
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA, corporation légalement constituée ayant son siège social dans les villes et districts de Montréal.

Créancière
-contre-
DAME MARIA SEQUEIRA PRIORI, autrfois domiciliée à 425, Suzanne, Ste-Dorothée, ville de Laval, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus.

Emprunteuse
AVIS est donné à l'emprunteuse: DAME MARIA SEQUEIRA PRIORI, selon un jugement de la Cour supérieure pour le district de Montréal, dans le dossier 18-000280-73, ex-parte, que l'Avis de 60 jours tel que requis par les articles 1040A et suivants du Code Civil de la Province de Québec a été déposé au Bureau du Prototaire pour elle.

Le dit Avis de 60 jours concerne une propriété connue comme étant un emplacement de forme irrégulière, ayant front sur la rue Maubourg à Ville de Laval (Ste-Dorothée) et composé des lots suivants: Lot CENT VINGT-SIX de la subdivision officielle du lot originaire TRENTE-CINQ (35-126) et Lot QUATRE CENT CINQ de la subdivision officielle du lot originaire TRENTE-SIX (35-126) aux plans et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Ste-Dorothée.

Selon cet Avis, si vous ne répondez pas en dedans de soixante (60) jours de la date du dernier des Avis, la Créancière: LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA, deviendra propriétaire de la propriété immobilière décrite ci-haut.

Une copie de l'Avis de 60 jours a été déposée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à vos intentions.

Montréal, le 6 avril 1973

CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT

Mes Glickman, Ackman & Assoc's
suite 1505
635 Ave. du Président Kennedy
Montréal

Avocats de la demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 05-002745-73

PIERRE LAROCHE, manoeuvre, demeurant au 6084 Allée des Tilleuls, à Montréal, district de Montréal.

Demandeur
-contre-
RAYMOND BELLEMARRE, du 1630 Jeanne d'Arc, à Montréal, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus.

Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR:
IL EST ENJOINT au défendeur Raymond Bellemarre, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente jours.

Montréal, le 30 mars 1973.

JEAN-GUY VAUGEON
Avocats du demandeur

PROTONOTAIRE ADJOINT
MM. Gervais, Tannage, Bélanger, Gauthier, Bouchard & Desaulniers
500 place d'Armes, 1209
Montréal

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 05-3219-73

FIDUCIE PRET ET REVENU, coporation légalement constituée ayant son siège social à Québec et une principale place d'affaires à Montréal, district de Montréal, dont le nom était autrfois COMPAGNIE DE FIDUCIE PRET ET REVENU.

Demanderesse
-contre-
ADMIRAL CONSTRUCTION INC, coporation légalement constituée, des villes et districts de Montréal.

Michael MIDLICK, de Montréal, district de Montréal.

LA SUCCESSION DE PAUL-EMILE CHOQUETTE.

MAUREN FEE-CHOQUETTE, venue de Paul-Emile Choquette, de Cowansville, district de Bedford.

COMPAGNIE TRUST ROYAL, coporation légalement constituée des villes et districts de Montréal.

ANDRE JULIEN, de Drummondville, district de Drummondville.

ALPHONSE ROBERT, de Waterloo, district de Bedford.

CLAIRETTE BOULLON BLAIR, des villes et districts de Montréal.

ANDRE LIMOGES, des villes et districts de Montréal.

WILFRED JOLY, des villes et districts de Montréal.

MADELEINE BELANGER, épouse de Wilf Joly, des villes et districts de Montréal.

MARCEL THOMAS LAVOIE, autrfois de Ste-Dorothée, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus.

Défendeurs
-et-
LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTREAL.

mis-en-cause
IL EST ENJOINT à MARCEL THOMAS LAVOIE à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal le 10 avril 1973

CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT

Mes Boicclair, Lamoureux & Briard
210 ouest St-Jacques
Montréal

Avocats de la demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 18-000280-73

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA, coporation légalement constituée ayant son siège social dans les villes et districts de Montréal.

Créancière
-contre-
DAME MARIA SEQUEIRA PRIORI, autrfois domiciliée à 425, Suzanne, Ste-Dorothée, ville de Laval, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus.

Emprunteuse
AVIS est donné à l'emprunteuse: DAME MARIA SEQUEIRA PRIORI, selon un jugement de la Cour supérieure pour le district de Montréal, dans le dossier 18-000280-73, ex-parte, que l'Avis de 60 jours tel que requis par les articles 1040A et suivants du Code Civil de la Province de Québec a été déposé au Bureau du Prototaire pour elle.

Le dit Avis de 60 jours concerne une propriété connue comme étant un emplacement de forme irrégulière, ayant front sur la rue Maubourg à Ville de Laval (Ste-Dorothée) et composé des lots suivants: Lot CENT VINGT-SIX de la subdivision officielle du lot originaire TRENTE-CINQ (35-126) et Lot QUATRE CENT CINQ de la subdivision officielle du lot originaire TRENTE-SIX (35-126) aux plans et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Ste-Dorothée.

Selon cet Avis, si vous ne répondez pas en dedans de soixante (60) jours de la date du dernier des Avis, la Créancière: LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA, deviendra propriétaire de la propriété immobilière décrite ci-haut.

Une copie de l'Avis de 60 jours a été déposée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à vos intentions.

Montréal le 10 avril 1973

CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT

Mes Gauthier, Dorais & Hudon
215 St-Jacques
Montréal

Avocats de la créancière

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO: 02-067453-72

PAULOS TSIGARIS, résident à 268 Fairmont ouest, ville et district de Montréal.

Demandeur
-contre-
VICTORINE BOUCHER, femme majeure, résident autrfois à 5515, Boul. St-Laurent, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus.

Défenderesse
IL EST ENJOINT à VICTORINE BOUCHER à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 6 avril 1973

WILFRED LEFEBVRE
GREFFIER-ADJOINT

Mes Létourneau & Associés
10 St-Jacques
Montréal

Avocats du demandeur

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO: 02-000402-73

COMMISSION SCOLAIRE CHOMEDY DE LAVAL, coporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires à 1005 Pie X, Chomedey, Laval, district de Montréal.

Demanderesse
-contre-
CHARLES DUPLESSIS, autrfois domicilié à 392, Renaud, Ste-Dorothée, Laval, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus.

Défendeur
-et-
LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL.

mis-en-cause
IL EST ENJOINT à CHARLES DUPLESSIS à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 9 avril 1973

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Prévost, Trudeau & Associés
suite 2515
380 ouest Dorchester
Montréal

Avocats de la demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE (division des divorces)

NO: 12-028906-73

DAME MARGUERITE MAYER, épouse séparée de biens de Richard Walter Wichrowski, résident à Point-Viau, district de Montréal.

Requérante
-contre-
RICHARD WALTER WICHROWSKI, journaliste, de lieux inconnus.

Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé RICHARD WALTER WICHROWSKI est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de Divorce accompagné de toute ordonnance accompagnant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 6 avril 1973

WILFRED LEFEBVRE
REGISTRARE ADJOINT

Me Raymond A. Cartwright
suite 510
300 ouest St-Jacques
Montréal 126

Avocat de la requérante

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 18-000354-72

BANQUE CANADIENNE NATIONALE CORPORATION, légalement constituée, ayant une place d'affaires dans les villes et districts de Montréal.

Demanderesse
-contre-
ALEXANDRE CLEMENT, autrfois domicilié à 532 Hudon, Fabreville, Laval, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus.

Défendeur
AVIS est donné au défendeur ALEXANDRE CLEMENT, selon un jugement de la Cour Supérieure pour le district de Montréal, dans le dossier 18-000354-72, ex-parte, que l'Avis de 60 jours tel que requis par les articles 1040A et suivants du Code Civil de la Province de Québec a été déposé au Bureau de Prototaire pour lui.

Le dit Avis de 60 jours concerne une propriété connue et désignée comme étant un certain emplacement situé dans Fabreville, ville de Laval, connu comme étant la subdivision CENT SOIXANTE ET QUINZE du lot DEUX CENT VINGT-DEUX (222-175) selon les plans et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Ste-Rose, avec la bâtisse dessus érigée et portant le numéro chèque 532, rue Hudon.

Selon cet Avis, si vous ne répondez pas en dedans de soixante (60) jours de la date du dernier des Avis, la demanderesse: LA BANQUE CANADIENNE NATIONALE, deviendra propriétaire de la propriété immobilière décrite ci-haut.

Une copie de l'Avis de 60 jours a été déposée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à vos intentions.

Montréal 5 avril 1973

CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT

Mes Laprade, Reinhardt & Associés
500 Pie X
Montréal 126

Avocats de la demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 05-005258-73

ROLAND CORMIER, mécanicien, demeurant à 630, Marie Victoria, ville de Boucheville, district de Montréal, en tant que tuteur à son fils mineur Denis.

Demandeur
-contre-
GERARD ST-ONGE, autrfois demeurant à 270, Vinet, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus.

Défendeur
IL EST ENJOINT à GERARD ST-ONGE à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 10 avril 1973.

CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT

Mes Brissette, St-Jacques & Dureau
3 ouest, St-Charles
Longueuil

Avocats du demandeur

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 05-001517-73

GERMAIN DESJARDINS, demeurant à 4506 Boul. LaSalle, ville de Verdun, district de Montréal.

Demandeur
-contre-
MUERTY HAMIL, autrfois demeurant à 4750, ouest, Ste-Catherine, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus.

Défendeur
IL EST ENJOINT à MUERTY HAMIL à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 9 avril 1973

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Chabot, Downs & Laurier
325 96 Avenue
Ville de LaSalle

Avocats du demandeur

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO: 02-003117-73

PIERRE CORBEIL, domicilié à 86, 11e rue, ville de Laval, district de Montréal.

Demandeur
-contre-
J. ROBERT LOMBARDI

Le problème de la toxicomanie ira croissant

NATIONS UNIES. Genève (AFP) — D'ici à la fin du siècle, les chirurgiens sauront probablement greffer toutes les parties du corps humain, à l'exception du cerveau et de la moelle épinière, et la toxicomanie deviendra un problème social beaucoup plus im-

portant qu'aujourd'hui, estime le professeur Eugène Aujaleu dans un article publié à Genève par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Esquissant les grandes lignes de l'évolution probable de la médecine, le professeur Eugène Aujaleu affirme que

l'on devrait enregistrer "une demande accrue de soins médicaux et de mesures préventives contre l'explosion démographique, une augmentation de la proportion des personnes âgées et des maladies propres au troisième âge". "Il y aura également une aug-

mentation considérable des besoins subjectifs et objectifs en soins médicaux, par suite d'une prise de conscience plus nette du droit à la santé et d'un abaissement du seuil de tolérance à la souffrance physique ou morale."

Dans ces conditions, "la consommation de médicaments psychotropes sera plus fréquente et posera des problèmes inquiétants sur les effets génétiques possibles. Il est probable également que l'usage de drogues engendrera la toxicomanie de viendra un problème social beaucoup plus important qu'aujourd'hui".

Les névroses se développeront, estime le professeur Aujaleu. Il affirme que seuls la prévention et le dépistage précoce des cancers abaisseront la mortalité due à ce type de maladie. De même les citoyens ne pourront éviter les maladies cardio-vasculaires que grâce à une "rigoureuse hygiène de vie tout au long de l'existence".

Des savants isolent le virus de l'hépatite

NEW YORK (AFP) — Un groupe de savants a annoncé samedi avoir isolé le virus responsable de l'hépatite infectieuse. Leur découverte ouvre la voie à la fabrication d'un vaccin contre cette maladie du foie qui s'est souvent révélée fatale.

Les expériences ont été menées par une équipe de chercheurs de l'Institut Merck pour la recherche thérapeutique, à West Point dans l'Etat de Pennsylvanie, auxquels s'étaient joints des médecins du centre international de recherche médicale de l'Uni-

versité de la Louisiane, situé à San Jose (Costa Rica).

Les savants ont réussi à isoler le virus en inoculant des marmousets, genre de petit singe sud-américain, avec le sang d'un malade costaricain. Les animaux ainsi infectés ont manifesté tous les signes de la maladie, au même titre que les humains.

Au cours d'expériences menées par la suite, certains des marmousets ont développé une résistance contre le virus par l'intermédiaire d'anticorps.

Les savants engagés dans

le travail de recherche ont souligné que la création d'un vaccin contre la maladie n'était pas encore proche. Mais ils ont affirmé qu'il serait maintenant possible de préparer des cultures de cellules pour y développer les virus.

Chez l'homme, le virus à l'état naturel se trouve normalement dans l'intestin. Il se répand par les eaux d'égout. Une des sources principales d'infection pour l'homme sont les coquillages ramassés à proximité des égouts.

Carrières et Professions

L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

recherche
RESPONSABLE DU SERVICE DE COUNSELLING PSYCHOLOGIQUE
(Département des affaires étudiantes)

Fonctions:

Assurer en partie les services de counselling individuel aux étudiants de l'Université, et voir à la planification et au développement des objectifs et des programmes du Service de counselling.

Exigences:

Maîtrise en psychologie, avec spécialisation en counselling. De préférence, posséder une certaine expérience pertinente et des aptitudes et qualités personnelles appropriées.

Traitement:

En fonction des qualifications et de l'expérience.

Faire parvenir sa demande écrite, accompagnée d'un curriculum vitae détaillé, à:

Directeur du personnel
Université de Moncton
Moncton, N.-B.

UNE ÉCOLE PRIVÉE DE GARÇONS (1ère à la 11ème) DE LANGUE ANGLAISE RECHERCHE **PROFESSEUR DE FRANÇAIS** Langue seconde

Exigences:

- Permis d'enseignement
- Expérience pertinente
- Bilingue

Veuillez faire parvenir curriculum vitae à:

CASE 2002, Le Devoir, Moncton



CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

PROGRAMMEUR 360/assembler

Le CRDI monte un système par ordinateur pour l'administration de sa bibliothèque et l'utilisation d'une banque d'information de cinquante à cent mille références. Plusieurs organisations internationales utilisent déjà ce système.

On recherche un programmeur, ayant au moins deux années d'expérience en langage 360/DOS - assembler, pour assurer le fonctionnement et l'amélioration du système. Une expérience en bibliothéconomie, en gestion de banque d'information ou en système en liaison directe serait un avantage. Cet emploi offre d'excellentes chances de promotion personnelle et de responsabilités accrues. Salaire à discuter. Les candidatures, jointes à un résumé d'expérience, devront être envoyées au Directeur des Sciences de l'Information, Centre de Recherches pour le Développement International, B.P. 8500, Ottawa K1G 3H9 en référant au dossier 3-73-006. Des entrevues seront accordées.

VICTOR COMPTOMETER LIMITED

... un important manufacturier de machines pour bureaux, est sur le point de créer une nouvelle division, spécialisée dans la mise en marché d'un équipement électronique ultra moderne.

Le personnel choisi pour cette division sera une équipe dynamique, pour la mise en marché, composée de professionnels d'affaires spécialisés dans le traitement des données, qui ont démontré antérieurement une certaine compétence et habileté dans les domaines financiers ou E.D.P., et sont maintenant prêts à relever le défi dans une des fonctions reliées directement au marketing.

Un entraînement complet et très intense sera donné, une alléchantie carrière avec chance d'avancement est offerte, et un avenir assuré, ainsi que de nombreux avantages résultant de l'excellent rendement au travail.

Si vous êtes vraiment intéressés, veuillez faire parvenir un curriculum vitae, en toute confiance, à:

D.E.C. Huggans
Directeur du Personnel,
Victor Comptometer Limited,
55, Savage Drive
Cambridge, Ontario N1R 5T1

VICTOR

Analyste, marché financier américain

Nous recherchons un(e) économiste qui sera chargé(e) d'effectuer des études sur l'évolution financière (ainsi que sur la politique monétaire) aux États-Unis. Le(la) titulaire du poste devrait parallèlement acquérir une connaissance des institutions financières canadiennes afin d'être mieux en mesure d'analyser certains liens financiers entre le Canada et les États-Unis.

Le(la) candidat(e) aura une formation universitaire en économie, du niveau de la maîtrise par exemple, ainsi qu'une bonne connaissance des institutions et des marchés financiers américains; une certaine expérience dans ce domaine serait appréciée.

Veuillez faire parvenir votre candidature à l'adresse suivante (discretion assurée):
G. A. Laframboise
Chef
Planification des effectifs
Banque du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0G9



BANQUE DU CANADA

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être signalée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

AMEUBLEMENTS A VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 212 Beaubien est. Tél.: 276-9067. 14-73

ANTIQUITES DEMANDEES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morier, jour 331-0251 soir 667-0774. J.N.O.

ANTIQUITES A VENDRE

AUTHENTIQUES MEUBLES QUEBÉCOIS en pin du XVIII et XIX siècles. Tél.: soir 584-2631. 17-43

APPARTEMENTS A LOUER

COTE-DES-NEIGES: Rockhill, luxueux 1½, loge 2 personnes, meubles, vaisselle, literie. Sous-location - 4 mois. Libre 1er mai. Tél.: 739-9514. 17-43

OUTREMONT

50 WILLOWDALE NOUVEL IMMEUBLE

- Immeubles en béton, insonorisés
 - 2 ascenseurs - balcons
 - Taxes payées, sundek
- 2½ - \$140.
3½ - \$180.
Tél.: 849-7061
739-9827 J.N.O.

COTE-DES-NEIGES: 5614 Gattineau, app. 2, meublé, 3 pièces, moquette, réfrigérateur, cuisinière électrique, chauffage, eau chaude, taxes payées. \$125. Mai. Tél.: 733-8420. 24-73

ARTICLES A VENDRE

SERVICE DE TABLE, 12 couverts, neuf, 140 pièces, en poterie émaillée, art africain d'origine, de Katiola, Côte d'Ivoire. Unique au Canada. Prix \$500. Tél.: 678-7227. 21-43

ACHATS

DESIRONS acheter revues et livres CANADIENS. Tél.: 844-1816. 16-5-73

AUTOS A VENDRE

PEUGEOT 504: 1972, toit ouvrant, radio AM-FM, automatique, confor. Tél.: 661-2333. 17-43

1971 CITROEN DS21

Semi automatique, 29,000 miles, radio AM-FM, excellente condition. \$2,895.

1971 PEUGEOT 504

Sedan, toit ouvrant, automatique, pneus Michelin. \$2,595.

1970 PEUGEOT 504

Sedan, toit ouvrant, transmission manuelle, radio AM-FM, recon-ditionnée. \$1,995.

1967 FORD

Country Square, station-wagon, 10 passagers. \$995.

FORD 1938

Sedan de luxe, V8, 85 CV, intérieur original, voiture unique. \$2,900.

ROGER AUTOMOBILE LTÉE

4269 ouest, Ste-Catherine
Tél.: 932-2925
"Dépositaire Peugeot" 21-4-73

FEMMES DEMANDEES

SECRÉTAIRE DEMANDÉE

- Qualifications:
- Sténo-dactylo
- Maîtrise parfaite en français
- Aptitude à rédiger en français
- Expérience minimum - 2 ans.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 24 avril 1973, à:

L'Association des Commissions Scolaires de la Région de Montréal,
2425, DeSalaberry, bureau 120,
Montréal 356. 17-4-73

ÉDUCATEUR

AVIS AUX PROFESSEURS

N'acceptez pas d'engagement avec:

THE NORTH ISLAND REGIONAL SCHOOL BOARD
THE LAVAL SCHOOL BOARD ou
THE LAURENVALE SCHOOL BOARD

jusqu'à ce que vous connaissiez les faits!

The North Island Teachers' Association est en désaccord avec The North Island Regional School Board et ses conseils de secteur, The Laval et Laurenvale School Boards, sur la décision concernant les conditions de travail des professeurs pour l'année scolaire 1973-74. Tous les candidats qui projettent de s'engager à l'un de ces conseils scolaires sont priés de contacter immédiatement:

NORTH ISLAND TEACHERS' ASSOCIATION
Suite 106,
4361 rue Notre-Dame,
Chomedey, Laval, Québec
Téléphone: 514-332-2278
18-4-73

AUTOS A VENDRE

VOLVO, station-wagon, 1971, bas millage, \$2,350. Tél.: 331-5136. 18-4-73

VOLVO station-wagon, 1973, 250 milles, \$3,500, ou meilleure offre. Tél.: 331-5136. 18-4-73

ARTISANATS

DECAPAGE, FINITION: à prix modique. Tous genres de meubles. Estimation et livraison gratuites. Tél.: 274-7182 ou 277-3318. 14-5-73

BUREAU A LOUER

DORCHESTER près St-Denis, proximité hôpitaux et Palais de Justice, moderne, clair, climatisé, comprenant voûte, xerox, espace secrétaire, \$130 par mois. Tél. 861-8629, soir 684-3680. 17-4-73

Édifice à bureaux

pour professionnels et hommes d'affaires.
• 1 étage au complet divisé
• 2,500 pieds environ au 3ième.
• 2 petits bureaux ou rez-de-chaussee, 450 pieds environ.
Air climatisé - ascenseur - stationnement - près station métro Sherbrooke.
La Laurentienne
Cie Mutuelle d'Ass.
822 est, rue Sherbrooke,
Montréal
Tél.: INTERURBAIN
418-688-3591
(frais virés) 1-5-73

CHALET A LOUER

DOMAINE STE-AGATHE: Luxueux Bavares, flanc montagne, 5½ chauffés, toit cathédrale, foyer-pierre, meubles Thibault, TV, Se-maines. Piscine chauffée, école d'équitation, terrain-jeux. Tél.: 256-6825 ou 1-819-326-5836. 1-5-73

LAURENTIDES: 65 milles-Montreal, spacieux, lac, foyer, équipement complet, 7½ pièces. Pour famille ou couples. Prix pour saison: \$1,500, plus frais. Également à vendre - prix aubaine. Tél.: 731-2743 ou 731-8142. 21-4-73

CHAMBRES A LOUER

OUTREMONT: chambre luxueuse, boudoir, téléphone, pour monsieur. Libre 1er mai. Tél.: 276-1115 ou 279-8784. 19-4-73

DEMANDES D'EMPLOI

DIRECTEUR TECHNIQUE, confection, mode, coupe, dessin, etc. Vaste expérience France, Belgique, Allemagne, Mexique, cherche emploi à Montréal. Ecrire C.P. 628 (N.D.G.) Montréal 260. 24-4-73

ENTREPRENEURS

BRIQUE, FOYER, PIERRE, ciment, cheminée, joints, menuiserie générale, balcon, escalier. Réparons fondation - enrayons eau des murs. Rénovations. Assurance incluse. Estimation gratuite. Tél.: 642-4077. 1-5-73

MEMO CONSTRUCTION (1964) L.T.E.E. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-œuvre. Neuf Garantie. Assurance. Service 24 heures. Tél.: 388-2137, 669-2547. J.N.O.

FEMMES DEMANDEES

SECRÉTAIRE LEGALE, bilingue, expérience, bon salaire. Tél.: 849-4261. 17-4-73

FEMMES DEMANDEES

SECRÉTAIRE DEMANDÉE

- Qualifications:
- Sténo-dactylo
- Maîtrise parfaite en français
- Aptitude à rédiger en français
- Expérience minimum - 2 ans.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 24 avril 1973, à:

L'Association des Commissions Scolaires de la Région de Montréal,
2425, DeSalaberry, bureau 120,
Montréal 356. 17-4-73

ÉDUCATEUR

AVIS AUX PROFESSEURS

N'acceptez pas d'engagement avec:

THE NORTH ISLAND REGIONAL SCHOOL BOARD
THE LAVAL SCHOOL BOARD ou
THE LAURENVALE SCHOOL BOARD

jusqu'à ce que vous connaissiez les faits!

The North Island Teachers' Association est en désaccord avec The North Island Regional School Board et ses conseils de secteur, The Laval et Laurenvale School Boards, sur la décision concernant les conditions de travail des professeurs pour l'année scolaire 1973-74. Tous les candidats qui projettent de s'engager à l'un de ces conseils scolaires sont priés de contacter immédiatement:

NORTH ISLAND TEACHERS' ASSOCIATION
Suite 106,
4361 rue Notre-Dame,
Chomedey, Laval, Québec
Téléphone: 514-332-2278
18-4-73

FEMMES DEMANDEES

STÉNO-DACTYLO

- Bilingue avec expérience pour firme d'ingénieurs industriels.
- Bonnes conditions de travail.
- 50, Place Crémazie.
- Salaire suivant compétence.

Tél.: 389-7829

18-4-73

FERMES A VENDRE

ST-MARC SUR-LE-RICHELIEU

20 milles de Montréal environ, propriété agricole, 80 arpents, partie bois, partie terre cultivable, inclut maison d'habitation - toutes installations agricoles - instruments aratoires, en pleine exploitation. Taxes raisonnables. Convientrait à personne voulant faire la profession de fermier ou "Gentlemen farmer". Louise Tremblay, 649-5142.

FIDUCIE DU QUÉBEC

courtiers
679-1110 17-4-73

GARDERIES

FEMME RESPONSABLE garde-rait jeune bébé, chez-soi, du mardi au samedi inclusivement. Tél. 761-5010. 18-4-73

HOMMES DEMANDES

UN ASSISTANT TECHNIQUE

est demandé pour le département de génie au bureau-chef. Le candidat devra être capable de commander du matériel, expédier, garder des records de prix, équipements et autres. La connaissance de l'anglais est essentielle.

Cette position serait idéale pour un technicien récemment gradué. S.V.P. faire parvenir curriculum vitae à:

Liquid Carbon Canada Ltée,
8375, rue Mayrand,
Montréal 308
Tél.: 731-6461

Attention: M. Spruceley 17-4-73

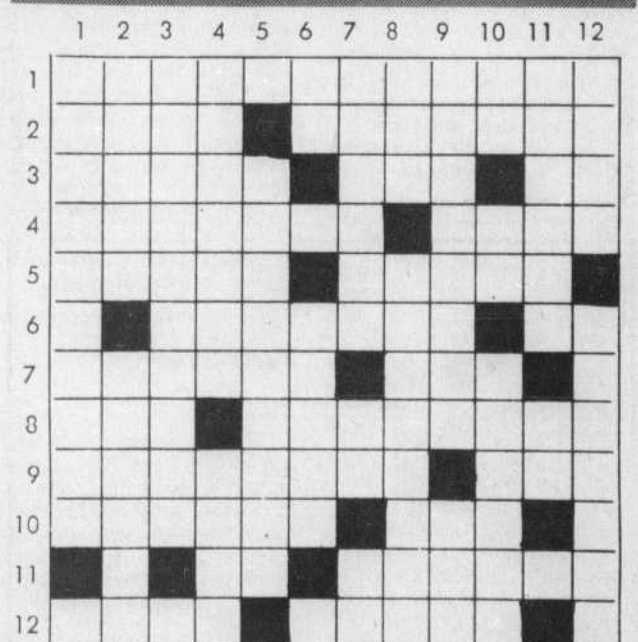
Société spécialisée dans les services éducatifs recherche un:

AGENT DE COORDINATION pour le service de vente

- Excellente maîtrise du français écrit.
- Bonne compréhension de l'anglais parlé.
- Diplôme universitaire non requis, si le candidat répond aux exigences de l'emploi.
- Salaire initial: \$125.
- Âge: 25 à 35 ans.

Écrire à:
C.P. 214,
Station K,
Montréal
Attention: M. Jean-Guy Lefebvre 19-4-73

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

- 1-Dispositif dans lequel une circulation d'eau est assurée par variation de la température.
- 2-Apre au toucher. - Qui contient du cacao.
- 3-Qui rend service. - Plaça, - posa. - Atlantique Pacifique.
- 4-Statue d'homme soutenant un entablement. - Maladie transmissible des animaux à l'homme.
- 5-Ville de Colombie. - Comique.
- 6-Etat de ce qui est tendu. - Antimoine.
- 7-Met à l'écart. - Seule.
- 8-Rayon. - Magasin d'huile.
- 9-Qui n'est pas réelle. - Nom usuel du thymus du veau.
- 10-Dépouille de son perne l'orge destinée à la fabrication de la bière. - Feuilles du thier.
- 11-Venu au monde. - Chau-me qui reste sur place après la moisson.
- 12-Contraire. - Clarté faible.

Verticalement

- 1-Métier de truand.
- 2-Petite cabane fait de branches, de paille, de terre, etc. - Serre une voile autour de la vergue.
- 3-Relatif à l'édilité.
- 4-Laver de nouveau. - Fleuve d'Irlande.
- 5-Eruption rouge sur les mu-queuses des cavités naturelles.
- 6-Du dialecte provençal. - Sans compagnie (fém).
- 7-Jour de la semaine. - Lui. - Obtenu.
- 8-Pas ailleurs. Jeu de hasard.
- 9-Protectrice - Interjection.
- 10-Interjection. - Aluminium. - Méprise.
- 11-Personnes qu'on détient comme gages. - Deux.
- 12-Insecte des eaux stagnantes. - Causer une douleur.

Solution de samedi

1-ALLEGRE 2-ROULETTE 3-RAMENE 4-EST 5-BALLE 6-ER 7-SLOVENE 8-NAI 9-CHEN 10-LORE 11-ELA 12-SOLE 13-MENACER 14-TIERS 15-NAIL 16-ERSEAU 17-LEBE

AVEC LE PETIT ROBERT ... PAS DE PROBLÈME

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE HONORÉ-MERCIER

Poste ouvert Programmeur classe I ou II

Nature du travail:

Le rôle principal et habituel de l'employé de cette classe consiste à élaborer des programmes destinés au traitement de données par ordinateur à partir de systèmes dont le cadre général est établi par l'analyste en informatique.

Attributions caractéristiques:

- Le programmeur établit et prépare les diagrammes généraux et détaillés des programmes; il codifie des données de façon logique; il prépare les informations pour essais; il teste et met les programmes à point; il prépare la documentation de programme telle que les cahiers de procédure, les manuels d'opération et autres normes de documentation requises.
- Le programmeur évalue, rectifie et épure les programmes existants pour tenir compte des changements dans les exigences des systèmes ou dans les structures de l'équipement.
- Il peut également participer à différentes phases de l'analyse de systèmes en effectuant certains travaux de manière à en dégager l'analyste en informatique.
- Le programmeur peut également initier un personnel subalterne, distribuer le travail et le vérifier.
- L'employé de cette classe se voit généralement confier l'initiation et la surveillance d'un personnel subalterne. Au besoin, il peut être appelé à remplacer son supérieur immédiat.
- Au besoin, il peut être appelé à accomplir toute autre tâche connexe.
- Il sera appelé à jouer le rôle de technicien en informatique.

Qualifications:

Scolarité et expérience: posséder un diplôme d'études collégiales professionnelles avec champ de spécialisation approprié plus un minimum de 3 années d'expérience pour le programmeur classe I.

NOCTURNALES

Une heure trop vite passée

par Jacques Thériault

Une soirée très spéciale, des conditions d'écoute assez exceptionnelles, un programme aussi audacieux que diversifié, des interprètes qui n'ont pas froid aux yeux, un public jeune et nombreux dispersé aux quatre coins du Centre communautaire, assis ou couché sur des moquettes: c'est dans cet esprit que le concert de vendredi s'est déroulé entre onze heures et minuit, aux Nocturnales de la Faculté de musique de l'Université de Montréal. Le temps n'était pas seulement au beau fixe: il gardait une part d'imprévu, d'orages sonores et d'arc-en-ciel fascinants.

Deux ondes Martenot et une panoplie d'instruments à percussion ont constitué le premier point de contact: c'est l'effet pour lequel le Montréalais Michel Coullombe-Saint-Marcoux a écrit "Séquences" en 1968. Présentée en première mondiale (comme quoi il y a encore des partitions intéressantes qui dorment dans des tiroirs!) par Jean Laurendeau, Suzanne Audet et Robert Leroux, cette oeuvre illustre plusieurs facettes d'un instrument peut-être injustement délaissé en nouvelle musique. Mais, à l'heure de l'électroacoustique et ses fabuleuses machines du son, l'onde Martenot peut également paraître comme un parent pauvre, et on s'étonne par le fait même de voir tout ce que le compositeur a réussi à en tirer, de constater avec quel art il intègre le jeu du percussionniste à cette trame aussi fluctuante que passionnée. Nul doute que ce prisme sonore chaud et généreux, éclairé jusqu'à en devenir par moment éblouissant, porte en germe quelques-unes des secrets correspondances qui marquent aujourd'hui la production électroacoustique du compositeur.

Dans "Fedhibo" pour bande magnétique, Michel Longtin nourrit des ambitions carrément romantiques et il ne

s'en cache d'ailleurs pas. "Cette pièce, écrit-il, est un hymne aux pays nordiques, à l'automne et à l'amour. Mon but est d'évoquer les immenses espaces de bois, de sapins et de bouleaux parmi lesquels vivaient des couples". Loin de l'épopée épique, c'est l'évocation d'une tranche de vie pure et simple que Longtin met de l'avant, d'une sorte de moment de grâce sublimé et débarrassé de ses affres. Il y a bien ici et là quelques longueurs, quelques échos de l'univers en guirlandes d'Ennio Morricone, mais l'ensemble est vibrant de clarté méditerranéenne.

Suivit une exécution de "Cadres et communes" pour clarinette, de l'Américain Andrew Still, qui permit à Jean Laurendeau de démontrer à la fois son habileté de musicien et de comédien. Rares sont les interprètes qui dérident aussi facilement leur public. L'oeuvre en question comporte 86 événements durant entre une et trente secondes, écrits sur autant de cartes indépendantes dont l'ordre doit être déterminé à l'avance. Introduisant des tubes de longueurs variées dans l'embouchure de sa clarinette, y attachant à quelques reprises une large feuille d'aluminium où les sons se répétaient, chantant et levant la jambe dans les moments les plus inattendus, Laurendeau ne s'attachait pas à une pièce aussi exigeante que les fameuses "Séquences" de Berio, mais il y avait là énormément de choses à se mettre dans l'oreille, beaucoup plus qu'un charme sonore discret.

Beaucoup trop vite passée, cette soirée s'est terminée sur une exécution époustouflante de "Circuit I" pour six percussionnistes de Serge Garant. La veille, nous avions entendu "Circuit II" pour quatorze exécutants à la SMCQ, une oeuvre marquée par la même rigueur, une richesse des timbres peu

commune. Créée à l'occasion d'un concert inaugural des Percussions du Québec, au début de 1972, au Centre national des arts d'Ottawa, cette partition était jouée par la première fois à Montréal, et il faut remercier vivement les promoteurs des Nocturnales de nous l'avoir révélée. Trois groupes indépendants d'instruments à percussion, installés en des endroits stratégiques qui donnaient pratiquement une impression de tétraphonie, ont littéralement fasciné le public au fil de six séquences qui "offrent d'innombrables possibilités de lecture aux exécutants". A partir d'indications de modes, de jeux, de dynamiques et de tempi "volontairement vagues", ces derniers doivent cependant être constamment attentifs, réagir sans perdre une seconde pour déclencher un séisme percutant qui ne soit pas marqué au signe de la désorganisation. Les percussionnistes Guy Lachapelle, Pierre Béluse, Robert Leroux, Jean-Guy Plante, Richard Pelletier et Jean-François Roch ont été à la hauteur, en portant le rythme et la texture sonore à bout de bras... et de bâtons. Lorsqu'on évoquera, à l'avenir, la virtuosité des Percussions de Strasbourg, il faudra se rappeler qu'un pareil groupe existe au Québec: s'il est moins connu, moins réputé, c'est sans doute que les impresarios montréalais (ou québécois) manquent de perspicacité et de compétence.

Face à un bilan aussi positif, on ne peut que souhaiter longue vie aux Nocturnales et rêver de futures soirées aussi stimulantes. Au point où on en est, la nouvelle musique ne peut plus seulement compter sur la SMCQ; il faut créer des nouvelles associations pour agrandir le cercle des fidèles et diffuser des oeuvres qui ne sont pas nécessairement du ressort de l'Ensemble de la SMCQ.

"L'Apocalypse de Jean" selon l'Arabesque

L'artisanat du mouvement corporel

(par Jacques Thériault)—Délaissant progressivement le théâtre proprement dit pour se rabattre du côté de l'expression corporelle, l'Arabesque n'est pas une troupe en pleine maturité, mais une cellule vivante et soucieuse du travail bien fait. A l'occasion d'un spectacle que ses membres présentaient en fin de semaine, au collège Marie-Victorin de Montréal-Nord, sous le titre "Images de l'Apocalypse", on a pu constater avec quel plaisir et quelle foi ils ont évolué sur "L'Apocalypse de Jean" de Pierre Henry.

Lecture électronique en cinq temps créée à Paris en 1968, cette immense fresque dans laquelle les équations sonores le disputent à la voix déchirante d'un lecteur, ne constitue qu'une première version qu'Henry compte compléter; dans l'état actuel, on peut évaluer à près de soixante pour cent la proportion de texte utilisé. Pour son spectacle, l'Arabesque a procédé à quelques coupures dans le premier temps, sans pour autant

affaiblir la portée dramatique et spirituelle de la partition.

Préférant parler de "mise en mouvement" plutôt que de "chorégraphie", l'Arabesque avait réuni neuf participants pour donner la vie à ses "Images de l'Apocalypse". Entre la brutalité et la douceur, entre l'innocence d'une humanité avant le péché et l'établissement de la Cité céleste, seul compte l'instant présent, le coup de foudre qui projette les corps l'un sur l'autre, les lancer à terre l'un dans l'autre, les roule et les meurtrit. Ici, le corps est presque roi, multipliant les envolées et les constructions, non pas tant à l'intérieur d'une continuité mais plutôt à partir de la technique du collage, ou bien par dérapages successifs. Et ce n'est pas un reproche que nous faisons au directeur artistique de l'Arabesque, Serge Marois; bien au contraire, l'idée était bonne de s'abstenir de mettre plusieurs séquences de l'oeuvre "en mouvement", d'abandonner ici et là le public au seul pouvoir incantatoire de la musique. On regrette tout au

plus que l'invention ne soit pas plus souvent renouvelée, que cette énergie des corps ne soit pas plus soigneusement dosée et canalisée, que la troupe ne sente pas le besoin de fuir le mimétisme, de prendre à l'occasion une distance avec la dynamique musicale et d'évoluer avec plus de liberté.

Mais, il faut le répéter, l'Arabesque a produit un spectacle rodé, bien en place, rigoureux, d'une sobriété en accord avec l'esprit du texte et de la musique qui le sous-tend. Que ce soit au niveau de l'éclairage, du costume ou des quelques accessoires de scène utilisés. A cela, il convient d'ajouter un bon système de sonorisation et des projections de diapositives de bonne qualité graphique signées Paul Livernois.

Pour s'attacher à un tel monument de musique concrète et électroacoustique, il fallait du courage à en revendre et considérablement de travail. Les artisans du mouvement de l'Arabesque ont été à peu près à la hauteur.

Création d'un centre d'études européennes

L'université du Québec à Montréal et l'université Sir George Williams ont annoncé hier l'ouverture officielle du "Centre interuniversitaire d'études européennes" créé sur papier en janvier 1972. Le Centre espère regrouper bientôt des chercheurs en études européennes des deux autres universités montréalaises et d'autres institutions nord-américaines.

Tout spécialiste de l'histoire européenne ainsi que tout chercheur qui poursuit des

travaux en études européennes dans une perspective historique peut devenir membre de ce centre. Il a pour objectifs de promouvoir la coordination de l'enseignement supérieur en histoire et civilisations européennes, d'encourager la recherche de ses membres, d'organiser des séminaires et conférences, d'encourager la coordination entre les bibliothèques et d'améliorer les relations entre les centres qui lui sont ou seront associés.

DEMANDEZ LE PROGRAMME COMPLET DU FESTIVAL DES FESTIVALS 99¢ CHACUN DES FILMS

Buster Keaton TOUS 99¢ CHACUN DES FILMS
verdi 10 PROGRAMMES DIFFÉRENTS

UN CHEF D'OEUVRE de L'HORREUR 14 ANS
de L'ÉPouvante et du FANTASTIQUE!

MALPERTUIS
l'histoire d'une maison maudite

ORSON WELLES
SUSAN HAMPSHIRE
DANIEL PILON
MATHIEU CARRIERE
MICHEL BOUQUET
JEAN PIERRE CASSEL
SYLVIE VARTAN
EN COULEURS D'APRÈS LE ROMAN DE JEAN RUY
UN FILM DE HARRY KUMEL

2e Sem. **RIVOLI**
ST-DENIS & BELANGER, 277-4129

REPRÉSENTATION À 1-15, 3-10, 5-10, 7-10, 9-10 P.M.
DERNIER SPECTACLE COMPLET À 9-10 P.M.

LES FILMS MUTUELS présentent

J'AI MON VOYAGE!

DOMINIQUE MICHEL

avec GILLES RICHER
DENIS HEROUX
avec RENÉ SIMARD
REGIS SIMARD
JEAN LEFEBVRE

PAPINEAU 521-4053
LAVAL 688-8200
VERSAILLES 352-4020
LONGUEUIL 677-7933

ÉGALEMENT À L'AFFICHE À

St-Agathe
Grenville
Therford-Mines
Odeon Verdun

CHITIRI HARPI

Les quatre talentueuses harpistes soviétiques.
Un ravissement musical et visuel!

18 AVRIL 8:30 P.M.

\$6 - \$5 - \$4 - \$3 - \$2.50. Demi-tarif sur billets \$5: Étudiants - Âge d'Or.

EN VENTE: CCA 1822 ouest Sherbrooke (sous-sol) et Place des Arts.

Agences & CHARGEX 932-2234

THÉÂTRE MAISONNEUVE

Orchestre symphonique de Montréal

DIRECTEUR ARTISTIQUE • FRANZ-PAUL DECKER

LES CONCERTS GALA
MARDI et MERCREDI
17 et 18 avril à 20h30

Au pupitre:
FRANZ-PAUL DECKER

Soliste:
GERALD ENGLISH, ténor

Programme:
***BERLIOZ**
REQUIEM "GRANDE MESSE DES MORTS"

Le chef-d'œuvre du grand compositeur romantique français
3 Chœurs - 220 voix
* Première exécution à l'OSM

\$3.00 - \$3.50 - \$5.25 - \$7.00
Avant chaque concert, à 19h,
100 billets de dernière heure
à \$2.00, tant qu'il y en aura de disponibles.

SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tel. 842-2112

Cinéma ODEON

Un film de **STANLEY KUBRICK** 18 ANS
ORANGE MECHANIQUE
'Clockwork Orange'

MERCIER
ST-CATHERINE-PLEX 255-8224
Lun au ven. 7:00 - 9:30

YVES MONTAND POUR TOUS
ROMY SCHNEIDER
SAMIFREY
dans un film de CLAUDE SAUTET
CREMAZIE Lun au ven. 7:30 - 9:30
ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210

il était une fois la révolution POUR TOUS
DE SERGIO LEONE

ATWATER 2
PLAZA ALEXIS NIXON Lun - ven. 6:00 - 9:00
931-3313

IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST 14 ANS
le DAUPHIN DE SERGIO LEONE
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-4060
LUNDI AU VENDREDI 6:00 - 9:00

LES FILMS MUTUELS présentent

DETENU 14 ANS
en ATTENTE de JUGEMENT

un film de NANNI LOY
avec ALBERTO SORDI

le DAUPHIN CE SOIR 7:30 - 9:30
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-4060

Voir horaires cinéma et T.V.
en pages 13

LIBYE DESERT VIVANT

Film en couleur présenté par l'explorateur

FREDDY TONDEUR
au Centre Social
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
2332, Édouard-Montpetit
16, 17 ET 18 AVRIL
20:30 HRS
Entrée: \$1.25 et \$2.00
Les Grands Explorateurs du Monde
et le Club Horizons du Monde

14 ANS

GENEVIEVE BUJOLD
KAMOURASKA
UN FILM DE CLAUDE JUTRA

1594, ST-DENIS 849-4211 **st-denis**

Horaires: 11:55 - 2:15
4:15 - 6:50 - 9:20
tous les jours

SEPARÉS PAR LES CIRCONSTANCES... 14 ANS

MICHELLE ROSSIGNOL
GILLES RENAUD
EN COULEURS

la conquête

Conquête: 12.00 - 3.21
6.22 - 9.43
Ardoise: 1.36-4.57-8.16

1590, ST-DENIS 845-3222 **chevalier**

En grande primeur! POUR TOUS

UN MONUMENT AU GENIE
DE L'HOMME c'est
L'EXPO '70 D'OSAKA

1590, ST-DENIS 845-3222 **pierrot**

Samedi et dimanche: 12.50 - 2.58 - 6.06 - 7.14 - 9.22
Semaine: 4.50 - 6.58 - 9.06

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE CINÉMATOGRAPHIE

2e SEM. POUR TOUS

On s'tord de rire!!!

LES CHARLOTS FONT L'ESPAGNE

LES MOINS DE 14 ANS \$1.00 EN COULEURS

JEAN-TALON 4255, Jean-Talon 725-7000
CENTRE D'ACHATS BOULEVARD

MAISONNEUVE 3001 est Sherbrooke 525-2174
CENTRE D'ACHATS MAISONNEUVE

CINÉMA DE PARIS 868 ouest, St-Catherine 861-2596

FLEUR DE LYS 868 est, St-Catherine 288-3303

EN COULEURS 18 ANS Adultes

TON ENFANT, GET INCONNU...

COMPLÉMENT DE PROGRAMME

STATION BEAUDRY, 1204 est, St-Catherine STATION BEAUBIEN, 6505, St-Hubert

CANADIEN 3e SEM. 523-5180 - 274-6155

PLAZA

"HEAT" de Andy Warhol 18 ANS ADULTES

couleurs - v.o., st. français

7e SEM. 535-8400

1204 EST, ST-CATHERINE **FESTIVAL**

SALLE RESNAIS **DERNIÈRE SEMAINE**

après **more**
le nouveau film
de Barbet SCHROEDER

la vallée 14 ANS

ils sont partis vers la Vallée promise,
aux frontières de l'inconnu..

SELECTION FRANÇAISE • VENISE 1972

BULLE OGIER
JEAN-PIERRE KALFON

DISTRIBUTION PHIMA FILM

DE Luis Buñuel

LE CHARME DISCRET DE LA BOURGEOISIE

12e s.

SALLE EISENSTEIN POUR TOUS

Ravi Shankar

par Pyer Gingras

Vendredi soir, au théâtre Maisonneuve, un spectacle pour le moins étrange et envoûtant a charmé les quelques centaines de spectateurs qui assistaient au concert donné par le maître de la cithare, véritable héritier de toute une tradition consacrée à la musique indienne: Ravi Shankar.

Dans les coulisses secrets qui mènent aux loges d'artistes, une forte odeur d'encens flotte au travers des accords insolites qui nous parviennent en saccades. L'ambiance évoque ce rien d'intrigant si caractéristique qui entoure les légendes et réalités de ce monde oriental. Pendant que l'on imbibait de vapeur la légère tunique blanche du cithariste, alors que se dégageaient des tasses de thé une fumée grisâtre, depuis bientôt cinq heures, Ravi Shankar, dans un état de méditation absolue, se recueillait sur le thème d'un raga, prêt à communiquer au public ses différentes émotions face à tel état d'esprit.

Précédé sur scène par sa belle-sœur qui interprète deux chants où les sonorités vocales s'accompagnent de crescendos à intervalles précis, Ravi Shankar est calmement applaudi des que le rideau se lève, alors qu'il est entouré des deux musiciens de la première partie du spectacle, l'un au tamboura, l'autre au tabla. La complexité de la pièce intitulée "Raga du Printemps", sur un rythme à 10 temps, nous prouve avec quelle virtuosité Shankar interprète les diverses nuances que forme le cycle



des rajas où l'on retrace les phases principales de la vie d'un homme, soit la colère, la paix, la haine, l'amour, la peur, la bravoure, le rire, l'étonnement et la compassion. Chaque raga, marqué d'une certaine improvisation, porte en lui l'état d'âme du musicien au cours de l'évolution de la pièce.

Offrant une technique encore peu accessible aux musiciens occidentaux, Ra-

vi Shankar manifeste sa science de la cithare par l'utilisation habile de notes pures et continues. Pendant toute la représentation, passant d'un rythme lent à des mouvements plus vifs, Shankar a conduit son auditoire dans un univers de rêve et d'imagination, usant d'une sorte de magnétisme que seule une grande dévotion propre à ces hommes peut rendre explicable.

Serge Sirois et le théâtre québécois

par Michel Bélair

On se demande parfois jusqu'où pourra aller l'évolution des formes théâtrales au Québec. Le fait est que plus la "dramaturgie" québécoise prend de l'ampleur, plus elle se particularise dans des formes et dans un langage qui lui est propre. La question du langage étant directement perceptible, c'est plutôt au niveau des formes que l'on peut vraiment faire porter l'interrogation. Plusieurs courants se sont déjà manifestés et d'autres sans doute devraient arriver à la faire en repoussant sans cesse la définition même du théâtre "québécois". Aussi n'est-il pas surprenant de constater que l'arrivée de chaque nouvel auteur provoque des semblants de "remous" en ce sens. Même si ces "re-

mous" n'ont surtout pas réussi à dépasser le cercle restreint des amateurs et même s'ils ne se manifestent que de façon sporadique sur les scènes officielles, ils jouissent toujours d'un certain impact.

On se souviendra, par exemple, des discussions qui ont suivi la création des "Belles-sœurs", ou de celles qui sont venues après la formation de groupes comme le Grand Cirque Ordinaire ou les Petits Enfants Libérés. Leur impact n'était pas "national", mais le milieu en général a vite compris qu'il se passait là quelque chose d'important. Aujourd'hui, maintenant que le théâtre québécois est une réalité concrète qu'on ne peut plus mettre en doute, la fréquence de ces "remous" laisse songeur plus d'un observateur. Alors que, après cinq ans de difficile affirmation, un premier stade devrait être terminé, on peut presque affirmer qu'on en est encore à un point stationnaire; les nouveaux dramaturges sont rares!

Cette longue introduction ne visait en fait qu'à situer une sorte de problème de conscience: les nouveaux auteurs québécois sont à ce point rares que l'on en arrive à se poser des questions. Quand l'un d'eux commence à se montrer le bout du nez, jusqu'à quel point faut-il se montrer exigeant? La susceptibilité étant la règle d'or d'un milieu où, en général, on cherche d'abord à se faire remarquer, jusqu'à quel point faut-il tenir compte de l'évolution générale du théâtre québécois quand un dramaturge commence à produire presque régulièrement?

Tout cela pour parler de Serge Sirois. De Serge Sirois que certains ont acclamé lors de la présentation de "Aujourd'hui peut-être" en novembre dernier, alors que peu de choses pouvaient arriver à expliquer le pourquoi de cet engouement. De Serge Sirois qui, quelques mois plus tard donnait un texte plus substantiel ("Dodo, l'enfant do") qui pourtant n'arrivait pas encore à susciter l'intérêt qu'on semblait lui accorder. De Serge Sirois qui récidivait en fin de semaine dernière avec deux textes, "Collégialité I" et "Collégialité II".

L'aventure de Sirois sur la scène québécoise est en ce sens presque un cas:

celui du jeune auteur que l'on voudrait voir naître. Du jeune auteur qu, en plus, est particulièrement conscient du rôle qu'il pourrait être amené à jouer. Ce n'est pas une sinécure! Se sachant "désire" (je n'ai pas osé écrire se-sachant-souhaité) Sirois semble en effet tout à fait conscient du fait qu'il pourrait incarner une sorte de charnière dans l'histoire du théâtre québécois. Or, c'est là un fardeau particulièrement lourd à porter; surtout quand on sait ou quand on croit qu'on est "appelé" à le porter.

Serge Sirois a des choses à dire; c'est indéniable. Sauf que, tout laisse croire qu'il ne sait pas encore lesquelles. "Collégialité I" et "Collégialité II" se posent du moins comme la démonstration la plus flagrante de cet état de fait. Exercices de style, "jeux" dramatiques où Sirois s'essaie à aborder des thèmes qui lui semblent directement issus de sa production antérieure, on n'y sent rien de vivant. Comme s'il avait décidé d'aborder l'absurde pour aborder l'absurde ou encore comme s'il développait le thème de la folie "déjà traité dans d'autres pièces" pour compléter son approche du sujet. Sirois semble s'attacher beaucoup plus à l'épiderme du phénomène théâtral qu'à sa signification profonde. Si l'on réfre à ce qui caractérise l'expérience théâtrale québécoise, c'est là un cas unique. On décide rarement de traiter de tel ou tel sujet; on écrit ici tout autant avec son ventre qu'avec sa tête. Tout cela pour dire que ces deux derniers textes de Sirois n'apportent rien de neuf sinon une impression assez désagréable. Je le répète; Serge Sirois a des choses à dire. Après avoir vu "Collégialité I" et "Collégialité II", le moins que l'on puisse dire c'est que tout le monde en est aussi conscient que lui et qu'il n'a plus à se forcer pour le prouver. Parfois, il est plus utile d'attendre que les choses viennent d'elles-mêmes plutôt que de leur forcer la main...

Au-delà du "froissage" de susceptibilité, il est des formes théâtrales qui ne se posent que comme des formes quand on ne les aborde que pour le plaisir de les aborder.

Radio FM de langue française au Saguenay?

JONQUIERE (PC) — Une campagne en vue de l'établissement d'un poste de radio FM de langue française au Saguenay-Lac-Saint-Jean vient d'être lancée à Jonquière.

Un des artisans de ce projet, M. Ghislain Bouchard, directeur des services culturels à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), a révélé au cours d'une conférence de

presse qu'un comité de travail se penchait sur cette question depuis déjà six mois.

Ce groupe propose que la station FM de langue française soit une entreprise régionale, communautaire et sans but lucratif.

Selon M. Bouchard, l'UQAC a offert de collaborer à ce projet en mettant à la disposition des promoteurs des locaux appropriés pour l'installation des studios et de l'équipement. L'Université a également retenu les services d'u-

ne firme d'ingénieurs-conseils spécialisés dans ce secteur des communications électroniques, en plus de faire don d'une collection de 5.000 microsillons.

M. Bouchard estime que la station FM de langue française pourrait atteindre quelque 45.000 auditeurs dans la région.

On n'a pas encore déterminé précisément le mode d'auto-financement de l'entreprise, mais le soutien financier provenant de fondations privées et les revenus

procurés par des commanditaires de prestige absents du réseau commercial AM ne sont pas exclus.

Rappelons par ailleurs que le Conseil de la radio et de la télévision canadienne (CRTC) a déjà accordé un permis pour l'installation d'une station de relais du réseau anglais de Radio-Canada à Chicoutimi. Ce poste retransmettra sur bande FM les émissions provenant de la station CBM-AM, de Montréal. Il entrera en ondes en novembre prochain.

Les lauréats du concours national de R-Canada

Les épreuves finales du 14e Concours national de Radio-Canada ont eu lieu vendredi soir en la salle Claude-Champagne, sous la présidence d'honneur de monsieur Laurent Picard, président de la société Radio-Canada.

Ce concours comprenait quatre catégories: chant, piano, instruments à cordes et instruments à vent. Monsieur Picard a lui-même proclamé les lauréats.

Deux premiers prix ex-aequo ont été attribués au mezzo-soprano Mariana Vaounova, 27 ans, de Montréal, et à Mary Lou Fallis, 24 ans, soprano de Toronto. Le pianiste Robert Mayerovitch, 26 ans, de Montréal, a obtenu le prix dans sa catégorie. Les deux autres lauréats sont le flûtiste Douglas Stewart, 23 ans, de Winnipeg, et la violoniste Angela Cavadas, 19 ans, de Vancouver.

Chaque gagnant d'un premier prix dans les diverses catégories remporte la somme de deux mille dollars, ainsi qu'une bourse d'étude de mille dollars. Quelque deux cents jeunes musiciens de différentes régions du pays s'étaient inscrits au concours.

Huit finalistes ont participé au concert de vendredi, qui a été diffusé en direct à CBF-FM, et au réseau radiophonique français de Radio-Canada.

Une affaire de coeur

Acier inoxydable de luxe

De LETANG & REMY de Paris, de réputation mondiale pour la beauté de son acier inoxydable. Fini et poli à la main, il ne ternit pas. Seulement à \$26.00. Soucière, \$21.50. Plateau ovale pour hors-d'œuvre, 15", \$40.00. Plat ovale, 13 1/4", \$18.00. (15", \$24.00). Légumier avec couvercle, 8", \$41.50.

BIRKS
JOAILLIERS

50 gravures d'Ensor en tournée canadienne

BRUXELLES (PC) — Une partie explosive du riche héritage culturel de la Belgique effectuera une tournée canadienne, grâce aux liens solides qui existent entre ce pays et le Canada.

Quelque 50 gravures par James Ensor, un virtuose qui se classe parmi les pionniers de la peinture moderne orientale, seront montrées pour la première fois au Canada, le 6 mai, à l'Université de Guelph, Ontario.

Avant d'être ramenées ici à l'autisme, les gravures auront été montrées au Collège des Arts de Calgary, de même qu'à Ottawa, Hamilton, Charlotte-town, Vancouver et Montréal.

Ensor, le fils d'un père britannique et d'une mère belge, a passé une grande partie de sa vie dans sa ville natale d'Ostende, dont il fut toujours un résident féroce et indépendant. Ostende est connu de la plupart des voyageurs comme cette partie de la Belgique où ils débarquent, après être venus en bateau depuis l'Angleterre.

Au moment de sa mort, à l'âge de 89 ans, en 1949, Ensor avait été fait baron par la Belgique, et avait bénéficié de tous les éloges qui accompagnent le génie reconnu, après une longue période d'abandon.

télévision

CBFT 2

9.25	Ouverture et horaire
9.30	Poly
10.00	Les Chibouks
10.15	En mouvement
10.30	Personnalité féminine
11.00	Le gourmet farfelu
11.30	Yogi l'ours
12.00	Skippy le Kangourou
12.30	Bouba
1.30	Le journal
2.30	Cinéma: "Toute la ville accuse" (Comédie Française 1956)
4.00	Bobino
4.30	Maurichon et Gras double
5.00	Dakari
6.00	Cher oncle Bill
6.30	Actualité 24
7.30	Dissonance
7.45	Derbels
8.00	Les Forges de Saint-Maurice
8.30	Mont-Joye
9.00	La p'tite semaine
9.30	Magus Welby M.D.
10.00	Le journal
10.30	Nouvelles du sport
11.00	Appelle-moi Lise
12.00	Cinéma: "Paris de la gloire" (Drame de guerre Fr. II. Esp. 1963)
1.30	Le journal

CFTM 10

7.40	Horaires Bienvenue
7.45	Bonjour Montréal
8.30	26-24-36
8.45	Les boots d'chou
9.15	Les tannants de chez-nous
10.00	Pour vous mesdames
10.30	Personnalités
12.00	Le 10 vous informe
1.30	Cine-lundi: "Agent 333, passeport pour l'enfer" (contre-espionnage - franco-espagnol 1963)
3.30	Adèle
4.00	Le cirque du Capitaine
5.00	Des agents très spéciaux
6.00	Madame et service
7.00	Le 10 vous informe
7.30	Les Berger
8.00	A la canadienne
8.30	Claude Blanchard
9.30	O'Hara
10.30	Les nouvelles TVA
11.00	Altitude 733

LA CROIX-ROUGE
EST
TOUJOURS
A L'OEUVRE

cinéma

12.00	En pantoufles: "Une mère" (melodrame - allemand 1939)
1.30	Le 10 vous informe
1.35	Fin des émissions

CBMT 6

9.15	Standby Six
9.30	The Dressup
10.00	Holiday Film
10.30	Friendly Giant
10.45	Cher Héloïse
11.00	Sesame Street
12.00	Courtship of Eddie's father
12.30	One O'clock report
1.15	Rap around
1.30	Audubon wild theatre
2.00	The Galloping Gourmet
2.30	The Lucy Show
3.00	Take Thirty
3.30	The Edge of Night
4.00	Family Court
4.30	Drop-In
5.00	Mr. Wizard
5.30	Get Smart
6.00	Temperature rising
6.30	Hourglass
7.00	The Irish Rover
8.00	The Partridge Family
8.30	Canon
9.30	This is the Law
10.00	The nature of things
11.00	The National
11.30	Viewpoint
11.50	Night Report
12.00	Cine-Six: "Mark brothers at the circus" (Comédie - 1939)

CFCF 10

5.57	Sign-On
6.00	University of the air
6.30	Romper Room
7.00	Canada AM
8.30	Hercules
9.00	Yoga
9.30	Trouble with Tracy
10.00	Eye Bet
10.30	The Home Front
11.00	The community
11.30	The Lucille Ball Show
12.00	McGowan and Co.
12.30	The Flintstones
1.00	Mattinee with Joe Van "Cool million" (Drame - 1972)
2.30	Somerzet
3.00	Another World
3.30	What's the good word
4.00	Anything You Can Do
4.30	The Flintstones
5.00	Truth or Consequences
5.30	The new beat the clock
6.00	Pulse
6.30	The Doris Day Show
7.00	Rollin
7.30	The odd couple
8.30	Medical Center
9.30	Pig's Whistle
10.00	Of men and women
11.00	The CTV National News
12.00	Monday night feature movie: "Bonjour tristesse" (Drame - 1959)
2.00	Sign-Off

ALHETTE

"La mort d'un bûcheron" 1.35, 5.40, 9.25	"Une saison dans la vie d'Emmanuel" 12.15, 4.00, 7.45
AMÉLIQUIN: "Quand les femmes avaient une queue" 2.40, 6.00, 9.25 et "Opération Kamikaze" 1.10, 4.30, 7.50	ATWATER: (Cinéma II) "Il était une fois la révolution" 6.00, 9.00
ATWATER: (Cinéma II) "Sleuth" 1.30, 4.00, 6.00, 9.30	AVENUE: "Lady Carolyn Lamb" 12.45, 2.50, 4.55, 7.10, 9.25
BEAVER: "While the cat's away" 12.00, 2.30, 4.00, 6.00, 8.00, 10.21 et "Le Magot" 1.30, 4.00, 6.00, 8.00	BERRI: "Le Flingueur" 2.45, 6.15, 9.45 et "La chevauchée des 7 mercenaires" 4.30, 6.00, 9.30
BLJOU: "Pas de pitié pour les héros" 1.10, 4.43, 8.16, et "Les grenouilles" 2.53, 6.25, 9.58	BONAVENTURE: "Shamus" 12.05, 1.50, 3.55, 5.30, 7.30, 9.25
CANADIAN: "Ton enfant, cet inconnu" 12.00, 2.31, 6.56, 10.21 et "Le Magot" 1.41, 5.06, 8.31	CAPITOL: "World greatest Athlete" 1.00, 3.10, 5.30, 7.40, 9.45
CHAMPLAIN: "On s'en va la valise doctor" 12.05, 2.20, 6.40, 10.00, et "28 secondes pour un hold up" 1.50, 5.00, 8.00	CHATEAU: "Plus vite mes chattes tuées" 2.40, 6.10, 9.35 et "Je suis une groupie" 1.00, 4.20, 7.50
CHEVALER: "La conquête" 12.00, 3.21, 6.22, 9.43 et "L'Ardoise" 1.36, 4.57, 8.18	CINEMA 7e ART: "L'affaire Thomas Crown" 6.15, 10.17 et "La symphonie pastorale" 8.07
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma II) "Cabaret" 1.35, 4.00, 6.25, 8.50	CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma I): "Shamus" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.20
CINEMA DE PARIS: "Les Charlots font l'Espagne" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00	CINEMA V: "Heat" 7.30, 9.30
CREMAZIE: "César et Rosalie" 7.30, 9.30	DAUPHIN: (Salle Renoir) "Un détenu en attente de jugement" 7.30, 9.30 (Salle McLaren) "Il était une fois dans l'Ouest" 6.00, 9.00
ELECTRA: "Je suis une groupie" 1.00, 4.20, 7.45 et "Plus vite mes chattes tuées" 2.50, 6.10, 9.35	ELYSÉE: (Salle Eusemstein) "Le charme du diable de la bourgeoisie" 7.30, 9.30 (Salle Remais) "L'Ardoise" 7.30, 9.30
FESTIVAL: "Heat" 7.30, 9.30	FLEUR DE LYS: Voir cinéma de Paris
IMPERIAL: "Sex shop" 12.45, 2.55, 5.05, 7.15, 9.25	JEAN-TALON: "Les Charlots font l'Espagne" 6.00, 8.00, 10.00
KENT: "Lady sings the blues" 1.00, 3.40, 6.10, 8.40	LOEWS: "Walking Tall" 10.25, 12.35, 3.40, 6.10, 8.40
LUCERNE: "Diamonds are forever" et "Returns of Sabata" 5.30	MAISONNEUVE: Voir Jean-Talon
MERCURE: "Orange mécanique" 7.00, 9.30	MIDI-MINUT: "L'amour en vacances" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "Jeux pour coucou" 1.25, 4.15, 7.05, 9.50
MONKLAND: "Delirance" 2.45, 6.15, 9.40 et "The Rage" 1.00, 4.30, 8.15	OUTREMENT: "Les Colombes" 7.00, et "Fellini Satyricon" 9.30
PALACE: "The Family" 1.25, 3.25, 5.25, 7.25, 9.25	PAPINEAU: "J'ai mon voyage" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00

PARISIEN

"Le Cocu" 12.10, 2.00, 3.50, 5.40, 7.35, 9.35	PIERROT: "Expo 70 d'Osaka" 4.50, 6.58, 9.00
PICALLE: Voir Midi-Minut	PLACE DU CANADA: "Lost horizon" 7.00, 9.30
PLACE VILLE-MARIE: (Petit Cinéma): "First circle" 12.05, 1.45, 3.25, 5.05, 6.55, 8.50	PLACE VILLE-MARIE: (Grand Cinéma): "The Mate Affair" 12.55, 3.00, 5.05, 7.00, 9.35
SEVILLE: "Ton enfant cet inconnu" 12.00, 2.27, 6.54, 10.21 et "Biribi" 1.33, 5.00, 8.27	PUSSYCAT: "The very sensuous wife" 1.25, 4.15, 7.10, 10.00 et "Three amoral affairs" 12.00, 2.55, 5.50, 8.45
RIVOLLE: "Malpertuis" 1.15, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10	SAINT-DENIS: "Kamouraska" 11.50, 2.03, 4.11, 7.19, 9.42
SEVILLE: "Song of music" 2.00, 8.00	SNOWDON: "I am a dancer" 1.30, 3.20, 5.15, 7.05, 9.00
VAN HORNE: "200, space Odyssey" 1.00, 3.35, 6.10, 8.50	VENDOME: "Cabaret" 12.35, 2.40, 4.55, 7.05, 9.20
VERSAILLES: (Salle Bleue) "J'ai mon voyage" 6.00, 8.00, 10.00	VERSAILLES: (Salle Rouge) "Plus vite mes chattes tuées" et "Je suis une groupie" 1.00, 4.20, 7.50
VERDI: Festival Buster Keaton - "The three ages" 7.00, "Our Hospitality" 9.30	VERDUN: "J'ai mon voyage" 8.00, "Sept Joies" 4.10, 9.50
VIEUX MONTRÉAL: STUDIO A: "How tasty was my little frenchman" 7.00 et "Manuscrit trouve à Saragossa" 9.00	STUDIO B: "Sindbad" 9.00 et "Voyons chérie quatre neurtres ça suffit" 7.00
VIDÉOGRAPHE: Relâche	VILLERAY: "Le Parrain" 8.00
WESTMOUNT SQUARE: "Keep it in the Family" 1.30, 3.20, 5.30, 7.30, 9.30	YORK: "The effect of gamma rays" 1.10, 3.10, 5.15, 7.15, 9.20
CINEMATHEQUE-QUEBECOISE: Relâche	

théâtre

CASANOUS: (Association espagnole) Relâche.
CENTAUR: Relâche.
LA NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: Relâche.
RIDEAU VERT: Relâche.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: Relâche.
THEATRE DU NOUVEAU MONDE: Relâche.
THEATRE DU MIDI: "Gogli" de Jean Barbeau 12h15.
THEATRE DE QUATROUS: Relâche.

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID PELLETIER: Relâche.
THEATRE MAISONNEUVE: Relâche.
THEATRE PORT-ROYAL: Recital Arthur Ozolins - 20h30

L'amour est là!

Votre cœur est envahi par la joie d'une nouvelle vie qui commence. Vous découvrez que chaque jour vous acheminait vers ce bonheur.

Pour le côté pratique, Birks peut vous aider. Nos montures de bague reflètent toutes les personnalités et nos diamants sont moins chers, à qualité égale, que ceux des autres magasins.

Mais voici notre meilleure garantie: quelles que soient la classe et la valeur du diamant que vous achetez, votre diamant Birks sera de la meilleure qualité possible.

Facilités de paiement

les **Diamants Birks** ont l'éclat de l'amour

Smith bat Rod Laver

BRUXELLES (AP). — L'Américain Stan Smith n'a eu besoin que de 80 minutes pour gagner hier le simple messieurs du tournoi de Belgique de la World Championship Tennis. Smith a battu l'Australien Rod Laver 6-2, 6-4 et 6-1. Il faut dire cependant que Laver a dû disputer deux matches au cours de la journée. Avant d'affronter Smith, il avait défait, en demi-finale, son compatriote Roy Emerson 4-6, 6-4 et 6-1. La victoire de Smith lui a valu \$10,000; Laver a dû se contenter de \$5,000.

D'autre part, Smith, après avoir défait Laver, a gagné, avec son compatriote Bob Lutz, le double des champions de la WCT en battant la paire australienne John Alexander — Phil Dent 6-4 et 7-6.

A Cleveland

Dans un autre match rapidement disputé, qui n'a duré qu'une heure, l'Australien Ken Rosewall a défait, au tournoi de la WCT de Cleveland, le Britannique Roger Taylor 6-3 et 6-4. Il s'agissait de la 2e victoire consécutive du vétéran de 38 ans en tournoi de la WCT. La semaine dernière, il avait battu son compatriote Fred Stolle en finale du tournoi de Houston.

A Miami Beach

Pour la deuxième fois en deux semaines, la jeune Américaine Chris Evert a battu la championne australienne Evonne Gollagong 3-6, 6-3 et 6-2 à l'occasion de tennis Carner Bank, à Miami Beach. Mlle Evert a empoché \$5,000, ce qui porte à \$36,000 ses gains depuis le début de l'année au circuit de l'USTA.

A Nice

L'Espagnol Manuel Orantes a finalement eu raison de l'Italien Adriano Panatta 7-6, 5-7, 4-6, 7-6 et 12-10 après un match qui a duré 4 1/2 heures à l'occasion internationale de Nice. A cause de la longueur du match, la finale du double messieurs n'a pu avoir lieu et le titre a été divisé entre quatre Espagnols, Orantes, Juan Gisbert, Andres Gimeno et Antonio Munoz.

A Palm Beach

Le Roumain Ilie Nastase et Vic Seixas, membre du Temple de la renommée du tennis, ont gagné hier le double du tournoi des Maîtres de Palm Beach, en Floride, défaisant Clark Graebner et Pancho Gonzales, lui aussi un "immortel", 6-4 et 6-3. Le tournoi de Palm Beach a ceci de particulier que chaque duo est composé d'un "immortel" et d'un jeune amateur ou d'un professionnel.



Sous les cris d'une foule en délire, Jacques Lemaire vient de déjouer Doug Favell, provoquant ainsi une égalité qui a nécessité du surtemps, samedi au Forum. Guy Lapointe (5), auteur d'une performance éblouissante, lève son bâton en signe de victoire sous les yeux de l'arbitre Bryan Lewis. Les Flyers de Philadelphie ont gagné le match 5-4.

Défait 5-4 samedi soir

Le Canadien devra vite retrouver sa pleine forme contre les Flyers

par François Lemenu

"Les gens nous prennent pour des bûcherons? Alors nous allons leur prouver que nous pouvons l'emporter en mettant la rudesse de côté. Il y a d'excellents joueurs sur cette équipe et il n'y a aucune raison pour que nous ne puissions gagner si on ne s'en tient qu'au hockey."

De tels propos tenus par un joueur des Flyers de Philadelphie ont de quoi surprendre. Pourtant, le défenseur Barry Ashbee ne semblait pas vouloir se moquer. Peut-être avait-il donné raison? Il serait bien sûr malaisé de lui donner tort car les Flyers ont démontré que la vitesse et le talent n'étaient pas l'apanage des seuls joueurs du Canadien. Leur victoire en surtemps au compte de 5-4, samedi soir au Forum, a en effet laissé entrevoir un déroulement de série que nul n'aurait prévu.

La rudesse, selon Ashbee, pourrait être abandonnée au profit d'un jeu ouvert et rapide. Quel contraste avec les déclarations fracassantes des derniers jours. A l'instar de son défenseur, le gardien Doug Favell estime lui aussi que les Flyers peuvent rivaliser de vitesse avec le Canadien.

Mais prudent, il ajoute que si le Tricolore s'avère trop rapide, les coups d'épaule pourrissent alors être distribués généreusement afin d'enrayer l'attaque adverse.

Quant à l'instructeur Fred Shero qui n'a pas osé aller aussi loin que ses joueurs, il a confié qu'une équipe ne pouvait se battre contre des fantômes. Autrement dit, les joueurs du Canadien n'ont pas eu la riposte facile même si certains Flyers, en l'occurrence Dave Schultz et Bob Kelly, ont tenté de les distraire en les frôlant d'un peu près.

Si les Flyers ont surpris en délaissant presque complètement la rudesse, le Canadien, en revanche, a lamentablement déçu au cours des deux premières périodes. Trop de joueurs ont semblé fatigués tandis que d'autres ont fait montre d'un désintéressement presque total.

Comment expliquer une telle attitude alors que l'équipe entreprend une série qui s'annonce difficile? Il n'est pas aisé de répondre à cette question. Toutefois, un élément de réponse s'offre si l'on fait une rapide rétrospective de la dernière campagne.

Au cours de la saison, au-

ne léthargie collective n'est venue freiner l'élan du Bleu-Blanc-Rouge. Le Canadien n'a subi que 10 revers et devant de tels succès, tous s'accrochaient pour le sacrer champion. Or peu de formations, si puissantes soient-elles, parviennent au terme d'une saison sans avoir connu une période difficile. Pour le Canadien, cette période semble arrivée. Le Tricolore n'a-t-il pas éprouvé d'énormes difficultés à éliminer les Sabres de Buffalo, une équipe qui a pourtant accédé difficilement aux éliminatoires? Et après les Sabres, voilà les Flyers de Philadelphie qui s'imposent avec une facilité relative.

Si le Canadien veut retrouver le chemin de la victoire, il devra compter sur l'appui de tous les joueurs. Frank Mahovlich, entre autres, devra se décider à jouer comme il est capable. Sa maladresse qui a permis à Rick MacLeish de compter le but de la victoire n'a fait que souligner sa nonchalance de façon plus pitoyable. A 20 pieds de ses filets, Frank a tenté une courte passe arrière qui fut interceptée par MacLeish. Le brillant centre des Flyers n'a pas raté une aussi belle occasion

1ère période	
1 - MONTREAL: Cournoyer (6)	4:48
Savard, Murdoch	
2 - PHILADELPHIE: Barber (3)	14:20
Punitions: Van Impe P. 6:13, Bouchard M. 9:02, Clarke P. Savard M. 15:26	
2ème période	
3 - PHILADELPHIE: Nolet (1)	3:16
Saleski, Witson	
4 - MONTREAL: Lapointe (4)	12:28
Punitions: Clarke P. 7:01, Lettew M. 12:52, Duon P. 15:43	
3ème période	
5 - MONTREAL: Lapointe (5)	8:58
Roberts, Richard	
6 - PHILADELPHIE: Nolet (2)	10:18
7 - PHILADELPHIE: Dornhoefer (2)	12:04
MacLeish, Lonsberry	
8 - MONTREAL: Leclerc (1)	15:25
Cournoyer, Lapointe	
Punition: Dupont P. 13:14	
Prolongation	
9 - PHILADELPHIE: MacLeish (3)	2:56
Aucun but	
Lancers par	
Philadelphie 16 10 10 37	
Montreal 15 15 19 49	
Gardiens: Favell (P), Dryden (M)	
Assistance: 16,929	

de marquer en déjouant Dryden d'un lancer bas alors qu'un joueur ne le gênait.

Dryden n'avait rien à se reprocher car sans lui, le Canadien aurait perdu toute chance de l'emporter dès le premier tiers. Bombardé de 16 lancers, Dryden n'a cédé que devant Bill Barber dont le revers était fort précis. L'excellent recrue du Philadelphie nivelait ainsi le compte après qu'Yvan Cournoyer eut fait dévier dans le but le lancer de Serge Savard venant de la ligne bleue.

En 2e, le Canadien s'est légèrement retrouvé, obligeant Favell à se surpasser, notamment au cours d'une punition à MacLeish. Simon Nolet a néanmoins brisé l'égalité en prenant le retour du lancer de Joe Watson. Guy Lapointe, dont les montées se sont succédées à un rythme étourdissant, a égalé le compte vers la fin de l'engagement grâce à un lancer frappé d'une vingtaine de pieds.

Le jeu s'est considérablement animé en 3e. Pete Mahovlich et Lapointe ont secouru le Canadien avec des charges dangereuses tandis que les Flyers tentaient de les contenir. Lapointe a d'ailleurs marqué le 3e but des siens à l'aide d'un lancer frappé. Nolet devait toutefois niveler le compte à nouveau bien qu'utilisé de façon sporadique.

Gary Dornhoefer a ensuite procuré une avance d'un but aux Flyers avant que Jacques Lemaire, seul devant Favell, n'enregistre le dernier filet du Canadien à 13:25.

La grossière erreur de Frank Mahovlich devait enfin permettre aux Flyers de ravir la victoire et de prendre une avance de 1-0 dans la série.

Au cours d'un match sensationnel

Les Hawks l'emportent 5-4

CHICAGO (PA). — Les Black Hawks de Chicago ont fait s'échapper une priorité de trois buts, mais des filets de Dennis Hull et Rick Redmond en moins de deux minutes en période médiane leur ont permis de vaincre les Rangers de New York au pointage de 5-4 hier après-midi à Chicago dans l'un des matches les plus excitants de la saison.

A la suite de leur triomphe, les Hawks ont nivelé la série demi-finale, les deux équipes ayant remporté chacune une victoire.

Les Rangers et les Hawks croiseront de nouveau le fer demain et jeudi à New York.

Bien que les deux équipes aient abandonné complètement la défensive pour se ruier à l'attaque, aucun but n'a été compté au cours du

dernier tiers qui fut très enlevé.

Les Hawks ont ouvert la machine dès les premiers instants du match, prenant les Rangers un peu par surprise. Et en moins de temps qu'il ne le faut pour le dire, Chicago menait 3-0. A deux reprises, le brillant défenseur Pat Stapleton a trouvé le fond du filet avec des lancers décochés de la ligne bleue. Puis à 11:20, Hull a dirigé un violent tir que Ed Giacomin ne put parer. Giacomin a fait l'arrêt, mais la rondelle a sauté sur son épaule avant de pénétrer dans la cage.

Les Rangers n'avaient pas dit leur dernier mot cependant. En effet, Rodrigue Gilbert a réduit l'écart à deux buts en comptant à 18:34 du même engagement.

Manifestement inspirés, les Rangers ont débuté la période médiane en lion. Jean Ratelle a ainsi compté sur un jeu de puissance à 5:31, puis Bill Fairbairn a nivelé le compte à 8:22.

Les Hawks ont cependant repris l'initiative du jeu et Hull en a profité pour enregistrer le 3e but des siens avant que Dick Redmond ne déjoue Gilles Villeneuve en faisant

dévier un lancer de Stapleton. Gilbert a enfin marqué le dernier but de la rencontre à 17:26.

Au cours du 2e tiers, le défenseur Keith Magnuson a été atteint d'un lancer de Brad Park. En plus de perdre plusieurs dents, Magnuson a subi une fracture de la mâchoire.

Plus tôt dans le match, l'arrière Phil Russell a été blessé à un genou en bloquant un lancer. Il est cependant retourné au jeu par la suite.

1ère période	
1 - CHICAGO: Stapleton (1)	5:32
Hull, Rousseau	
2 - CHICAGO: Stapleton (2)	8:22
Angotti, Papan	
3 - CHICAGO: Hull (2)	11:20
Jarrett, Martin	
4 - NEW YORK: Gilbert (3)	18:54
Marshall, Park	
Punitions: Tkaczuk NY 7:28, Irvine NY 12:03	
2ème période	
5 - NEW YORK: Ratelle (2)	5:31
Hadfield, Rousseau	
6 - NEW YORK: Fairbairn (1)	8:22
Vickers, Tkaczuk	
7 - CHICAGO: Hull (3)	12:02
Angotti, Papan	
8 - CHICAGO: Redmond (4)	14:09
Stapleton	
9 - NEW YORK: Gilbert (4)	17:26
Hadfield, Ratelle	
Punitions: White C 3:50, Russell C 9:00, Vickers NY 10:36	
3ème période	
Aucun but	
Aucune punition	
Lancers par	
New York 9 13 10 32	
Chicago 8 8 13 29	
Gardiens: Giacomin, Villeneuve (NY)	
Assistance: 16,666	

L'URSS termine par une victoire

MOSCOU (PA-AFP). — L'Union soviétique a terminé le championnat de hockey amateur avec une fiche parfaite de 10 victoires en infligeant hier un revers de 6-4 à la Suède.

Les Soviétiques, qui s'étaient assurés du titre vendredi, leur 10e en 11 ans, ont brisé une égalité de 3-3 en 2e période grâce au but d'Alexander Maltsev. Il ont enregistré deux autres filets en 3e période avant que la Suède ne marque le dernier but de la rencontre.

La Suède a fini le tournoi au 2e rang avec une fiche de sept victoires, deux défaites et un match nul.

Dans l'autre partie de la journée, la Tchécoslovaquie, tenante du titre, a surclassé la Finlande 8-0. Les Tchèques se sont classés au 3e rang avec un dossier de six victoires, trois revers et un match nul. La Finlande a fini 4e (3-6-1) et la Pologne 5e.

L'Allemagne de l'Ouest a été reléguée au groupe "B" à la suite de sa 6e place. Elle sera remplacée l'an prochain par l'Allemagne de l'Est.

Maltsev a compté deux buts pour l'URSS, tout comme Alexander Gusev, Vladimir Petrov et Boris Mikhaïlov ont complété le pointage des gagnants.

La N.-A. en demi-finale

BOSTON (PA). — Un but de Mike Byers à 3:47 de la 1ère période de prolongation a procuré aux Whalers de la Nouvelle-Angleterre une victoire de 5-4, lesquels éliminaient du même coup le National d'Ottawa, samedi, dans l'unique match présenté dans l'association Mondiale.

Byers a capté une passe de Tommy Williams pour aussitôt diriger la rondelle entre les jambières du gardien Les Binkley. Les Whalers ont remporté la série quart-de-finale quatre parties à une.

Champions de la section Est, les Whalers ont pris une avance de 4-1 à mi-chemin de 2e période grâce aux trois buts du Tom Webster et à celui de Larry Pleau. Des buts de Tom Simpson, Rick Sentes et Brian Gibbons ont toutefois permis au National de niveler le pointage par la suite.

Les Whalers affronteront maintenant en demi-finale les Crusaders de Cleveland, mercredi à Boston.

1ère période	
1 - N - ANGLETERRE: Webster (5)	3:47
Caffery, Selwood	
2 - OTTAWA: Kirk (2)	10:56
Carleton	
3 - N-ANGLETERRE: Webster (6)	13:21
Caffery	
Punitions: Dorey NA 6:04, Kirk O 8:0, Carleton O 17:37, Selby NA 21:1	
2ème période	
4 - N-ANGLETERRE: Pleau (3)	3:00
Sheehy, Dorey	
5 - N-ANGLETERRE: Webster (7)	12:52
Selby, Caffery	
6 - OTTAWA: Simpson (1)	19:45
Conacher, Gibbons	
Punitions: Clime O 1:46, Hurley NA 4:00, Dorey NA 9:13, Amoleo O 12:05	
3ème période	
7 - OTTAWA: Sentes (3)	6:12
Conacher, Gibbons	
8 - OTTAWA: Gibbons (1)	13:40
Carleton Kirk	
Punitions: Selby NA 3:55, Byers NA 11:12, Kane O 12:05, Binkley O mineure, inconduite 17:43	
Prolongation	
9 - N-ANGLETERRE: Byers (3)	3:47
Williams, Dorey	
Aucune punition	
Lancers par	
Ottawa 7 10 13 30	
N-Angleterre 14 10 9 33	
Gardiens: Gratton, Hinkley (O), Smith (NA)	
Assistance: 12,033	

Vendredi soir-nuit

Aeros 3, Sharks 3

Aucun but.
Punitions: Karinepessier H 5:12, McCaskill LA 11:12, Karinepessier H 11:40, McCaskill H 15:03.

2ème période

1 - HOUSTON: Lund (2)
McCaskill

2e période

2 - LOS ANGELES: McCaskill (2)
Hughes, Labossiere

3ème période

3 - LOS ANGELES: Soeck (2)
Sutherland, Watson

4e période

4 - HOUSTON: Popiel (1)
Hugues, Labossiere

Punitions

Watson LA 6:01, H au banc serve par Hughes 9:01

Winnipeg monte d'un cran

ST-PAUL, Minnesota (PA). — Grâce à quatre buts en quatre minutes pendant le 2e engagement hier soir, les Jets de Winnipeg sont passés en demi-finale des séries de la coupe Mondiale. Ils affronteront le gagnant de l'autre série 1/4-de-finale entre Houston et Los Angeles.

Les Jets l'ont emporté sans les services de Christian Bodeau, blessé. Il a été remplacé au centre de Norm Beaudin et Bobby Hull par Bill Sutherland qui a très bien fait.

L'ancien joueur de l'organisation des Flyers de Philadelphie a été la vedette de la rencontre, en compagnie de

Beaudin et Hull bien sûr, récoltant deux des huit buts des vainqueurs. De plus, il a récolté trois passes.

Pour les Fighting Saints du Minnesota, Ted Hampson fut le meilleur avec lui aussi deux des cinq buts des siens.

Le Minnesota a tout fait en 3e tiers pour éviter l'élimination, mais le brio de Ernie Wakely les a empêchés de poursuivre la série.

1ère période	
1 - WINNIPEG: Beaudin (3)	2:31
Hull, Sutherland	
2 - MINNESOTA: Hampson (1)	4:53
Hampson, McMahon	
3 - MINNESOTA: Christenson (1)	11:47
Klatt, McCaskill	
4 - WINNIPEG: Beaudin (4)	14:22
Punition: Paradise M 7:01	
2ème période	
5 - MINNESOTA: Antonovych (2)	0:07
Connelly, McMahon	
6 - WINNIPEG: Sutherland (3)	3:15
Hull, Beaudin	
7 - WINNIPEG: Beaudin (4)	4:15
Hull, Sutherland	
8 - WINNIPEG: McDonald (1)	5:29
Beaudin, Boyer	
9 - WINNIPEG: Zanussi (1)	7:08
10 - MINNESOTA: Ryan (2)	12:06
Ryan, Sanders	
11 - WINNIPEG: Beaudin (5)	17:06
Zanussi	
Punition: Young M 5:12	
3ème période	
12 - WINNIPEG: Sutherland (4)	7:13
Beaudin, Hull	
13 - MINNESOTA: Hampson (3)	14:43
Punition: Boyer W 12:48	
Lancers par	
Winnipeg 8 14 20 42	
Minnesota 12 12 9 33	
Gardiens: Wakely (W), McCaskill et Curran (M)	
Assistance: 8,852	

Aeros 6, Sharks 3

HOUSTON (PA). — L'ailier droit Frank Hughes a compté deux buts lors de la première période hier soir, et les Aeros de Houston ont défait les Sharks de Los Angeles 6-3, pour ainsi prendre les devants 3-2 dans cette série 1/4-de-finale 4 de 7. La 6e partie de cette série aura lieu à Los Angeles mardi, et si une 7e est nécessaire elle sera disputée à Houston deux jours plus tard.

Paul Popiel, Larry Lund, Gordon Labossiere et Murray Hall ont complété le pointage pour les Aeros.

Earl Holskalla, Gary Veneruzzo et Murry Hall ont enfilé les buts des perdants.

1ère période

1 - HOUSTON: Hughes (1)
Popiel, Lund

2ème période

2 - HOUSTON: Popiel (2)
Hughes, Kanagesser

3ème période

3 - LOS ANGELES: Holskalla (1)
Odrovsky, McCaskill

4ème période

4 - HOUSTON: Hughes (3)
Lund, Popiel

5 - LOS ANGELES: Veneruzzo (3)
Hyndman, Leblanc

Punitions: McCaskill LA 4:28, Schell H 5:46, Veneruzzo LA 7:45, Labossiere H 8:03, McCaskill LA 11:10, McCaskill H 16:07

5ème période

6 - HOUSTON: Lund (3)
Hughes, Kanagesser

6ème période

7 - HOUSTON: Labossiere (1)
Morison, Hall

Punitions: MacSweeney LA 10:36, Schell H 3:14, Schell H 10:23, Leblanc LA 11:35, Holskalla LA 17:23

7ème période

8 - HOUSTON: Hall (3)
Harris, Popiel

8ème période

9 - LOS ANGELES: Zyrmak (1)
McCaskill, Holskalla

Punitions: Hall H 13:08, Holskalla LA 14:01, Holskalla LA 15:34, MacNeil LA 16:11, Popiel H 18:14

Gain des Remparts

QUEBEC (PC). — André Savard a enfilé trois buts hier soir, et les Remparts de Québec ont vaincu les Royals de Cornwall 7-5 devant 12,140 spectateurs.

Les autres buts des vainqueurs ont été marqués par Jacques Locas, Yvon Dupuis, Daniel Beaulieu et André Deschamps. Dan Lupinette, avec deux buts, Gary McGregor, Kevin Tracy et Blair McDonald ont répliqué pour Cornwall qui tire maintenant de l'arrière 1-0 dans cette série finale 4 de 7 de la ligue junior Majeure du Québec.

Blancas gagne le tournoi de Monsanto en dépit d'une difficile dernière ronde

PENSACOLA, Floride (PA). — Malgré une sérieuse défaillance qui lui a fait perdre une priorité de quatre coups, Homero Blancas, avec un pointage de 75, a néanmoins ravi les grands honneurs de l'omnium de golf Monsanto riche de \$150,000 en bourses.

Blancas a obtenu des bogeys sur deux des trois derniers trous, ce qui fut quand même suffisant afin de repousser Frank Beard dans cette course pour le premier prix de \$30,000.

Blancas a enregistré sa 5e victoire au circuit de la PGA en dix ans de carrière avec un total de 277 coups, sept sous la normale du parcours du club Pensacola long de 6,679 verges.

Beard, qui a créé l'égalité en deux occasions au cours de la tournée d'hier, a perdu toute chance de l'emporter lorsqu'il dut se contenter de bogeys sur les deux derniers

trous. Il a terminé le tournoi à 278.

La recrue Andy North a inscrit la meilleure ronde finale de sa carrière en jouant 72. Il s'est classé troisième à 279.

Dave Hill, le tenant du titre, le vétéran Miller Barber et le Néo-Zélandais Bob Charles ont terminé ex aequo au 4e rang à 281.

A 283, on retrouve Doug Sanders, Lou Graham et Chuck Courtney.

Blancas, qui a mené depuis le début du tournoi

Le combat oublié contre l'impérialisme

1er mai: le mot d'ordre est à la modération

MOSCOU (AFP) — Des changements relativement importants, par rapport à l'an dernier, ont été effectués dans les "mots d'ordre" pour le 1er mai prochain publiés hier dans la presse centrale, notamment en ce qui concerne le rôle de la classe ouvrière des pays capitalistes et celui des mouvements de libération nationale.

Le "combat désintéressé" de la classe ouvrière des pays capitalistes contre les "monopoles" et pour les "droits politiques et économiques" des travailleurs a cessé d'être évoqué dans les 55 mots d'ordre rendus publics hier. Les travailleurs de "tous les pays" ne sont plus enjointés à "lutter contre la politique agressive de l'impérialisme" pour "la paix, l'indépendance nationale et le socialisme" comme ils l'étaient l'an dernier (point 44).

Plusieurs de ces mots d'ordre, constate-t-on, ne font plus allusion au combat contre le capitalisme, et les termes utilisés à l'encontre de "l'impérialisme" sont bien moins violents que ceux de l'année précédente.

En outre, l'évocation personnelle de Lénine a disparu. L'an dernier encore figurait au nombre des 58 mots d'ordre, "Que vive dans les siècles le nom et l'œuvre de Vladimir Ilitch Lénine". Depuis 1970, les noms de Marx et Engels qui lui étaient associés avaient également disparu. Désormais, il n'est plus fait référence qu'au "marxisme-léninisme".

On note en outre quelques différences dans la conception du rôle du parti à l'intérieur. Alors que l'an dernier les mots d'ordre évoquaient l'union du parti et du peuple, cette année ils louent le "bloc inébranlable que forment les communistes et les sans-parti".

Par ailleurs, le rôle de l'armée, en

1972 "toujours prête à détruire toute agression" se borne désormais à être celui "d'un bouclier de la patrie socialiste".

Nombre de mots d'ordre sollicitent également toutes les couches des travailleurs à remplir les tâches de la "troisième et décisive" année au plan quinquennal et à unir leurs efforts pour améliorer la production.

On note à cet égard peu de différence avec les injonctions de l'an dernier.

Sur le chapitre international, les

mots d'ordre se louent de la victoire du peuple vietnamien et de l'amitié soviéto-vietnamienne et se prononcent pour la liberté de tous les peuples d'Indochine.

On note toutefois une légère modification du ton de ces derniers mots d'ordre, qui se prononcent notamment pour le "progrès social" des peuples colonisés, alors que l'an dernier ils les enjoignaient à la "construction du socialisme et au combat contre le capitalisme".

En outre, l'appel, l'an dernier, aux peuples du monde de soutenir "le combat" des peuples arabes contre "l'agression israélienne", n'ordonne plus aujourd'hui que la "liquidation" de la "dangereuse menace de guerre au Proche-Orient".

A propos de l'Europe enfin, des termes similaires à ceux de l'an dernier sont adoptés, pour demander aux peuples européens d'assurer leur sécurité et la paix sur le continent.

Le combat pour la libération est légitimé par la conférence d'Oslo

OSLO (AFP) — Aucun des experts qui ont participé pendant six longues journées, à Oslo, à la conférence internationale sur l'aide aux victimes du colonialisme et de l'apartheid en Afrique australe n'a véritablement le sentiment que les propositions de sanctions contre l'Afrique du Sud, le Portugal et la Rhodesie, qui figurent dans le rapport final, vont être suivies d'effet dans un avenir immédiat. Les trois pays en question ont toujours refusé d'appliquer les résolutions de l'ONU les concernant.

Ces ailleurs, et notamment, dans le fait que celle-ci ait pu se tenir, qu'il faut rechercher les aspects positifs de cette réunion. Ainsi, pour la première fois, les représentants de neuf mouvements de libération de l'Afrique australe ont participé "à part entière" aux

travaux d'une conférence organisée conjointement par l'ONU et l'OUA.

Non seulement ils ont ainsi été considérés comme les "représentants authentiques" des peuples des territoires portugais d'Afrique, de la Rhodesie et de l'Afrique du Sud, mais les "experts gouvernementaux" venus d'une cinquantaine de pays et les représentants de diverses organisations internationales ont adopté à l'unanimité des résolutions déclarant que "le combat des mouvements de libération est parfaitement juste et légitime".

Le rapport précise en outre que "le droit des peuples d'Afrique australe de lutter pour leur libération par tous les moyens appropriés — y compris la lutte armée — contre l'oppression et la bruta-

lité du régime colonial et raciste doit être pleinement reconnu et appuyé".

Cette position est également exprimée dans la partie du rapport consacrée aux "besoins" des mouvements de libération où les "fournitures militaires" figurent en première place. Aucune mention n'est faite de "fournitures d'armes" mais il est certain qu'une telle demande a été présentée au cours des travaux du comité chargé de l'aide internationale qui, aux termes du rapport, "doit être accrue".

Une certaine affirmation de la personnalité des "combattants de la libération" semble donc, d'après les participants, résulter de la rencontre d'Oslo. Un autre résultat a été celui de l'information de l'opinion publique.

L'OEA reste fermée à Cuba

WASHINGTON (AFP) — L'assemblée de l'Organisation des Etats américains (OEA), réunie à Washington depuis le 4 avril, a terminé ses travaux en maintenant fermée la porte à Cuba mais en décidant de réviser totalement les relations entre l'Amérique latine et les Etats-Unis.

Commencée dans une atmosphère de malaise et de mécontentement des 22 républiques latino-américaines envers les Etats-Unis, l'assemblée n'a pas réussi à entériner le "principe du pluralisme idéologique" qui aurait ouvert à nouveau la porte à Cuba exclu depuis 11 ans.

Après d'intenses négociations, les Latino-Américains, afin de ne pas rompre avec les Etats-Unis, se sont limités à admettre qu'il existe bien une "pluralité d'idéologies qui est une des données de la solidarité régionale".

Pressions et manœuvres de couloirs ont ainsi réussi encore une fois à écarter la considération formelle du cas cubain mais les diplomates américains ne se faisaient plus beaucoup d'illusions à la fin de l'assemblée.

Tôt ou tard, admettent-ils, il faudra bien résoudre l'affaire. Déjà, le secrétaire d'Etat William Rogers a dit la semaine dernière qu'elle constituait une "anomalie" mais que les Etats-Unis maintenaient néanmoins leur politique de sanctions. En effet, estime-t-il, le premier ministre cubain Fidel Castro conserve toujours ses liens militaires étroits avec l'URSS et, bien que plus discret, n'a pas donné assez de preuves de son désir de ne plus "exporter" sa révolution.

Mais les diplomates américains sont maintenant pleinement conscients à la

fois de la montée des revendications des Latino-Américains et du désir des pays du sud de mettre fin à l'isolement de Cuba.

La profonde "crise d'identité" qui secoue les relations interaméricaines a été mise en évidence par la décision unanime, y compris les Etats-Unis, de procéder dans les six prochains mois à une refonte totale des organismes où Latino-Américains et Nord-Américains siègent ensemble.

Rarement au cours d'une assemblée de l'OEA la prépondérance américaine a été aussi nettement contestée, mais avec un "sérieux" et une absence de rhétorique que la délégation américaine elle-même a remarqué.

A deux reprises, les Etats-Unis qui avaient pu voter la déclaration "adoucissant" sur la pluralité des idéologies se sont vu néanmoins contraints de s'abstenir.

La première fois, ce fut quand unanimement les pays latino-américains, dans la foulée du scandale de l'ITT au Chili, ont exhorté le gouvernement américain à éviter que les grands conglomérats puissent suivre ce genre de politique.

La seconde abstention des Etats-Unis s'est produite quand les Latino-Américains ont attiré l'attention du gouvernement américain sur son intention de procéder à des ventes de minerais, surtout de zinc, plomb, étain et cuivre, provenant de ses réserves stratégiques.

Les pays latino-américains ont exhorté la Maison-Blanche à prendre toutes les mesures possibles pour éviter que ces ventes ne fassent baisser les cours d'exportations vitales pour des pays comme la Bolivie ou le Pérou.

Sommet Brandt-Tito à Brioni

BONN (AFP) — Au lendemain de son succès personnel au Congrès du SPD à Hanovre, le chancelier Brandt se rend aujourd'hui en visite officielle pour quatre jours en Yougoslavie. Ce sera le premier voyage d'un chef de gouvernement de Bonn dans ce pays. Son point culminant sera évidemment la rencontre entre Willy Brandt et Josip Broz Tito.

L'intention du chancelier est de faire vraiment de cette rencontre une réunion au

"sommet" et de parler des grands problèmes mondiaux avec le chef d'Etat yougoslave, qu'il rencontrera seulement au troisième jour de sa visite, à Brioni.

Les questions bilatérales auront été traitées auparavant à Belgrade avec le premier ministre yougoslave, M. Djemal Bijedic. Les relations entre les deux pays ont fait des progrès, notamment dans le domaine économique. Il n'y a pas moins de 200 accords de coopération entre les deux

pays, la RFA est devenue le principal partenaire commercial de la Yougoslavie et les deux pays s'occupent activement de co-production à destination de marchés tiers.

Le seul point litigieux est la question des réparations réclamées par Belgrade pour les victimes yougoslaves de l'occupation nazie. Les négociations à ce sujet sont dans l'impasse. La Yougoslavie réclame deux milliards de marks, la RFA n'a proposé jusqu'à présent que 100 millions. De part et d'autre, on s'est efforcé cependant de ne pas envenimer le problème.

Il sera question aussi à Belgrade des conditions faites aux 440.000 Yougoslaves travaillant en RFA et de la balance des paiements, qui comporte un déficit de 1,1 milliard de marks pour la RFA en raison des transferts de fonds des ouvriers yougoslaves et des dépenses des touristes allemands (1,4 million en 1972).

Mercredi et jeudi, à Brioni, les conversations entre le chancelier ouest-allemand et le chef d'Etat yougoslave remonteront sur les cimes de la politique internationale: les conférences sur la sécurité et la réduction des troupes en Europe, la situation au Proche-Orient, l'Ostpolitik, les relations des pays non-engagés avec la Communauté européenne, les rapports avec les Etats-Unis.

Le chancelier sera accompagné dans son voyage de sa femme, Ruth Brandt, et d'une petite suite de hauts fonctionnaires. Après la visite officielle, le chef du gouvernement de Bonn prendra quelques jours de repos, pendant les fêtes de Pâques, dans les environs de Dubrovnik.

C'est sur les longues, longues routes que je l'aime ma Peugeot.



C'est pas toujours drôle la vie d'artiste. Un enregistrement à Montréal. Puis saute dans la voiture pour être en studio à Québec le soir même. Beau temps, mauvais temps... J'ai eu bien des voitures pour faire ce métier. Notamment des grosses soi-disant bonnes routières.

Et j'ai découvert la Peugeot 504. Une artiste dans son genre! Intérieur "petit salon". Sièges avant montés

sur rampe à glissière (je change de position et suis toujours à la bonne hauteur). Suspension à quatre roues indépendantes. Silence surprenant. Toit ouvrant standard pour goûter le soleil. Système d'aération à trois circuits. Le grand luxe!

J'aime ma Peugeot.

Une mécanique intelligemment conçue, un profil dessiné par Pininfarina, une tenue de route exceptionnelle. Et sous son élégance, un moteur d'une robustesse insoupçonnable, qui a fait ses preuves dans les rallyes africains. Essayez donc une Peugeot 504... juste pour voir.



J'AIMERAIS ESSAYER LA PEUGEOT 504

Sedan ☐ Station wagon ☐

Veillez demander à votre représentant de me téléphoner pour prendre rendez-vous. J'aimerais faire un véritable essai de la 504, sans engagement de ma part.

Nom _____

Adresse _____

No de téléphone _____

POSTEZ CE COUPON À: PEUGEOT CANADA LTÉE, 2550 ROUTE TRANS-CANADIENNE, PONTE-CLAIRE, QUÉBEC

PEUGEOT 504
C'est une belle mécanique!

Perez Jimenez se porte candidat aux présidentielles au Venezuela

CARACAS (AFP) — L'ancien dictateur vénézuélien, Marmes Perez Jimenez sera candidat aux prochaines élections présidentielles qui se dérouleront au mois de décembre prochain.

La candidature de M. Perez Jimenez a été proclamée au cours d'une convention nationale de la "Croisade civique nationaliste". L'ancien dictateur, qui se trouve actuellement à Madrid, a donné son accord par téléphone.

Deux exécutions capitales en Iran

TEHERAN (AFP) — Deux opposants iraniens, condamnés à mort pour des actes de sabotage au profit de l'Irak, ont été passés par les armes hier à Sanandadj, chef-lieu de la province du Kurdistan, annonce un communiqué officiel publié à Téhéran.

L'un des deux condamnés, Hossein Tofighi, avait participé avec cinq autres camarades à une série d'attentats commis le 29 octobre dernier à Sanandadj. Les cinq autres membres de ce groupe avaient également été condamnés à mort et exécutés le 5 janvier.

Le deuxième condamné exécuté, Mohammed Ramazani, appartenait à un autre groupe. Les actions dans lesquelles il a pu être impliqué n'ont pas été précisées. Le communiqué publié à Téhéran indique seulement qu'il avait "transmis des renseignements à des agents iraniens".

Cependant, M. Perez Jimenez risque d'affronter des problèmes d'ordre juridique. Le Parlement vénézuélien vient en effet d'approuver un amendement constitutionnel aux termes duquel les personnes qui ont fait l'objet d'une condamnation supérieure à trois ans de réclusion, pour "corruption de fonctionnaire", sont déchués de leurs droits politiques. Mais, M. Perez Jimenez, dont la conversation téléphonique était retransmise par haut-parleurs, a annoncé à ses partisans qu'il n'était pas concerné par cet amendement.

"L'amendement, a-t-il dit, concerne les citoyens jugés ou condamnés par des tribunaux ordinaires. Or, a-t-il ajouté, j'ai été jugé pour ma part par la Cour de justice suprême qui est un tribunal spécial."

L'amendement, indique-t-on, qui a été approuvé par le Parlement, doit encore faire l'objet d'un examen devant la Cour suprême de justice avant de pouvoir être applicable.

Toutefois, au cas où l'amendement serait appliqué à son cas, l'ancien dictateur envisagerait de se faire "représenter" pour les élections. Selon le principal dirigeant de la "Croisade civique nationaliste", M. Oscar Hurtado Diaz, M. Perez Jimenez est assuré d'un minimum de un million et demi de voix.

La candidature de Perez Jimenez, qui est soutenue par cinq partis, sera officiellement présentée dans une semaine devant le Conseil suprême électoral vénézuélien.

PEUGEOT
BERTRAND AUTOMOBILES
LTÉE
situé juste à l'entrée du
Pont-Viau à Laval
Tél: 667-0303
Peugeot 304,
disponibles immédiatement
Département de la vente:
ouvert tous les samedis
de 9 a.m. à 1 p.m.

Service spécial du printemps
par SIGI MOTORS Ltd

Responsable de l'entretien des autos du Champion des
Rallys du Québec, 1971 et 1972, Kuno Wittmer.

Inspection générale \$30.00

POUR UN SERVICE

"À LA CHAMPION"

demandez **ANDREAS**

4 bougies	\$5.00
1 jeu de vis platineées	\$2.50
1 condensateur	\$2.40
1 filtre à l'huile	\$4.20
1 filtre à air	\$4.00
4 pintes d'huile	\$4.40

Total \$52.50 taxe

Pour L'ACHAT d'une AUTO demandez KUNO

Peugeot

Montréal
1124, Bleury 861-7888

Détaillant

MICHELIN



37, boul. Ste-Rose
Ste-Rose